L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1618 - VENDREDI 26 FÉVRIER 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Négociations commerciales

Emmanuel Macron veut passer une étape supplémentaire



Photo : service de presse de l'Élysée

Présent en Côte-d'Or le 23 février, le Président de la République, accompagné du ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, s'est montré ouvert à une évolution des règles concernant les négociations commerciales avec la grande distribution. Ces négociations, très tendues cette année, alimentent le ressentiment des agriculteurs qui estiment que la valeur ajoutée n'est pas partagée de manière équitable, en raison de pressions à la baisse des prix des distributeurs. Les responsables agricoles de Côte-d'Or et de Bourgogne Franche-Comté nous ont livré leur ressenti. *Pages 13 et14*

Encart : Catalogue Delta Force (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Fédération charolaise de Côte-d'Or

Journées commerciales du 1er au 6 mars



Nièvre

› Zones intermédiaires ?

Cinq pistes de réflexion pour imaginer l'avenir



Yonne

› Grandes cultures

Les stations météo arrivent à leur tour dans les champs







Sommaire

Côte d'Or
04 • Météo : Plus que frisquet
05 • Reproducteurs charolais : Pour tous les besoins
06 • Races bovines : Qui, après le charolais ?
07 • Point de vue : Et on accepte ça ?

Nièvre
08 • Quel futur pour les zones intermédiaires ? : Cinq pistes de réflexion pour imaginer l'avenir
09 • Certification HVE 3 : Une reconnaissance des pratiques … mais sans plus-value

Yonne
10 • Grandes cultures : Les stations météo arrivent à leur tour dans les champs
11 • Concours général agricole : La pré-sélection des vins icaunais aura lieu le 7 avril, à Beine
12 • Juridique : Que dit la nouvelle convention collective applicable au 1er avril ?

Région et ailleurs
13 • Réactions à la visite présidentielle : Accélérer sur la question du revenu des exploitations
14 • Réactions à la visite présidentielle : *« Nous devons continuer de faire valoir nos droits »* (Vincent Lavier)
15 • Mouton charollais : Un trophée numérique à la place du salon
16 • Collectivités locales : Lyon : le menu sans viande crée la polémique
17 • Calamités agricoles : La réforme devient inéluctable et nécessaire
18 • Diversification : Des pâtes oui, mais des pâtes fermières !

Dossier
20-28 • Spécial enseignement

Filières
29 • Cultures Fertilisation azotée des orges de printemps : Les stratégies les plus robustes

Infos Services
30 • Économie et gestion
31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-38 • Annonces légales
39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Visite présidentielle

Nous aurions bien voulu y être…

Les visites présidentielles fonctionnent selon des règles très strictes, en lien notamment avec la sécurité, ce qui est compréhensible. Néanmoins, il est regrettable qu'un média comme Terres de Bourgogne n'ait pas pu assister à la venue d'Emmanuel Macron, le 23 février en Côte-d'Or. Voilà pourquoi…

Pour les journalistes d'un média tel que Terres de Bourgogne, désireux de refléter l'actualité du monde agricole, l'annonce de la venue du président de la République, Emmanuel Macron, en Côte-d'Or, pour y parler d'agriculture était une excellente nouvelle. Nous allions pouvoir raconter l'ambiance entourant ces moments rares et importants. Sauf que… Nous n'avons pas pu. Ce n'est pas faute d'avoir suivi la procédure qui s'impose à tout journaliste dans ce cas de figure, notamment la demande d'accréditation auprès du service de presse de l'Élysée. Mais il a fallu expliquer à ce service l'existence d'une presse agricole départementale qui, certes, ne peut revendiquer la même audience que des agences ou des médias nationaux, mais qui a néanmoins son utilité. Notamment pour insister sur les aspects très locaux d'un événement comme celui-ci, pour lui donner un visage et des mots, (ceux des agriculteurs rencontrés ici, par exemple), là où les médias parisiens ne vont s'intéresser qu'au message présidentiel, purement politique. Ce n'est d'ailleurs pas une critique, chacun est dans son rôle. Le problème, c'est qu'en refusant de nous accréditer, on nous a empêchés de remplir le nôtre.



Photo Service de presse de l'Élysée

Emmanuel Macron vient parler d'agriculture avec des Bourguignons, mais sans nous…

Un niveau de lecture qui échappe aux radars

Pour justifier cela, le service de presse présidentiel a invoqué les contraintes de la crise sanitaire et la nécessité de réduire le nombre de journalistes. On veut bien l'entendre mais on ne peut s'empêcher de penser qu'en l'espèce, la crise sanitaire a bon dos. Elle permet de mieux maîtriser une communication en en limitant les canaux de diffusion. On a tenté de nous rassurer en nous signalant que la presse agricole était tout de même présente, par l'intermédiaire d'un journaliste d'Agrapresse, ce qui est vrai, mais à nos yeux, largement insuffisant. Il y a dans ce type d'évènement, deux niveaux de lecture dont l'un échappe aux cercles parisiens et c'est bien dommage : c'est celui de l'échelon hyper local que personne d'autre que nous ne relaiera, avec un regard spécifique sur la chose agricole. Dans ce cas de figure, ce qui devrait constituer notre force devient en fait une faiblesse pour des services de communication dont la priorité n'est pas là. Voilà pourquoi Terres de Bourgogne, journal d'information agricole de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne et même d'une bonne partie de la Bourgogne Franche-Comté, car l'article que nous aurions pu faire pouvait être mutualisé avec d'autres titres de la région, n'était pas présent à une visite d'Emmanuel Macron sur l'agriculture… Si le Président revient un jour dans notre région sur la thématique du textile ou de l'industrie automobile, on retentera notre chance : nous n'aurons rien à faire là, mais ça ne sera pas plus absurde…

Berty Robert

la météo présentée par Dijon Céréales

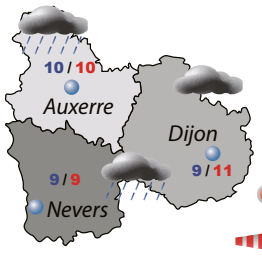
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

AGATE météo

Vendredi 26 Février

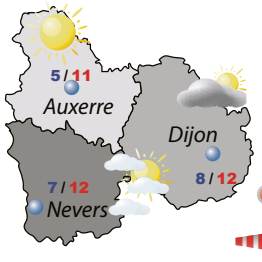


Maussade
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant et quelques précipitations.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 7 à 11°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Nestor
Soleil : 07h38 - 18h30
Lune : 17h22 - 07h43

Samedi 27 Février



Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages localement.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 10 à 12°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Sainte Honorine
Soleil : 07h36 - 18h32
Lune : 18h42 - 08h10

Dimanche 28 Février



Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 10 à 13°C
Vents : Est 20 km/h

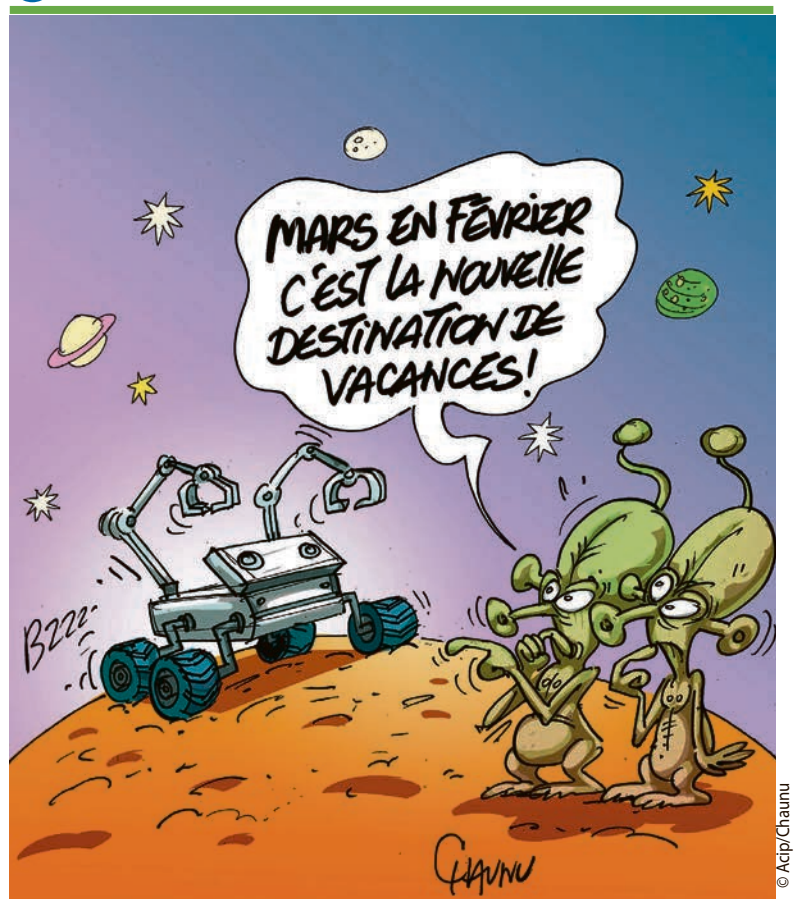
Saint Romain
Soleil : 07h34 - 18h33
Lune : 20h03 - 08h34

Prévisions à 7 jours

Lundi 1er au Mercredi 3 Mars
Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel.
Vents : Sud à 10 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 14 à 16°C

Du Jeudi 4 au Dimanche 7 Mars
De nombreuses précipitations sont attendues.
Vents : Sud-Ouest à 40 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 8 à 10°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Cuisine

Ils préparent les championnats du monde des charcutiers-traiteurs

Le 29 mai, l'équipe de France Traiteur participera à l'International catering cup (ICC), ou championnats du monde des traiteurs, au Sirha de Lyon. Après moult rebondissements, le binôme tricolore poursuit sa préparation. À l'image d'un marathon.



Équipe de France Traiteur

Le coach Sébastien Zozaya (à gauche) prodigue de précieux conseils au capitaine de l'équipe, David Bourne.



David Bourne, traiteur à Châteauneuf-sur-Isère, est un compétiteur dans l'âme.

C'est une belle histoire qui se poursuit. Souvenez-vous, le 27 janvier 2020, David Bourne et Steve Jacob, traiteurs dans la Drôme, décrochaient le Trophée d'or du championnat de France des charcutiers-traiteurs. Une victoire qui leur a offert le privilège de représenter la France lors de la septième édition de l'International catering cup (ICC) en mai prochain à Lyon. Ce concours, théâtre de l'excellence, verra s'affronter les États-Unis, le Luxembourg, la Russie, le Japon, le Maroc, Singapour, l'Italie, le Vietnam, la République Tchèque, la Belgique et la France.

À trois mois de l'échéance, l'équipe de France traiteur répète ses gammes. Avec un petit bouleversement en prime, survenu au début du mois de novembre. *«Mon binôme, Steve Jacob, a dû arrêter la compétition pour se recentrer sur son activité»*, explique David Bourne. Travaillant dans l'évènementiel, les traiteurs ont en effet été les premiers touchés par la crise du coronavirus et le champion de France traiteur 2020, Steve Jacob, a été contraint de laisser sa place à Jérémie Gruson, chef privé installé à Aubenas (Ardèche). Lorsqu'il a été sollicité par son futur binôme, le chef de 36 ans n'a pas hésité une seule seconde : *«Ma réponse a été instinctive, et j'ai évidemment dit oui de suite sans me poser de questions. C'est vraiment une occasion exceptionnelle»*, se réjouit-il.

L'Ardèche et la Drôme unies pour représenter la France

Fils et petit-fils de charcutier, Jérémie Gruson s'est d'abord dirigé vers une formation de cuisinier. Mais ballotté entre le monde de la cuisine et celui de la pâtisserie - son grand-oncle était pâtissier -, il s'est très vite spécialisé dans la gourmandise sucrée. Il a d'ailleurs pris part à de nombreux concours, participant notamment à quatre reprises au championnat de France du dessert où il a atteint la finale nationale en 2018.

En parallèle, il a fait ses gammes au restaurant Le Vivarais de Vals-les-Bains (Ardèche) et auprès de Franck Patulat à Carcassonne (Aude) en tant que chef pâtissier. Aujourd'hui chef privé pour



Installé en Ardèche, Jérémie Guson rejoint David Bourne en équipe de France Traiteur.

des personnalités, il s'est lancé un nouveau défi en intégrant l'équipe de France. Heureusement, la transition a pu se faire en douceur notamment grâce aux conseils avisés de David Briand, Meilleur ouvrier de France en pâtisserie. Steve Jacob ayant la charge de la partie sucrée du buffet, il s'agissait pour Jérémie Gruson de reprendre la main.

Un nouveau souffle pour la sélection française qui devra apprendre à travailler ensemble. Le duo de chefs traiteurs se réunira régulièrement et organisera des épreuves «blanches» pour se tester et apprendre à coordonner son travail. *«Le jour J, nous aurons à nos côtés un commis d'office qu'il nous faudra intégrer au binôme. L'harmonie de l'équipe est importante et fait partie des points essentiels aux yeux du jury»*, poursuit David Bourne.

Osmose et adrénaline comme plat de résistance

Créer une osmose au sein de l'équipe de France, tel est le credo du traiteur. *«Je suis en mode compétition. Notre seul objectif, c'est de gagner»*, affirme-t-il, ambitieux. Chez son coéquipier Jérémie Gruson, l'état d'esprit est véritablement le même : *«C'est très excitant. J'ai ce besoin d'adrénaline, d'aller de l'avant et d'évoluer. C'est ce que m'offre cette compétition»*, explique-t-il. Pour cette aventure, le binôme français est coaché par Sébastien Zozaya, meilleur ouvrier de France 2019 et vice-champion du monde 2017. *«Il connaît la compétition par cœur, il sait le niveau des autres équipes. Nous ne devons pas atteindre l'excellence sur un seul plat mais sur un menu de A à Z»*, ajoute le capitaine de l'équipe, David Bourne, avant d'ajouter : *«C'est une préparation qui nécessite énormément de travail, sept jours sur sept, pour peaufiner les moindres détails»*.

Pour donner le meilleur, il s'appuie d'ailleurs sur un coach sportif et mental qui le pousse dans ses retranchements. *«Cette compétition ressemble à un défi sportif»*, observe-t-il. Proche de l'échéance, l'équipe de France garde le cap et continue de travailler sur le buffet qu'elle présentera le 29 mai. Leur histoire ne fait que commencer !

AMANDINE PRIOLET

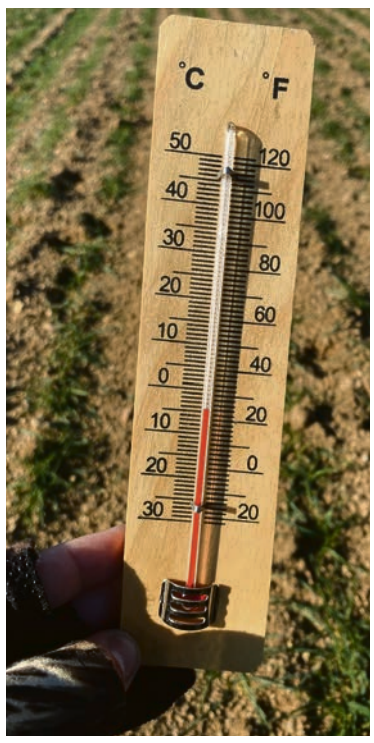
Météo

Plus que frisquet

Le grand froid de la mi-février a-t-il impacté une ou plusieurs productions agricoles ? Éléments de réponse.

Il n'avait pas fait aussi froid en Côte-d'Or depuis bien longtemps. Les plus basses températures semblent avoir été relevées du côté de Châtillon-sur-Seine le week-end des 13 et 14 février, avec un mercure descendu à -12,7 °C d'après Météo France. En productions végétales, quelques inquiétudes subsistent autour de l'orge de printemps déjà en terre, comme l'indique Jérôme Gervais, conseiller à la Chambre d'agriculture : *« Cette culture est sensible à un tel froid, il faudra être attentif à son futur développement. De l'orge de printemps, il s'en sème beaucoup plus que d'habitude début novembre pour éviter les conséquences des coups de chaud du mois de juin. Aussi, un certain nombre d'agriculteurs n'ont pas pu semer toutes leurs cultures d'hiver en temps et en heure à cause de l'humidité : ces derniers sont parfois repartis quelques semaines plus tard en orge de printemps »*. Jérôme Gervais s'inquiète, à un degré moindre, pour le pois et la féverole d'hiver : *« elles n'aiment pas les trop basses températures, elles non plus, mais il ne devrait pas y avoir de gros problèmes dans les parcelles semées dans les bonnes dates. Pour les féveroles faisant plus de 10 cm de haut, cela risque d'être un peu plus compliqué… Si des tissus sont touchés dans les pois, un futur risque de bactériose sera encouru au retour des pluies. Il n'y a toutefois rien d'alarmant, je reste confiant »*. Le conseiller termine son analyse par un point positif, relatif aux insectes : *« le froid peut être un bon insecticide. De nombreuses larves d'altises devraient disparaître. Si cela est bel et bien confirmé, ce sera un bon point pour le colza. Il devrait, malgré tout, en rester encore beaucoup. En effet, il n'a pas fait froid assez longtemps. Chez nos concurrents canadiens, il n'y a pas de problèmes d'insectes car les hivers sont toujours longs et rigoureux »*. Qu'en est-il des méligèthes ? *« Ces derniers ne sont malheureusement pas impactés, ils sont encore en hibernation dans les bois et leur pression n'aura pas changé »*.

AG



-5 °C : il faisait presque chaud, lors de la prise de cette photo.

R.A.S. ou presque, chez les animaux

**Qu'en est-il chez les animaux ? Aurore Gérard, conseillère en production ovine à la Chambre d'agriculture, rappelle que les brebis se plaisent bien mieux à -5 °C qu'à 30 °C : *« Ces animaux supportent en effet très bien le froid. À condition, bien sûr, qu'ils aient ce qu'il faut à manger. Des races comme le Texel se comportent d'ailleurs bien mieux en extérieur qu'en bergerie »*. Aurore Gérard relève une contrainte en période d'agnelages : *« dans les bergeries non isolées et avec de gros volumes, la vigilance est de mise pour réchauffer rapidement les agneaux qui viennent de naître. L'utilisation d'une lampe chauffante est vivement conseillée, une tétée rapide du colostrum doit être effectuée »*. Vincent Doal, conseiller bovin viande, n'observe aucune incidence notoire de son côté : *« il pourrait sans doute y en avoir s'il avait fait -20 °C pendant plusieurs jours consécutifs, mais ce n'est pas le cas. Les bovins ont toutefois des besoins énergétiques plus importants quand il fait froid. Il faut bien surveiller l'alimentation, pour eux aussi. L'individu le plus impacté, par ce type de météo, est en réalité l'éleveur lui-même ! L'homme craint beaucoup plus les basses températures que ses animaux. À ce titre, dans les bâtiments, certains raisonnent encore trop souvent par leurs propres ressentis en terme de températures. Les bâtiments semi-ouverts et les plus ventilés sont ceux dans lesquels les bovins se sentent le mieux, mais à la condition d'éviter les courants d'air et les écarts de températures trop importants »*.

Ça gèle !



Chez les bovins laitiers, Nicolas Michaud a vu des *« stalactites »* se former avec l'eau de nettoyage de son robot de traite à Pagny-le-Château. Le président d'Alysé a également observé une baisse de production, certes non significative, de 2 kg de lait par jour et par vache les 13 et 14 février dans son troupeau Prim'Holstein. Une incidence plus importante est à déplorer dans l'ensilage de maïs de l'éleveur : une partie du silo a gelé et impactera très certainement la qualité des prochaines rations. Interrogé sur l'impact de ces basses températures, Mathieu Sirugue, en charge de la volaille au sein de la société Sirugue à Esbarres, y va lui aussi de son commentaire : *« En standard comme en label, le grand froid amène à chauffer les bâtiments en conséquence pour garder les volailles au chaud, spécialement sur les phases de démarrage. Les marchands de gaz profitent donc de la saison ! La coïncidence de cette période de grand froid avec le passage de l'influenza aviaire a quelque peu atténué le phénomène, car les volailles Label rouge ont dû rester claustrées pour la plupart, évitant les déperditions de chaleur relative à cette période de l'année »*.

Colza Attention à l'effet *« courant d'air »*

Delphine de Fornel, responsable de la zone nord et est (Terres Inovia) : *« Les températures froides ralentissent, voire stoppent le développement des stades larvaires dans les plantes. C'est un point positif, car moins les larves de grosses altises sont développées (stade L1), moins elles sont impactantes pour les colzas. De la même façon, la chute des feuilles occasionnées par le froid et la sénescence a eu aussi un effet «chute des larves» qui étaient contenues dans les pétioles de ces feuilles. De ce fait, le nombre de larves par pied pourrait s'en trouver diminué. En revanche, il est improbable que les températures très froides relevées et ressenties aient pu être létales pour les larves. Nous sommes plus inquiets pour les colzas de parcelles particulièrement exposées au vent ou au froid. En effet, suite à des galeries creusées par les larves, les colzas sont fragilisés et risquent le gel par cet effet «courant d'air». Cela a déjà été observé »*.

Moutarde

L'heure de semer

L'Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (APGMB) recherche des surfaces pour les semis de printemps.

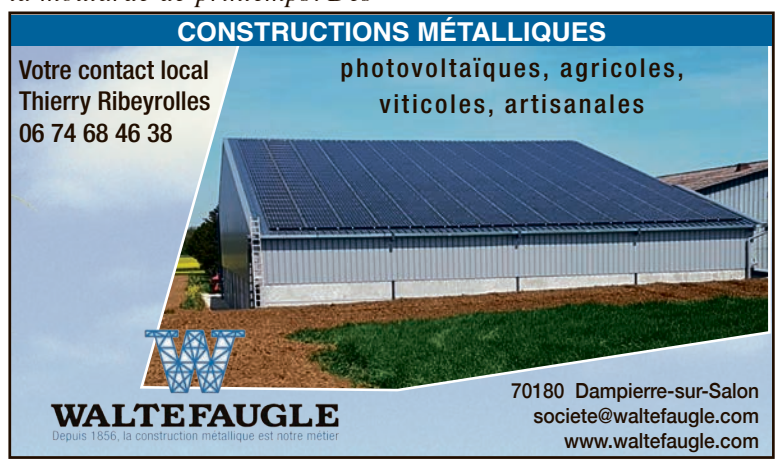
Jérôme Gervais, technicien à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, conseille de semer avant le 15 mars pour faire face à l'éventuelle arrivée de méligèthes au mois de mai : *« De bonnes conditions semblent aujourd'hui se profiler pour travailler le sol, c'est déjà un premier point par rapport à l'an passé. Si la météo reste propice durant le cycle végétatif, des rendements corrects entre 15 et 20 q/ha peuvent être espérés dans des terres à bons potentiels. Cela peut être particulièrement intéressant avec un prix garanti à 950 euros/t pour les 12 premiers quintaux/ha, puis 700 euros/t minimum pour les quintaux supplémentaires »*. L'AGPMB dénombre actuellement 3 800 ha de cultures de moutarde pour la campagne en cours. *« Une surface non négligeable n'a pas pu être semée à l'automne à cause de l'humidité »*, fait remarquer Jérôme Gervais, *« les exploitants ont l'occasion de se rattraper avec la moutarde de printemps. Des nouveaux producteurs peuvent aussi se manifester, aucune surface minimale n'est requise. Nous souhaiterions arriver au moins à 4 500 ha pour tenter de satisfaire la commande des industriels qui s'élève à 8 000 tonnes cette année »*.

AG

Contact : 06 87 76 30 96, jerome.gervais@cote-dor.chambagri.fr







Reproducteurs charolais

Pour tous les besoins

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise des journées commerciales du 1er au 6 mars.

Les élevages de la Fédération charolaise ouvrent leurs portes à l'occasion de leurs journées commerciales du printemps. Ce rendez-vous remplace l'exposition-vente de Saulieu, qui aurait dû se dérouler autour du 20 février. *«Nous avons préféré annuler cette édition. Certes, il aurait été sans doute possible d'assurer une présentation d'animaux à l'espace Jean-Bertin, mais les contraintes auraient été trop nombreuses»*, indique Laurent Choubley. Le président de la Fédération rappelle la bonne tenue des portes ouvertes organisées en remplacement des concours de l'Auxois-sud et de Semur-en-Auxois : *«les acheteurs se sont déplacés en nombre, cela est sans doute lié à l'annulation de nombreux rendez-vous d'élevage ces derniers mois. Nous espérons qu'ils en feront de même lors de nos journées commerciales, d'autant que la mise à la reproduction approche à grands pas. Sur place, il y aura tout pour faire : un très joli panel de reproducteurs sera à disposition. Il y en aura pour tous les besoins»*.

Les animaux les mieux représentés seront des veaux mâles d'une quinzaine de mois, nés pendant l'hiver 2019-2020. *«Il y aura aussi des taureaux de deux ans et quelques adultes. En ce qui concerne les femelles, les sélectionneurs proposeront des génisses de deux ans et même quelques vaches suitées»*, ajoute Laurent Choubley.



Major est à vendre à Villargoix. Ce taureau de cinq ans a un ifnais de 117.

Positiver !

Le président de la Fédération charolaise tient à garder un discours positif, malgré les difficultés du moment : *«pas mal de choses sont évidement compliquées cette année. Beaucoup d'éleveurs ont d'ailleurs tendance à associer le prix actuel des broutards à celui de leur futur reproducteur. Je pense qu'il faut rester optimiste pour la suite des évènements : nous ne savons pas de quoi l'avenir est fait. Les cours des broutards seront peut-être, et nous l'espérons tous, beaucoup plus élevés l'été prochain. Remarquons aussi que les femelles se comportent plutôt bien en ce moment, certains éleveurs se rabattent sur ce marché… Une petite femelle moyenne vaut aujourd'hui le prix d'un bon broutard»*. Liste des élevages participants : EARL Bolatre Jean-Louis (Blanot, 06 98 38 19 62), EARL Lechenault Yves (Foissy, 06 68 67 74 41), Gaec Baulot Yannick et Xavier (Semur-en-Auxois, 06 70 12 20 09), Gaec Choubley (La-Motte-Ternant, 06 76 65 35 98), Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine, 06 77 00 86 27), Gaec de Pergeot (Chatellenot, 06 24 69 61 13), Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault, 06 24 24 69 93), Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres, 06 14 13 59 11), SCEA Tursin Sébastien (Villargoix, 06 85 51 56 86). Renseignements : 03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr, ou bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr

AG



Rencontre avec un participant

Sébastien Tursin, de Villargoix, serait bien retourné faire un tour du côté de Saulieu, là où cet éleveur de 38 ans avait vendu ses trois veaux l'an passé, avant d'en vendre un quatrième dès le lendemain, dans sa cour de ferme : «*Nous nous doutions de cette annulation depuis un petit moment déjà, ce n'est donc pas une déception, même s'il est toujours sympa de nous retrouver autour d'un tel événement. Ces portes ouvertes restent malgré tout un bon moyen d'échanger avec la clientèle et de diffuser notre génétique*». Sébastien Tursin mettra en vente une douzaine de veaux d'un an, un taureau de deux ans et deux taureaux adultes lors de ces journées commerciales. Ses bovins sont typés viande, et fins d'os. Malgré la moindre participation à un concours cet hiver, le jeune sélectionneur arrive à tirer son épingle du jeu sur le plan commercial. Grâce à des petites annonces diffusées sur internet, notamment Le Bon Coin et Agriaffaires, une dizaine de veaux de 18 mois et presque autant de veaux de l'année ont fait l'objet d'une transaction. Si cinq charolais ont été vendus en Côte-d'Or, tous les autres l'ont été dans des départements voisins, voire même un peu plus lointains : «*nous avons reçu beaucoup de visites d'acheteurs hors département. C'est la première année que nous en avons autant. De mémoire, nous en avons reçus de la Saône-et-Loire, de la Nièvre, mais aussi du Jura, du Puy-de-Dôme, de la Corrèze, de l'Aveyron, de l'Orne, des Ardennes et de la Haute-Marne*».



FÉDÉRATION CHAROLAISE CÔTE D'OR

Renseignements :

Fédération Charolaise de Côte d'Or
Pôle Agricole - Route d'Arnay - 21320 CREANCEY
Tel : 03 80 90 68 80
E-Mail : lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

Photos en ligne sur le site de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or :
https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/

ELEVAGES				ANIMAUX PRESENTES								
				MALES				FEMELLES				
NOM	CP	VILLE	*TELEPHONE*	Veau 1 An	Taureaux 18 Mois	Taureaux 24-30 Mois	Taureaux Adultes	Génisses 1 An	Génisses 18 Mois	Génisses 30 Mois	Femelles pleines	Vaches suitées
EARL BOLATRE Jean-Louis	21430	BLANOT	*06 98 38 19 62*	**8**	**1**							
EARL LECHENAULT Yves	21230	FOISSY	*06 68 67 74 41*	**6**								
GAEC BAULOT Y & X	21140	SEMUR EN AUXOIS	*06 70 12 20 09*	**10**	**1**		**1**					
GAEC CHOUBLEY	21210	LA MOTTE TERNANT	*06 76 65 35 98*	**12**	**2**		**1**					**10**
GAEC DE LA FONTAINE	21320	SAINTE SABINE	*06 77 00 86 27*	**8**			**1**					
GAEC DE PERGEOT	21320	CHATELLENOT	*06 24 69 61 13*	**12**		**2**	**1**					
GAEC LECHENAULT FRERES	21350	SAINT THIBAULT	*06 24 24 69 93*	**5**	**5**		**1**		**18**			
GAEC NOIREAUT	21320	MEILLY SUR ROUVRES	*06 14 13 59 11*	**6**	**1**							
SCEA TURSIN Sébastien	21210	VILLARGOIX	*06 85 51 56 86*	**12**	**1**		**2**					

JA 21

Saulieu, *the place to be*

Les Jeunes agriculteurs de Saulieu-Liernais accueillent l'assemblée de leur réseau départemental jeudi 4 mars à partir de 14 h 30. *« Cela faisait un petit moment que nous n'étions pas venus dans la zone élevage, ce sera chose faite avec l'invitation de cette sympathique équipe cantonale »*, informe Antoine Carré. Une table ronde sera notamment proposée sur la thématique des zones intermédiaires. *« L'idée sera de voir comment les exploitants de ces secteurs à faibles potentiels tentent de s'adapter »*, ajoute le président de JA21, *« plusieurs projets de diversification déjà en route seront présentés à l'image de la vente directe, du photovoltaïque, de la méthanisation ou encore des poulaillers. Des membres du bureau JA viendront témoigner, ils feront part de leur propre expérience et répondront à toutes les questions »*.
La capacité de la salle de l'espace Jean-Bertin devrait autoriser la participation de 150 personnes à cette réunion, sous réserve d'une évolution des restrictions sanitaires. Une inscription préalable est vivement souhaitée (03 80 68 67 70, ja21.syndical@orange.fr).
Cette assemblée retracera l'actualité agricole et les dernières sorties des JA. À ce titre, Antoine Carré tient d'ores et déjà à apporter des nouvelles du comité de soutien constitué le 4 février à Montbard (voir notre édition du 12 février) : *« Nous avons reçu un joli courrier de la préfecture, avec un texte qui nous accuse d'avoir insulté et menacé l'agent de l'OFB que nous avons rencontré. Nous voulons démentir ces accusations, qui sont totalement fausses. Nous n'avons rien à cacher, une vidéo a même été publiée sur la page Facebook de Terres de Bourgogne. Nous ne sommes pas des terroristes. À un moment donné, il faudrait peut-être prendre en compte le niveau de détresse des paysans. Il ne faudrait pas non plus essayer de faire croire que nous sommes les fautifs ! Si un collègue est à nouveau convoqué sans raison apparente, nous referons un comité de soutien »*.

AG

▸ Formations

01/03 (à distance), **16 et 30/03 et 13/04** à Bretenière
Circuits courts : stratégie commerciale et communication
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

02/03 (Seine-Seine-l'Abbaye) Le bureau : une parcelle à gérer comme les autres
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

4/03 (Baigneux-les-Juifs)
Conduite alimentaire pendant le tarissement
Contact : Jean-François Dessolin, Alysé - 03 80 68 67 10 - jfd@alyse.fr
Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Races bovines

Qui, après le charolais ?



D'après des données transmises par la Chambre d'agriculture, la Côte-d'Or comptait près de 74 000 vaches allaitantes et un peu plus de 14 000 vaches laitières en 2020. La race la mieux représentée est, sans grande surprise, la charolaise qui représente deux tiers de ces effectifs totaux (59 000 vaches). Qui complète le podium. Une idée ? La deuxième race bovine la plus en nombre dans le département est une autre allaitante, en l'occurrence la limousine avec 6 600 vaches. Une laitière, la montbéliarde, complète ce podium côte-d'orien (5 100). Viennent ensuite trois autres laitières avec la Prim'Holstein (3 700), la brune (3 100) puis la Simmental française (1 900). La blonde d'Aquitaine, autre allaitante, complète la liste (1 600).

AG

Reproducteurs charolais

Une belle longévité



Fort Lamy vient de fêter son 11ème anniversaire. Ce taureau emblématique de l'élevage Baudot à Pont-et-Massène affiche une belle productivité avec plus de 230 veaux en monte naturelle à son actif. Sa carrière n'est sans doute pas terminée malgré son âge avancé : ce reproducteur devrait être mis à la reproduction, une dernière fois, ces prochaines semaines. Acheté dans un élevage de l'Allier à l'âge de six mois, Fort Lamy a déjà accusé 1 639 kg sur la bascule (un record de poids pour l'élevage Baudot). Ce bovin a toujours transmis son très fort potentiel de croissance à ses produits. De nombreuses plaques ont été obtenues en concours, notamment plusieurs prix de synthèse, distinction saluant les caractéristiques morphologiques et les capacité de reproduction de l'animal.

AG



Fourrages

Quels prix, aujourd'hui ?



Les cours de la paille et du foin sont très élevés cet hiver. Un négociant côte-d'orien contacté il y a quelques jours dresse un état des lieux particulièrement difficile : *« La paille se vend entre 90 et 100 euros/tonne départ ferme. Le foin varie quant à lui de 120 à 140 euros/t, départ ferme aussi. Oui, ce sont des prix encore plus élevés que l'an passé. Nous sortons d'une nouvelle année de sécheresse avec des récoltes en berne. En paille, les rendements ont chuté de moitié, alors que les charges fixes ne bougent pas… En plus de ça, nous sommes allés nous approvisionner dans le centre de la France pour satisfaire notre clientèle, cela à contribué à augmenter cette moyenne de prix. La situation est compliquée et il y a de la spéculation, pour ne rien arranger. Les gens les plus pénalisés cette année sont ceux qui n'ont pas l'habitude de travailler avec des négociants de la filière. Les marchands, et il faut les comprendre, ont avant tout tenté de satisfaire leurs clients habituels »*.

AG

Vente directe

Révolutionner son métier



La vente directe va bon train dans plusieurs élevages bovins du département. La ferme de la Mouillotte, présente dans l'avant dernier numéro de Saveurs de Côte-d'Or (hors-série annuel de Terres de Bourgogne) est passée de quatre à 18 bêtes transformées par an en seulement trois campagnes à Voudenay. Comme beaucoup de leurs homologues, Mickaël et Marine Pacaut-Mimeur, ainsi que Patrice Mimeur, communiquent avec leur clientèle sur les réseaux sociaux. Les éleveurs ont créé une page Facebook et ne manquent aucune occasion de parler *« en bien »* de leur quotidien et de présenter leur gamme de produits qui ne cesse de s'étoffer. La dernière nouveauté en date ? Un hamburger charolais ! Des petits jeux, comme un récent concours de dessins, sont organisés sur internet pour remporter des bons d'achats. Depuis cet été, l'exploitation du hameau de Sivry a organisé plusieurs marchés de producteurs en attirant plusieurs centaines de visiteurs. La reprise de ces rendez-vous est programmée pour le mois d'avril, avec des marchés qui se tiendront tous les premiers vendredis du mois de 17 h 30 à 19 h 30, selon l'évolution de la crise sanitaire. La ferme de la Mouillotte met constamment la viande charolaise en valeur (vente en colis sur réservation ou en détail) et vient d'attirer l'attention de Chez Camille, célèbre restaurant à Arnay-le-Duc.

AG

Point de vue

Et on accepte ça ?

Le secrétaire général de la commission bovin viande de la FDSEA pousse un gros coup de gueule sur l'actualité de la filière élevage.

Il bout comme une marmite, et il n'est visiblement pas le seul dans ce cas. Jean-Luc Gerbron n'accepte pas, mais alors vraiment pas du tout la tournure des événements de ce début d'année. L'homme de 38 ans cite en premier lieu le changement de la réglementation relative à la FCO : *« En plus de vacciner contre le sérotype 8, on nous impose désormais de le faire contre le sérotype 4 pour les animaux destinés à l'export. Cela va représenter une énième charge supplémentaire pour l'éleveur, sans aucune répercussion, bien sûr, sur le prix des bovins. Pour mes 80 broutards qui partiront en Italie, cela va représenter un surplus de 1 200 euros si l'on compte le prix du vaccin, les visites du vétérinaire et le prix des injections. Ces 1 200 euros représentent beaucoup plus qu'un broutard, dont les prix par tête ont baissé de 200 euros cette année. Pour couronner le tout, il faut désormais prévoir 60 jours entre le rappel de vaccination et le départ des bêtes ! Avant ce changement de réglementation, il n'y avait que dix jours. Et on nous annonce ça seulement le 11 janvier, c'est une aberration… Les gars qui n'ont toujours pas vacciné aujourd'hui vont faire partir leurs bêtes en mai ou en juin, c'est une catastrophe pour les exploitations. Et on accepte ça ? Garder davantage les animaux rime une nouvelle fois avec des frais supplémentaires, notamment en alimentation. Ça non plus, ce n'est vraiment pas le bienvenu en ce moment, car nous manquons cruellement de fourrages après une nouvelle sécheresse ».*

Maigre versement

Le fourrage : la transition était toute trouvée pour aborder le dossier des calamités. Le report de la commission nationale qui devait examiner les différentes demandes départementales courant janvier n'était pas en mesure de calmer Jean-Luc Gerbron. Cette commission, qui s'est finalement réunie le 18 février, a certes retenu le dossier côte-d'orien, mais avec un taux de perte jugé plus que décevant. Ce taux s'élève à 37 % sur prairie (961 UF/EVL) alors que la profession avait demandé une reconnaissance de perte de 50 % (1 158 UF/EVL). Le montant d'indemnisation se chiffre donc à 3,6 millions d'euros, contre 7,5 millions d'euros demandés. Jean-Luc Gerbron et la FDSEA dénoncent cette décision des services du ministère, qui refusent de *« prendre en compte le travail de terrain réalisé avec sérieux par les représentants agricoles et les DDT. Il est totalement incompréhensible d'aboutir à un taux de perte inférieur à 2019. Le ministère n'a pas du tout pris en compte la problématique des exploitations mixtes, ni les conséquences des sécheresses à répétition. Encore une fois, le ministère veut faire des économies sur le dos des éleveurs. C'est inacceptable. Le réseau FNSEA en appelle au ministre pour revoir sa copie. Il apparaît avec évidence que le régime des calamités agricoles tel qu'il s'applique aujourd'hui, n'est plus adapté pour répondre aux besoins des agriculteurs dans le contexte climatique de ces dernières années ».*

BVD, oui mais

L'éleveur de Benoisey, près de Montbard, affiche également son mécontentement sur la réglementation BVD : *« son dépistage doit désormais se faire partout en France. Pour éviter cela, des vaccins étaient pourtant à disposition… Et oui, je vais plutôt défendre les vaccins ici : ces derniers étaient très efficaces, il suffisait de les administrer un mois avant la reproduction et nous n'avions pas le moindre problème, si tant est qu'il n'y ait aucun IPI dans le cheptel. Le dépistage par boucles a été privilégié. J'en prends acte. Je viens d'ailleurs de recevoir la facture, elle est de 4,80 euros par veau pour l'analyse. À cela il faut ajouter 1,20 euro par boucle. J'entends dire que nous allons toucher une aide, mais je n'en ai toujours pas vu la couleur… À mon avis, cette nouvelle dépense va encore faire vivre beaucoup de monde sur le dos des éleveurs. Avec ce programme d'éradication, le vaccin se retrouvera certainement supprimé d'ici quelques années, quand la France sera assainie. Mais le jour où l'on retrouvera un animal positif dans un cheptel, je n'imagine même pas les conséquences sanitaires par la suite ».*



FCO, calamités, BVD, tuberculose bovine, dégâts de gibier : Jean-Luc Gerbron vide son sac.

Tub et sangliers

Le secrétaire de la commission bovin viande de la FDSEA termine son propos par la tuberculose bovine et les dégâts de gibier : *« pour le premier point, je regrette que rien ne soit fait à ce jour pour fumer les blaireaux en zone rouge. La date limite était le 15 février, je n'ai pas entendu dire que des actions avaient été menées. L'an passé, déjà, il était possible de mettre de la chaux dans des terriers. Il n'y a rien eu… Finalement, toutes mes bêtes à l'herbe ont pu côtoyer des blaireaux certainement positifs. J'ai l'impression et même la certitude qu'il est beaucoup plus facile de tuer un bovin au cornadis plutôt que d'aller s'occuper d'un blaireau dans un terrier… Pour les dégâts de gibier, une baisse de 30 % des dégâts serait observée. Dans ce cas, j'espère que le prix des bracelets baisseront pour qu'un ménage beaucoup plus efficace soit effectué dans nos forêts. En effet, j'ai toujours entendu dire que les bracelets avaient augmenté pour pouvoir indemniser les agriculteurs qui avaient de plus en plus de dégâts. La stratégie doit marcher dans le sens inverse ».*

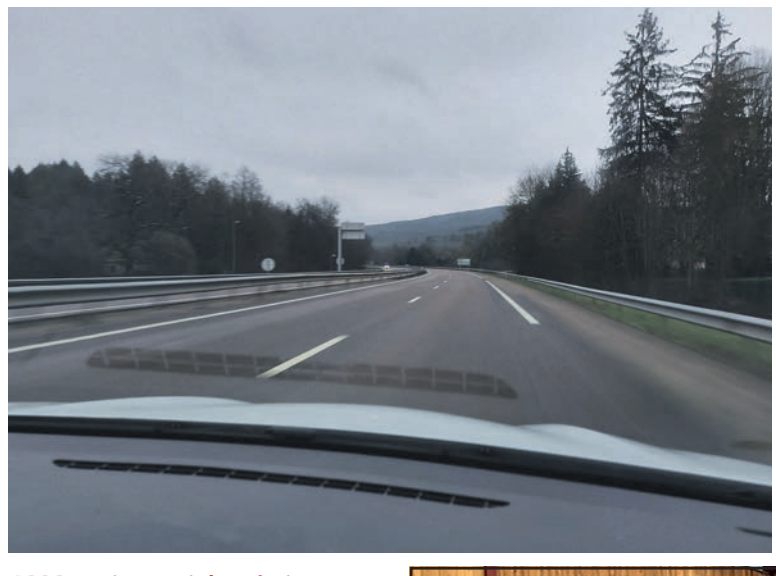
AG

Passages à gibier

Pas sans conséquences

Le sujet a fait l'objet d'une discussion lors d'une récente réunion des membres du bureau de la Chambre d'agriculture. Celui-ci a même été relayé auprès de l'administration dans le cadre de l'action syndicale du 29 janvier à Dijon. Par un concours de circonstances, plusieurs élus ont été informés d'un projet de la société APRR visant la création de passages à gibier pour d'anciennes autoroutes. De tels équipements sont devenus légion dans les nouvelles constructions, ce qui n'était pas forcément le cas dans les anciennes réalisations datant de plusieurs décennies. Plusieurs passages seraient ainsi prévus dans le département. L'un d'eux, situé à proximité de Bessey-en-Chaume, inquiète tout particulièrement la profession. Un risque sanitaire relatif à la propagation de la tuberculose bovine est clairement identifié (l'un des côtés de l'axe routier étant indemne de cette maladie). La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'interroge donc grandement sur la pertinence d'un tel projet, d'autant que les risques ne se résument pas aux questions sanitaires depuis les récentes attaques du loup dans le département.

AG



APRR envisagerait la création de passages à gibier au niveau d'anciennes autoroutes. De tels projets soulèvent des questions d'ordre sanitaire, mais pas seulement.

Avez-vous reçu un PV ?

La FDSEA et les JA de Côte-d'Or attirent l'attention de toutes les personnes ayant participé à l'action syndicale du 29 janvier à Dijon. Sur indications des forces de l'ordre, les véhicules des agriculteurs avaient franchi, tous ensemble, les feux de circulation situés entre la rue d'Auxonne et la place Wilson. Le feu est forcément passé au rouge à plusieurs reprises, compte tenu du nombre important de tracteurs et de voitures. Or, cette intersection est équipée d'un radar de feu… Les personnes ayant reçu un procès verbal sont invitées à se faire connaître auprès de leur syndicat. Une demande sera formulée pour que toutes les amendes et pénalités soient abandonnées.

En bref

Chambre d'agriculture

Dépasser les clichés

Comment parler de son métier, de ses pratiques et de ses produits ? Un webinaire (réunion interactive) est proposée mardi 2 mars sur internet et permettra de répondre à cette question. Ce rendez-vous est gratuit et ouvert à tous les agriculteurs et viticulteurs du département. Thomas Begon interviendra à cette occasion. Ce directeur de communication, expert des pratiques agricoles et controverses sociétales aidera les participants à trouver les clés pour aborder des sujets comme le bien-être animal ou encore l'utilisation de produits phytosanitaires auprès de divers interlocuteurs (consommateurs, riverains, contacts professionnels, amis…). La participation est gratuite, une inscription est obligatoire pour ce rendez-vous qui se tiendra en fin de journée, de 18 h 30 à 19 h 30. Contact : Aline Parize (03 80 68 66 28, aline.parize@cote-dor.chambagri.fr).

AG

Recherche de maître d'apprentissage

Alexandra va démarrer un BTSA Acse en septembre. Dans le cadre de sa formation, elle recherche une exploitation pour effectuer son apprentissage, de préférence en élevage laitier et idéalement en caprin. Elle a déjà effectué deux mois de stage en élevage caprin et bovin lait. À terme, son projet est de pouvoir s'installer. Elle est mobile dans un rayon de 200 km autour de son domicile (Champagny) mais souhaiterait être logée à proximité de l'exploitation si la distance avec son domicile est trop élevée. Renseignements : 03 80 68 67 67 ou accueil@fdsea21.fr





Quel futur pour les zones intermédiaires ?

Cinq pistes de réflexion pour imaginer l'avenir

Comment pourrait évoluer l'agriculture dans un département tel que la Nièvre, à l'horizon 2030 ? Cinq scénarios développés lors de la conférence agricole tenue à l'Agropôle du Marault tentent d'en donner une idée, en focalisant sur les zones intermédiaires.



L'un des scénarios possibles est celui d'une agriculture majoritairement dédiée à la production d'énergie, que ce soit en solaire ou par le biais de la méthanisation.

Imaginer le futur d'une agriculture donnée est toujours un exercice périlleux mais il offre l'avantage d'ouvrir des perspectives, de stimuler la réflexion. Les cinq scénarios possibles présentés le 11 février, lors de la conférence agricole organisée à l'Agropôle du Marault, à Magny-Cours était plutôt focalisés sur les zones intermédiaires, à propos desquelles les dernières campagnes de récoltes ont soulevé bien des inquiétudes. La pérennités des modèles économiques des exploitations du département, confrontées à des sécheresses successives et à des rendements très aléatoires, notamment en grandes cultures, est de plus en plus remise en question. Il faut donc tenter d'imaginer l'avenir. C'est l'exercice auquel s'est frotté Florent Viprey, de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf Bourgogne Franche-Comté). Il a présenté à cette occasion la restitution d'une étude prospective menée en partenariat avec Agrosup Dijon, le bureau de conseil et de recherche spécialisé Acteon Environnement et la Chambre régionale d'agriculture.

Cette étude présente cinq scénarios possibles pour les zones intermédiaires, à l'horizon 2030, dans moins de dix ans, donc. Par définition, la réflexion prospective ne s'interdit rien, c'est pourquoi les scénarios ici présentés sont très surprenants par certains aspects.

Ils tentent d'explorer tout l'éventail des possibles, d'une agriculture hyper-mondialisée à une autre, au contraire organisée à l'échelon de petits territoires, en passant par des *«services d'entretien du paysage»* ou de la production énergétique très poussée.

Des impacts sur la démographie

Le premier de ces scénarios est dit « agri-industriel ». Il se positionne clairement dans un contexte d'économie mondialisée. Son impact pourrait être celui d'une démographie départementale en déclin avec, comme conséquence possible, une disparition progressive des services de proximité. Clairement, ce scénario n'est pas celui qui ouvre les perspectives les plus encourageantes pour le département de la Nièvre.

Le second scénario envisagé se présente comme *«agri-diversifié»*. Il place au premier rang la valorisation des produits en circuit court. *«L'impact à attendre,* précisait Florent Viprey*, c'est celui d'une explosion du temps de travail pour les exploitants agricoles concernés. Pour les grandes cultures, la situation serait plus compliquée mais il pourrait y avoir un transfert d'activité vers l'entretien de terres non cultivées. Des services pour lesquels les agriculteurs seraient rémunérés»*. Ce scénario pourrait aussi se traduire par l'arrivée sur le territoire de nouveaux actifs agricoles, dans le but de faire face à la surcharge de travail induite par la valorisation en circuits courts. L'impact démographique serait ici positif pour le département.


A l'image de ce que fait l'association Des racines et des plaines, qui tente de réfléchir à l'avenir des grandes cultures dans la Nièvre (ici son président Augustin David, à gauche) les acteurs du monde agricole nivernais s'interrogent sur ce que sera leur avenir dans dix ans.

De l'énergie ou des marques

Troisième scénario possible : le développement d'agri-entrepreneurs opportunistes sur leur territoire. Les collectivités pousseraient à un développement de l'agri-tourisme et les exploitants rendraient des services à la collectivité.

Quatrième scénario envisagé : celui des agri-énergéticiens. La production d'énergie deviendrait un pôle majeur de l'agriculture en zone intermédiaire. Dans leur vision prospective, les auteurs de l'étude imaginent le montage de Sociétés d'économie mixte (Sem), 90 % des hangars agricoles seraient couverts par des panneaux photovoltaïques et 10 % de la surface agricole utile du département (SAU) seraient dédiés à des champs de panneaux photovoltaïques. Cela serait complété par 20 % de la SAU nivernaise consacrée à la production de Cultures intermédiaires à vocation énergétiques (Cive) destinées à alimenter des méthaniseurs.

Enfin, l'ultime scénario qui pourrait conditionner l'avenir des zones intermédiaires dans la Nièvre est qualifié *«d'agritorial»*. Il s'agirait, en l'occurrence, de positionner l'agriculture départementale sur des productions de grande qualité, avec la volonté de créer et de promouvoir des marques territoriales. Ces dernières pourraient, par exemple, concerner de la production de céréales de qualité écoulées sur le marché parisien et qui mettrait l'accent sur le peu de recours aux intrants nécessités pour leur production. Les marques territoriales pourraient aussi concerner la filière bois départementale.

On le voit, le panel est aussi surprenant que diversifié. De quelle manière pourrait-il se concrétiser ? Difficile d'être catégorique tant les facteurs en jeu sont multiples mais l'avenir d'un département comme la Nièvre trouve son esquisse dans ces pistes de réflexion. On en est encore qu'aux grands traits mais cela pourrait bientôt constituer le portrait du nouveau visage de l'agriculture locale. Rendez-vous dans dix ans…

Berty Robert


Autre scénario envisagé, celui d'une priorité aux circuits courts qui pourrait engendrer la nécessité d'entretenir des paysages qui ne seraient plus dédiés à la production.

Certification HVE 3

Une reconnaissance des pratiques …mais sans plus-value

Sorte d'outil de mesure de la performance environnementale des exploitations, la mention Haute Valeur Environnementale (HVE) se développe. Avec son logo identifiable par le consommateur, elle atteste de pratiques favorisant la biodiversité (haies, bandes enherbées etc.) et raisonnées en termes de fertilisation, d'usage de produits phytosanitaires et d'irrigation. Elle est aujourd'hui un outil de reconnaissance de pratiques existantes, mais pas synonyme de plus-value.

« *En viticulture*, témoigne Florian Fargeau, viticulteur à Pouilly-sur-Loire, *on n'a jamais fait autant d'efforts sur les traitements, on est en capacité aujourd'hui d'avoir une analyse très pointue sur les opportunités de traitement, c'est un grand pas si l'on regarde quelques années en arrière. Il y a un mouvement partagé par toute la profession, en agriculture et en viticulture, autour des pratiques raisonnées. Pour moi, la certification, cela permet de valoriser ce que nous faisons, car on a toujours été en recherche de ce côté là* ».



Pour Florian et Charlotte, viticulteurs à Pouilly, la certification HVE est demandée par la grande distribution et les clients à l'export.

Les critères : biodiversité, fertilisation, phytos, irrigation

La biodiversité est un critère important. En viticulture, il s'agira de montrer de la diversité dans le matériel végétal et de l'environnement des vignes : vignes, prairies, bois, haies, tournières enherbées…

En céréales, il faudra sortir du triptyque colza-blé-orge. A Saint Martin sur Nohain, sur la ferme d'Augustin David, céréalier et viticulteur « *il y a une diversité de cultures qui permet d'allonger les rotations (notamment avec des cultures de printemps) permises entre autres par l'irrigation : maïs, soja, trèfle, …* »

Au niveau fertilisation, la certification implique une rigueur de suivi : analyse de sols, bilans azotés par cultures, plan de fumure… « *Peu ou prou ce qui est demandé par la directive nitrates*, analyse Augustin David, *l'exploitation est concernée, on fait déjà tout cela, en s'appuyant sur des outils de gestion à la parcelle avec cartographie satellitaire etc.* »

Un autre critère est la stratégie phytosanitaire. Le référentiel se base sur la moyenne des IFT (indice de fréquence de traitement) régionaux ; « *c'est l'un des critères qui fait qu'on n'est pas tous égaux en France en fonction des zones*, explique Augustin David, *à pratiques similaires, selon les régions, Bourgogne Franche-Comté ou Centre par exemple, on n'est pas égaux* ».

Pour Florian Fargeau, la certification a valeur de reconnaissance des pratiques du domaine depuis 10 ans, « *on met vraiment le moins de désherbant et de traitements possibles. Sur les trois dernières années, on est en moyenne entre 3 et 5 traitements par an. On favorise le travail du sol. On est assez proche du bio ; pour autant, on se laisse la possibilité d'utiliser la chimie les années difficiles. Par exemple, en 2016, les gelées de printemps nous ont fait perdre 70 % de la production, on aurait pu perdre le peu qui restait à cause du mildiou…* »

Pour la certification, il faut aussi une traçabilité fine des effluents. « *Avec les vendanges*, explique Florian Fargeau, *nous avons de gros volumes d'effluents viticoles et vinicoles (lie, eaux de rinçage, résidus de cuve…) qui sont récupérés en CUMA et traités spécifiquement en station* ».

Mais pas de plus-value !

Il y a peu ou pas de plus-value en HVE. La démarche est donc davantage une opportunité pour les agriculteurs pour qui elle n'implique pas de nouveaux investissements ou de repenser les façons de travailler. « *Cela se rapproche d'un processus d'amélioration continue ; cependant il faudrait y associer une plus-value ! Certains agriculteurs iront peut-être dans cette démarche dans un souci d'anticipation, sur des contraintes administratives futures, ou des critères durcis de conditionnalité PAC* » explique Augustin David. En céréales, la certification permettra sans doute un accès facilité au marché. En viticulture, certains acheteurs, grande distribution et export, sont en demande.

FDSEA 58

Emmanuel Bernard ***« Plus vert, c'est plus cher ! »***

Les bonnes pratiques, nous les mettons en œuvre tous les jours, tout en faisant face aux conséquences désastreuses des aléas climatiques… Reconnaître nos pratiques raisonnées, c'est bien ; les payer, c'est mieux. Les consommateurs nous ont prouvé leur confiance pendant les confinements, certains seraient prêts à faire un effort sur le prix à la condition d'être sûrs que cela revient aux producteurs… Notre grande peur reste que le HVE soit l'avant-garde d'un socle de base de la conditionnalité renforcé, et ne soit pas porteur de perspectives de rémunération.

► En bref

Pac Nouvelle campagne de déclaration à la Chambre d'agriculture

Depuis près de 30 ans la Chambre d'agriculture de la Nièvre accompagne les agriculteurs dans leur demande d'aides PAC. Cette année encore une dizaine de conseillers spécialisés seront mobilisés afin d'assister les agriculteurs dans leur déclaration de surfaces sur Télépac du 1er avril au 17 mai. Les rendez-vous se font toujours sur les quatre sites de la Chambre d'agriculture : Nevers, Decize, Corbigny et Cosne mais également à distance avec prise en main sur l'ordinateur de l'agriculteur si cela est techniquement possible. A noter, les demandes ABA/ABL sont réalisées gracieusement à la demande depuis le 1er janvier dans nos locaux.

Pour tout renseignement : 03 86 93 40 40 ou cartopac@nievre.chambagri.fr

► Formations

04/03 et 18/03 Préparer mon exploitation à la certification HVE

Cette formation vise à vous permettre d'atteindre le niveau 1 de la certification HVE pour votre exploitation et vous permet de vous préparer à la certification de niveau 3 en évaluant la faisabilité.
Lieu : à Nevers
Renseignements et inscription : Marie-Luce Baudot au 03 86 93 40 37, centre.formation@nievre.chambagri.fr

04/03 Découvrir l'agroforesterie, parcours à volailles

L'Agroforesterie peut-être une opportunité pour son exploitation comme amortisseur climatique, diversification des revenus, amélioration agronomique et environnementale…
Lieu : à Saint-Saulge
Renseignements et inscription : Étienne Bourgy au 03 86 93 40 37, centre.formation@nievre.chambagri.fr

Énergie

Une commune chauffée au bois local

La commune de Vaux-d'Amognes, près de Nevers, s'engage dans la transition énergétique avec un nouveau réseau de chaleur. Elle bénéficie, pour cela du plan de relance.

Didier Josso, sous-préfet à la relance auprès du préfet de la Nièvre, s'est rendu, le 17 février, à la mairie de Vaux-d'Amognes qui bénéficie d'une subvention de près de 70 000 euros dans le cadre du plan de relance pour son projet de construction d'une chaufferie biomasse avec un réseau de chaleur. Le maire, Gilles Michon, et Guy Hourcabie, président du Syndicat intercommunal énergies, équipement et environnement de la Nièvre (Sieeen) ont présenté ce projet qui a pour but la réalisation d'une chaufferie 100 % bois énergie avec un réseau d'une longueur de 75 mètres qui fournira de la chaleur pour l'école, la mairie, une salle de réunion et un logement communal. Doté de 100 milliards d'euros, dont 30 milliards consacrés à la transition écologique, le plan de relance a pour objectif de faire de l'écologie le principal levier de la reprise et de la transformation de l'économie. Cela répond à deux objectifs : décarboner l'économie en réduisant les émissions de carbone de 40 % d'ici 2030, par rapport à 1990. Soutenir les secteurs d'avenir en misant sur les technologies vertes.

Transfert de compétence

Le projet de la commune de Vaux-d'Amognes, qui a également obtenu un soutien financier de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), s'inscrit dans ce double objectif. Il contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en évitant l'émission de 16 tonnes de CO_2 par an par rapport à une solution fossile et favorise le développement économique local par la création de valeur sur le territoire en utilisant le bois produit dans le département. Ce projet de réseau de chaleur a démarré en 2018 avec une étude de faisabilité réalisée avec le soutien de l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec). A la suite des résultats probants de l'étude, la commune a décidé de transférer la compétence Distribution de chaleur à la régie Sieeen chaleur. Dès lors, le syndicat est devenu maître d'ouvrage de l'opération et en a assuré le financement. La constitution du dossier de demande de permis de construire est en cours, ainsi que le dossier de consultation des entreprises qui devrait être finalisé d'ici mai. Les travaux débuteront sur le second semestre 2021 avec une mise en service prévue avant le printemps 2022. Dès lors, la régie de chaleur exploitera la chaufferie bois pour le compte de la commune et revendra la chaleur aux abonnés du réseau. La consommation prévisionnelle de granulés de bois est de 20 tonnes. Le coût de l'opération est de presque 210 000 euros HT.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

AVIVA
Assurance | Protection | Epargne
Angélique COTET
4, Rue Jean-Jacques Rousseau - 58300 Decize
Tél. 03 86 25 30 40 - Mob. 06 60 20 79 45
mail : a-cotet@aviva-assurances.com
N°Orias : 18003616
SPÉCIALISTE EN ASSURANCE AGRICOLE
1 seule interlocutrice pour la gestion de vos dossiers
présente dès 7h00 le matin
privilégie les rendez-vous sur l'exploitation

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48.

Savoir réaliser son étude de marché.
Le 2 et le 15 mars, à Auxerre. Contact : Alice Demolder au 03 86 94 26 33.

Les plantes pour soigner les plantes.
Les 4 et 5 mars (formation de deux jours), à Auxerre. Contact : Marjorie Lautier au 03 86 94 28 49.

La conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation.
Le 10 mars, à Auxerre. Contact : Jules Martin au 03 86 94 26 38.

Diagnostiquer simplement mes sols en toute autonomie.
Le 11 mars, dans le Sénonais. Contact : Guillaume Frémont, au 06 71 34 25 77.

Regreffage de la vigne.
Le 23 mars, à Auxerre. Contact : Florian Bussy au 03 86 94 28 91.

Anticiper la transmission de mon exploitation.
Les 24, 26 et 31 mars, à Auxerre. Contact : Nicolas Habermeyer au 03 86 94 22 16.

Retrouver nous sur agribourgogne.fr



L'information vous accompagne partout

Grandes cultures

Les stations météo arrivent à leur tour dans les champs

Depuis mars 2019, la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'occupe d'un réseau, qu'elle a elle-même créé, où des viticulteurs ont accès à des informations recueillies par des stations météo, moyennant un abonnement, pour optimiser leurs interventions. Un procédé qui se décline désormais en grandes cultures.



Photo : Chambre d'agriculture de l'Yonne

Déjà en place dans les vignobles icaunais, les stations météo vont désormais être testées en grandes cultures.

Créé en mars 2019, le réseau des stations météo de la Chambre d'agriculture de l'Yonne permet aux vignerons adhérents d'avoir accès à des informations de toutes sortes (pluie, humidité de l'air, température, vent…), recueillies via ces stations, dans de but d'améliorer leur manière de travailler et d'optimiser leurs interventions dans les vignes.

En juillet dernier, Guillaume Morvan, conseiller en viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, confiait que ces stations météo arrivaient sur les terres de grandes cultures. Un projet qui se concrétise cette année. *« On va tester ce procédé, avec deux agriculteurs, pour voir la pertinence que peuvent avoir ces stations météos. L'idée, c'est de suivre la météo et de connaître le niveau du risque de maladie pour déclencher, ou pas, le traitement fongicide sur blé »*, indique Marie-Agnès Loiseau, responsable grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Différentes données recueillies depuis son smartphone

Avec plus de 120 stations météo dans le Chablisien, l'Auxerrois et le Tonnerrois, pour une surface d'environ 70 ha (chiffres en juillet 2020, ndlr), le vignoble icaunais est déjà bien couvert. *« Notre idée est d'essayer d'étendre ce réseau et de montrer que les stations météo pouvaient aussi être utiles en grandes cultures »*, continue Marie-Agnès Loiseau. *« Pour cela, il faut que l'on ait plusieurs utilisateurs sur une seule et même station pour que cela fonctionne correctement pour nous (pour avoir un maximum de données à analyser) »*.

Alors, à quoi servent ces stations météo ? *« Il en existe de différentes sortes, avec différents capteurs : de vent, d'hydrométrie, de pluie, d'humectation (essentiellement pour les viticulteurs). Les agriculteurs qui font parti du réseau peuvent les consulter et avoir tous ces éléments sur leurs smartphones, sans avoir besoin de se déplacer »*, explique la responsable grandes cultures de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *« Ce qui est très pratique lorsqu'ils ont des parcelles assez loin de leurs exploitations. Cela permet de gagner du temps sur les autres travaux, d'organiser ses chantiers et d'être sûr d'intervenir dans de bonnes conditions, pour valoriser au mieux les traitements »*.

L'achat et l'installation à la charge de la Chambre

Si certains agriculteurs sont déjà équipés individuellement de stations météo, ils peuvent tout de même intégrer le réseau, pour avoir accès aux autres stations. Quant aux autres ? *« Une fois que les agriculteurs sont dans le réseau, c'est la Chambre d'agriculture qui est chargée d'acheter et d'installer la station météo. L'entretien et le renouvellement du matériel est aussi assuré par la Chambre. Eux n'ont rien à faire. Seulement bénéficier des informations transmises par les stations »*, répond Marie-Agnès Loiseau.

Pour intégrer le réseau des stations météo de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, il suffit de contacter Marie-Agnès Loiseau au 03 86 94 22 26 ou à ma.loiseau@yonne.chambagri.fr (pour les agriculteurs) ou Guillaume Morvan au 03 86 94 28 90 ou à g.morvan@yonne.chambagri.fr (pour les viticulteurs).

CHRISTOPHER LEVÉ



BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT
BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE
21 560 Arc-sur-Tille — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

▸ En bref

Territoire Un appel à projets pour le projet 360° Tonnerrois

Avec le financement du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, la Communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » et la Chambre d'agriculture de l'Yonne se mobilisent afin d'impulser des projets territoriaux pour l'agriculture de demain. Tout est à imaginer pour construire des perspectives nouvelles et locales. En 2021, l'objectif est de trouver des pistes pour les agriculteurs et les projets territoriaux de demain sur le territoire de la Communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne », qui se décline en quatre étapes : caractériser les forces vives du territoire, rencontrer les porteurs de projets, réfléchir et explorer des pistes d'actions, et construire avec les agriculteurs un ou plusieurs projets pour l'agriculture et le territoire. Alors, comment devenir acteur du projet 360° Tonnerrois ? En participant aux entretiens individuels réalisés de février à avril 2021. Un conseiller viendra rencontrer les volontaires pour échanger et recueillir leurs visions, leurs envies, leurs avis et leurs interrogations quant à l'agriculture et ses perspectives. Pour les plus motivés, il est ensuite possible d'intégrer le groupe de travail qui réfléchira aux pistes de demain.
Pour plus d'informations, contacter Hélène Garraud, conseillère territoriale à la Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 22 17 ou par mail à h.garraud@yonne.chambagri.fr.

Concours général agricole

La pré-sélection des vins icaunais aura lieu le 7 avril, à Beine

La pré-sélection des vins icaunais, pour le Concours général agricole, qui se déroule habituellement fin janvier, a été reprogrammée au 7 avril, à Beine, avec des finales nationales délocalisées dans quatre villes de France.

La pré-sélection des vins icaunais, qui se déroule habituellement fin janvier, a été reportée au 7 avril (sous réserve d'éventuelles consignes gouvernementales qui pourraient empêcher la tenue de l'événement, ndlr), à Beine. *« Elle aura lieu dans des conditions totalement différentes »*, indique Nadine Thomas, en charge de l'organisation du Concours général agricole, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *« La disposition des jurés ne sera pas comme on a pu la connaître jusqu'à aujourd'hui, car il ne sera pas possible de mettre quatre personnes à une table »*.
Une seule personne par table est donc prévue, ce qui devrait diviser par trois le nombre de jurés (ils sont généralement une centaine). *« L'idée serait aussi de se faire assister par des sommeliers chablisiens qui serviraient des tables attribuées, car dans les règles, les jurés n'ont pas le droit de toucher la bouteille. C'est donc une mise en place un peu compliquée »*, poursuit-elle.

Des finales délocalisées

Cette année encore, toutes les appellations devraient être représentées. *« Les prélèvements d'échantillons de vins ont débuté cette semaine et dureront jusqu'à mi-mars »*, ajoute Nadine Thomas. Cependant, le nombre d'échantillons inscrits et leurs millésimes ne peuvent encore pas être communiqués.
Quant à la finale ? Comme pour toutes les autres catégories du Concours général agricole, les finales devaient avoir lieu à Paris lors du Salon international de l'agriculture, qui devait initialement se tenir du 27 février au 7 mars 2021. Alors que ce dernier a été annulé, les finales du CGA seront décentralisées dans quatre villes de France : à Tours (les 13 et 14 mai), Châlons-en-Champagne (les 15 et 16 mai, où l'on retrouverait les vins icaunais), Angoulême (les 21 et 22 mai) et Montpellier (les 23 et 24 mai).
À noter que l'année dernière, 356 échantillons avaient été sélectionnés pour la finale à Paris, où 78 vins icaunais avaient été médaillés, dont 24 en or.
Pour rappel, le Concours général agricole est un concours reconnu auprès des consommateurs. *« C'est un plus par rapport au choix de certains clients dans leurs achats »*, assure Nadine Thomas. *« Lorsqu'ils voient la vignette CGA, pour eux c'est un gage de qualité. Certains consommateurs n'achètent que ce type de produits »*, conclut-elle.


La pré-sélection des vins icaunais pour le Concours général agricole se tiendra le 7 avril, à Beine.

Christopher Levé

Pour s'inscrire en tant que juré, contacter Nadine Thomas au 03 86 94 22 05 ou par mail à n.thomas@yonne.chambagri.fr.

FDSEA

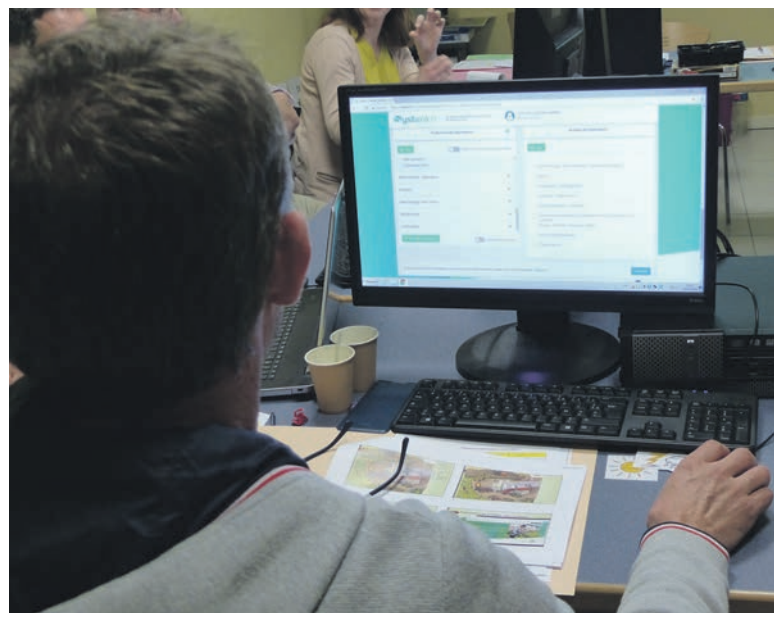
L'importance du DUER

Posséder son DUER (Document unique d'évaluation des risques) est une obligation lorsque l'on est un exploitant recevant des travailleurs. La FDSEA de l'Yonne organise des temps d'intervention pour que les exploitants soient en totale conformité et pour les conseillers dans les gestes simples à mettre en place pour limiter les risques d'accidents.

« Posséder son DUER (Document unique d'évaluation des risques) est une obligation légale pour toute entreprise recevant des travailleurs », lance France Lahutte, animatrice de la FDSEA de l'Yonne.
Lorsque l'on dit des travailleurs, ce n'est pas seulement des salariés. *« Cela comprend tous les intervenants extérieurs : un contrôleur laitier, un vétérinaire, un livreur, un stagiaire… À partir du moment où des professionnels viennent sur l'exploitation, c'est une obligation »*.
Aussi, au-delà de l'obligation légale, le DUER permet d'évaluer les risques dans l'entreprise et de mettre en place un plan de prévention. *« Il s'agit de prendre un peu de temps et de réfléchir à la façon de travailler. Souvent, cela relève de petits aménagements, qui ne coûtent rien ou très peu, mais qui améliorent les conditions de travail. C'est souvent du bon sens »*, continue France Lahutte. Un extincteur laissé dans un placard, une échelle de silo pas accrochée, des ampoules électriques pleines de poussière… Autant de choses simples à corriger, mais qui peuvent permettre d'éviter une catastrophe. *« C'est aussi un agriculteur qui saute du tracteur au lieu de descendre correctement avec l'échelle. Les accidents arrivent souvent lorsque l'on veut gagner du temps »*. Ou par non-respect des gestes de protection. *« L'accident assez courant, c'est lorsque l'on oublie les lunettes pendant la soudure. Il y a aussi beaucoup d'accidents avec les tronçonneuses. Le pantalon anti-coupure ou les équipements de protection sont souvent laissés à l'atelier ou dans le hangar »*, détaille l'animatrice de la FDSEA de l'Yonne.

Des gestes simples à modifier pour éviter l'accident

Des accidents qui relèvent donc essentiellement de l'étourderie, lorsque l'on répète des gestes au quotidien auxquels on ne fait plus attention. *« Quand on fait quelque chose d'inhabituel, on fait souvent plus attention. Je donne tout le temps l'exemple d'un trajet en voiture. Le soir, lorsque l'on prend sa voiture pour rentrer chez soi, on ne se souvient quasi jamais du trajet, car on le fait inconsciemment. On n'a rien vu de la route. En termes d'attention, on n'était pas bon »*, analyse France Lahutte. D'après les statistiques, c'est d'ailleurs sur les trajets maison - travail que les accidents de la route sont les plus fréquents.
Aussi, le DUER a pour objectif que l'employeur s'assure de l'utilisation des équipements de protection par ses salariés. *« Ce n'est pas pour les embêter, c'est pour leur santé. L'employeur a une responsabilité vis-à-vis de la santé de ses salariés. En cas d'accident, c'est lui qui sera responsable »*, assure-t-elle. Cependant, le degré de la responsabilité pourra être minimisé si l'employeur prouve qu'il a mis en place ce qu'il fallait pour préserver la santé du salarié.
La FDSEA de l'Yonne intervient de deux manières différentes auprès des exploitants. Soit dans le cadre d'une formation en salle, *« avec un gros focus réglementaire pour rappeler la législation »*. Soit avec une prestation individuelle d'une demi-journée *« où l'on passe du temps à visiter l'exploitation. Je leur apporte mon regard extérieur sur ce qu'ils peuvent améliorer pour limiter les risques »*. Dans les deux cas, ces temps sont suivis d'une partie informatique avec la découverte de la plateforme Systera, où se fait le DUER. *« Dessus, il y a aussi des propositions de plan de prévention et des risques déjà évalués. L'agriculteur remplit son plan et peut se mettre un système de rappel pour être sûr de ne pas oublier. Une fois la modification faite, il l'inscrit sur la plateforme »*, indique France Lahutte.
À noter que des contrôles sont régulièrement faits par la MSA et la Direccte pour s'assurer de la bonne conformité des exploitations.
Pour plus d'informations, contacter France Lahutte au 03 86 49 48 10 ou par mail à france.lahutte@fdsea89.fr.


Le DUER est à réaliser via la plateforme Systera. Pour en avoir l'accès, il est nécessaire de contacter la FDSEA de l'Yonne.

Christopher Levé


Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
M. STRAUB - 06 83 41 72 77
contact@vmat-dallage-chape.fr

Juridique

Que dit la nouvelle convention collective applicable au 1er avril ?

Afin de mettre tous les salariés agricoles sur un pied d'égalité, une nouvelle convention collective nationale a été signée le 15 septembre dernier. Celle-ci entrera en vigueur au 1er avril de cette année. D'ici là, les employeurs doivent reclasser leurs salariés selon les nouveaux critères de classification.

Signée le 15 septembre 2020 par les Cuma, la FNSEA et les syndicats représentatifs des salariés, la nouvelle convention collective nationale entrera en vigueur au 1er avril 2021. Une obligation de négocier imposée par l'État, *« qui souhaitait restructurer tout le paysage des conventions collectives nationales et voulait qu'elles aient un champ d'application national et non plus territorial »*, indique Laetitia Clerc, juriste de la FDSEA de l'Yonne.

Car dans le milieu agricole, il existait jusqu'alors 140 conventions collectives. Celles-ci resteront toutefois toujours applicables, mais deviendront des accords collectifs étendus.

Alors, que dit cette nouvelle convention collective ? *« Sur beaucoup de choses, elle reprend le Code du travail. Elle instaure aussi quelques points comme des congés supplémentaires en cas de décès d'un enfant, des prises en charge pour les grands déplacements… Et la modification majeure, c'est la classification »*, détaille Laetitia Clerc. *« Avant, les salariés agricoles qui dépendaient de la convention collective applicable dans l'Yonne, étaient classés par niveau et échelon. Tous nos contrats de travail étaient faits selon cette classification. À partir du 1er avril 2021, tous les salariés ne seront plus sur cette grille de classification, mais sur la nouvelle, qui est totalement différente »*.

Les échelons laissent place aux coefficients, attribués aux salariés, en fonction de critères classants : la technicité, l'autonomie, la responsabilité, le management et le relationnel. *« À l'intérieur de chaque critère, il y a des degrés. Plus l'emploi est technique et plus haut l'emploi du salarié sera classé. L'addition de tous les points donne un coefficient »*, poursuit la juriste de la FDSEA de l'Yonne.

Un reclassement en fonction des tâches effectuées

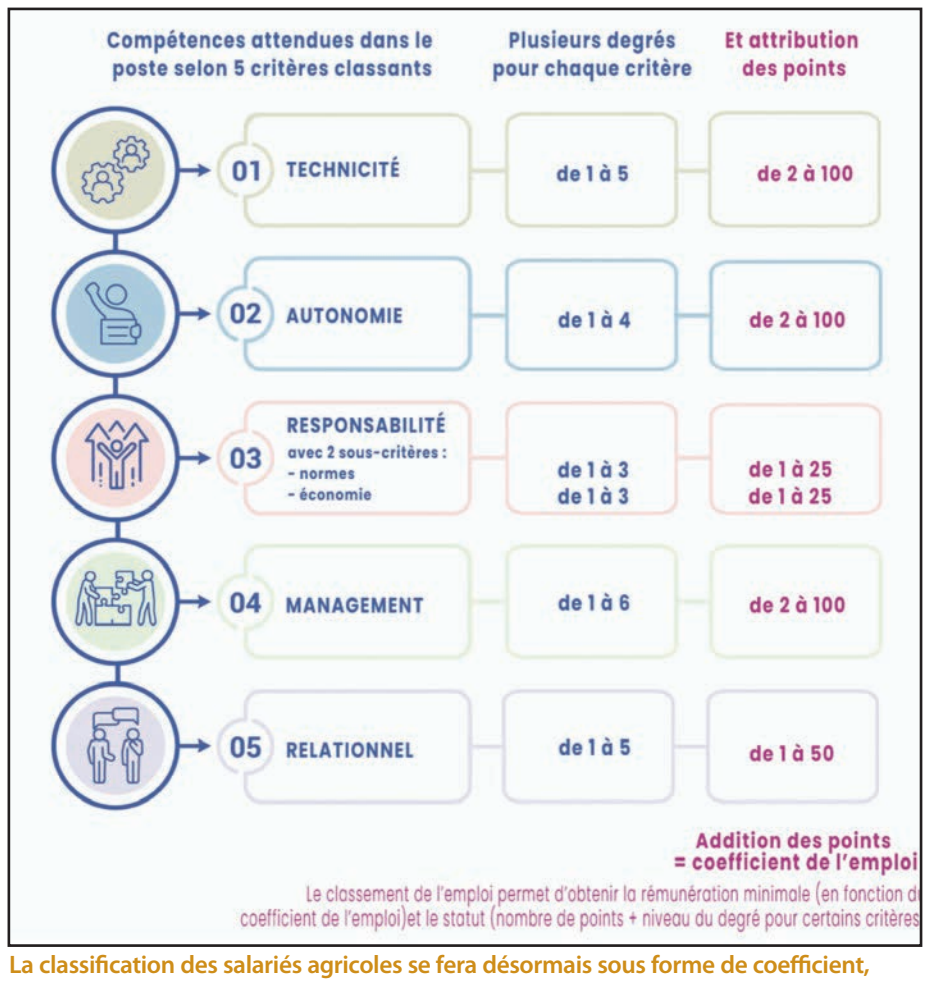
Dès à présent, les employeurs doivent informer leurs employés de l'arrivée de cette nouvelle convention collective (une convention collective doit obligatoirement être mise à disposition des salariés dans l'entreprise, ndlr). *« Ils doivent également reclasser les salariés. Ce que l'on préconise (à la FDSEA), c'est de refaire les fiches de postes pour qu'elles soient au plus proche de la réalité. En fonction de cela, il sera plus simple de reclasser les salariés d'après les tâches qu'ils effectuent dans l'entreprise »*, explique Laetitia Clerc. Une fois le coefficient du salarié défini par l'employeur, ce dernier doit lui expliquer son reclassement. *« Car c'est une classification objective »*, précise-t-elle.

Un coefficient et une convention collective qui devront figurer sur les fiches de paie d'avril

Mais qu'en est-il de l'ancienneté ? *« Elle n'entre pas en compte dans cette nouvelle convention. À poste équivalent, un salarié qui a trois ans d'ancienneté peut avoir le même salaire minimum qu'un salarié qui en a vingt ans, s'ils font exactement les mêmes tâches »*, répond Laetitia Clerc. Cependant, l'ancienneté peut toujours entrer en compte en fonction de la politique de rémunération de l'entreprise. *« La nouvelle convention collective définit un salaire minimum d'après un coefficient. Cela ne veut pas dire que l'employeur ne peut pas rémunérer un salarié en fonction de son ancienneté »*.

La FDSEA de l'Yonne propose aux employeurs adhérents et non adhérents, sous forme de prestation, de les accompagner dans la réalisation de la fiche de poste des salariés et dans leur reclassement. Pour cela, contacter Laetitia Clerc au 03 86 49 48 10 ou par mail à laetitia.clerc@fdsea89.fr.

CHRISTOPHER LEVÉ



La classification des salariés agricoles se fera désormais sous forme de coefficient, en fonction des tâches effectuées dans l'entreprise.

Qui est concerné ?

Dans un document, la FNSEA indique tous ceux concernés par l'entrée en vigueur de cette nouvelle convention collective nationale. Il s'agit : des exploitations de culture et d'élevage ; des établissements de toutes natures dirigés par l'exploitant agricole en vue de la transformation, du conditionnement, de la commercialisation de produits agricoles ; des structures d'accueil touristique en lien direct avec l'exploitation, des coopératives d'utilisation de matériels agricoles ; et des établissements de pisciculture.

Anefa

Une semaine pour l'emploi agricole

Du samedi 27 février au dimanche 7 mars, l'Anefa organise une semaine de l'agriculture au niveau national. Dans l'Yonne, deux actions sont prévues : une visite d'exploitation le 2 mars et un webinaire le 3 mars.

Afin de promouvoir l'emploi dans l'agriculture, l'Anefa organise une semaine de l'agriculture, nommée #osel'agriculture, du samedi 27 février au dimanche 7 mars. Un événement national décliné sur plusieurs départements. Dans l'Yonne, deux actions sont prévues. *« Une première action aura lieu le mardi 2 mars matin, avec une visite d'une exploitation en polyculture-élevage et vigne, dans le Tonnerrois (le domaine du Petit Béru), avec des demandeurs d'emploi du Tonnerrois »*, indique France Lahutte, animatrice de l'Anefa.

Une seconde action est programmée le mercredi 3 mars, sous forme d'un webinaire d'une heure, avec Pôle emploi Auxerre et Pôle emploi Joigny, à 14 heures. *« Il y aura une présentation des métiers, un témoignage d'un viticulteur-céréalier sur son métier et qui prendra le temps de répondre aux questions. Il y aura également un focus sur les formations faites au CFPPA d'Auxerre La Brosse et dans les MFR du département (Gron, Villevallier et Toucy) »*, détaille France Lahutte. Des formations qui seront aussi présentées lors de la visite d'exploitation le mardi.

Une semaine à destination des demandeurs et des prescripteurs de l'emploi, qui peuvent s'inscrire auprès de France Lahutte au 03 86 49 48 10 ou à yonne@anefa.org

CHRISTOPHER LEVÉ



Une semaine de l'agriculture est organisée par l'Anefa, du samedi 27 février au dimanche 7 mars.

Réactions à la visite présidentielle

Accélérer sur la question du revenu des exploitations

En visite en Côte-d'Or le 23 février, Emmanuel Macron et Julien Denormandie, son ministre de l'Agriculture, ont pu échanger sur les questions du moment : négociations commerciales, retour de la valeur ajoutée pour les agriculteurs, future PAC… Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC et Florent Point, son homologue des JA BFC, nous on livré leurs sentiments.



De gauche à droite : Lucile Piermé, animatrice aux JA BFC, Florent Point, président des JA BFC, Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC et Luc Jeannin, secrétaire général de la FDSEA de Saône-et-Loire et administrateur à la FNSEA, à la sortie de leur réunion avec Julien Denormandie, mardi 23 février, devant la préfecture de Côte-d'Or, à Dijon.

Au terme d'une journée *« marathon »*, marquée par la visite du Président de la République, Emmanuel Macron, sur une exploitation agricole à Étaules, près de Dijon, une table ronde sur le thème des États généraux de l'alimentation, et enfin une rencontre à la préfecture de Côte-d'Or avec Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, les responsables de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté et de JA, Christophe Chambon et Florent Point, nous ont livré leurs impressions et leurs attentes. *« On va rester positif,* soulignait Christophe Chambon, *et dire que les annonces qui ont été faites par le Président de la République vont dans le bon sens : il souhaite faire reconnaître les indicateurs des coûts de production dans la loi Égalim. Ce point devrait s'appliquer, donc, en tant que syndicaliste, on se doit d'être vraiment vigilant. Qu'il y ait plus de transparence au sein de la filière, c'est aussi un point positif, mais je rappelle qu'il existe, depuis une dizaine d'années, un observatoire des marges et qu'il n'a pas débouché sur des résultats convaincants. Nous allons être attentifs à la transparence qui nous a été annoncée, et continuer d'appuyer sur ces sujets-là ».*

« Que la loi Égalim s'applique vraiment »

Le représentant syndical régional s'estime par ailleurs relativement satisfait sur la thématique des contractualisations pluriannuelles : *« la position du Président nous satisfait relativement, mais nous attendons encore la mise en application. Concrètement, la loi Égalim était une attente du monde agricole depuis des années, au bout de trois ans, nous constatons que nous n'avons rien de positif, concrètement, sur le revenu des exploitations, donc, à présent, nous insistons auprès du ministre de l'Agriculture pour qu'on accélère la cadence. Il y a de la détresse dans différentes filières. Si on veut sauver ces agriculteurs et permettre à d'autres de s'installer, il faudra que la loi Égalim s'applique vraiment, et qu'elle soit soutenue par une PAC forte, ce qui permettra aux exploitations de notre région de dégager des revenus pour les agriculteurs ».* Pour Christophe Chambon, avancer positivement, c'est s'appuyer sur un triptyque incontournable : *« la prise en compte des indicateurs de coût de production, les contractualisations pluriannuelles, et plus de transparence au niveau des différents maillons de la chaîne qui va de la production à la distribution des produits : si ces trois critères sont appliqués dans l'année qui vient, cela nous donnera de la lisibilité et de la plus-value qui redescendra plus rapidement vers les agriculteurs ».* L'exécutif leur a paru réceptif aux situations inacceptables qui émergent à l'occasion des négociations commerciales : *« Le Président de la République et le ministre de l'Agriculture nous ont confié leur incompréhension devant les demandes de certaines grandes enseignes sur une baisse du prix du lait alors que les ventes se sont maintenues à un bon niveau l'an dernier, souligne le président de la FRSEA BFC. On espère vraiment une réaction de leur part pour mettre un terme à ces comportements de la grande distribution ».*

« Il a fallu une crise pour reconnaître notre rôle »

Reste la dimension symbolique de la visite du chef de l'État, qui intervient alors même que l'absence de Salon de l'Agriculture laisse un grand vide : *« On ne va pas se voiler la face,* reconnaît Christophe Chambon : *la crise sanitaire nous prive de notre vitrine, qui sert aussi de caisse de résonance aux attentes du monde agricole. On sait bien que le Président utilise cette semaine pour reparler d'agriculture. Il a insisté auprès de nous sur la souveraineté alimentaire, sur le rôle qu'avait tenu l'agriculture pendant le confinement. Il est dommage qu'il ait fallu une telle crise pour reconnaître notre rôle ! En venant, le Président a fait un pas, mais ça ne sera pas suffisant. Nous devons poursuivre sur ce chemin et, malgré la richesse des échanges que nous avons eus, tout au long de cette journée, nous avons manqué de temps. Nous avons donc demandé l'organisation d'une visioconférence avec le ministre de l'Agriculture, durant le mois de mars. Nous apprécions les capacités d'écoute de Julien Denormandie, son envie de travailler. Il « mouille la chemise » et n'a pas peur de prendre des coups. Nous avions besoin d'une personne comme lui à ce poste, mais nous attendons des résultats. Sur la PAC, nous demandons du soutien envers les zones intermédiaires, et notamment une aide à l'hectare. Nous devons aussi travailler sur des programmes opérationnels, avec de l'argent qui vienne aider à construire nos filières. En construisant nos filières on rejoint les préoccupations liées à la loi Égalim : permettre un meilleur partage de la valeur en faveur des producteurs ».* Les attentes sont clairement énoncées, il faut maintenant des actes.

BERTY ROBERT



Pour Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, *« Nous allons être attentifs à la volonté de transparence avancée par le gouvernement dans les négociations commerciales ».*

Florent Point (JA BFC) *« Nous serons satisfaits quand les euros reviendront dans les cours de fermes »*

Pour Florent Point, président des JA de Bourgogne Franche-Comté *« cette journée a présenté beaucoup d'intérêt, c'était important de pouvoir échanger avec le Président de la République, même si les échanges furent relativement rapides. Je l'ai trouvé assez prometteur concernant les perspectives sur la loi Égalim. Il a précisé qu'à ses yeux, la loi, telle qu'elle est aujourd'hui, était une première étape et qu'elle méritait d'être affinée. Cela passera, notamment, par la mise en place de la contractualisation pluriannuelle avec une notion de sécurisation pour les producteurs. Maintenant, notre grande interrogation, c'est de savoir comment tout cela va se mettre en place sur le terrain. Nous serons satisfaits quand les euros reviendront effectivement dans les cours de fermes. Pour nous, JA, la question du renouvellement des générations en agriculture est primordiale et j'ai eu le sentiment que c'était pris en compte par le Président, comme par le ministre. Ils ont compris l'enjeu, l'urgence de la situation : dans les dix ans qui viennent, plus de la moitié des agriculteurs vont partir à la retraite. Ils sont conscients de la nécessité d'accompagner les jeunes qui veulent entrer dans le métier. Si on veut faire en sorte que beaucoup de jeunes s'installent en agriculture, il faut que les prix soient là, qu'ils puissent vivre de ce métier et que la valeur soit vraiment restituée aux agriculteurs. Il faut que notre métier soit vivable et que cela soit compatible avec les attentes sociétales, notamment sur l'environnement ou le bien-être animal. Nos professions sont soumises à de forts contrôles administratifs. Nous sommes conscients de la nécessité de gérer au mieux les deniers publics mais nous estimons qu'il serait bon que l'on nous fasse plus confiance et qu'on nous laisse faire notre métier. Si on veut des installations, il nous faut un métier viable économiquement et vivable, au quotidien ».*

Réactions

Vincent Lavier : « *Nous devons continuer de faire valoir nos droits* »

Le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or demeure confiant dans la capacité de l'action collective pour faire progresser favorablement la cause des agriculteurs dans les négociations avec la grande distribution.

Vincent Lavier, le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, a suivi la visite du Président Emmanuel Macron, le 23 février, à la ferme d'Étaules, près de Dijon. Nous l'avons rencontré à l'issue de la réunion tenue à la préfecture de Côte-d'Or avec le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie. « *Sur les États généraux de l'alimentation nous partageons tous le constat qu'on est au milieu du gué, notamment pour la production laitière, qu'on n'a pas avancé du tout sur la valorisation de la viande et qu'il reste encore beaucoup de choses à faire. Pour autant, la situation n'est pas désespérée parce qu'il y a aussi des réussites qu'on a pu découvrir à travers certains exemples cités lors de la table ronde de mardi matin, notamment celui d'une laiterie du Loiret qui travaille en contractualisation ce qui permet de valoriser le lait à des niveaux corrects. Dans la grande distribution il y a quelques acteurs qui sont prêts à jouer le jeu, et d'autres, pas du tout. Nous avons un Président qui a bien compris les enjeux pour l'agriculture, pour la souveraineté, qui est prêt à aller plus loin dans le fait de légiférer afin de contraindre un peu plus si c'est nécessaire. Il nous reste à continuer d'espérer que collectivement, nous soyons capables de trouver des solutions.* »



Pour Vincent Lavier, « *Nous sommes aujourd'hui au milieu du gué concernant les négociations commerciales, notamment pour la production laitière* ».

« *J'ai interpellé le Président sur la filière moutarde* »

« *On note aussi une prise de conscience de certains acteurs de la grande distribution qui disent que les choses ne peuvent pas rester en l'état, mais nous devons continuer de pousser, continuer de faire valoir nos droits afin d'obtenir des retours positifs. L'enjeu n'est pas anodin : il s'agit de savoir comment on continue à faire de l'agriculture sur nos territoires si les agriculteurs ne gagnent pas leur vie correctement. En venant en Côte-d'Or, le Président de la République a envoyé un message à toute l'agriculture française. L'important, c'était de pouvoir échanger avec lui et la discussion a été intéressante. Je l'ai interpellé très directement sur le risque de perte de notre filière moutarde, telle qu'elle se présente aujourd'hui. Il s'est très clairement demandé ce qu'il pouvait faire contre ce risque. Je lui ai expliqué où se situaient les enjeux, j'ai expliqué le problème de la perte des moyens de production, de la ré-homologation de certains produits phytosanitaires, on en a aussi parlé avec Julien Denormandie, le ministre de l'Agriculture, mais lui-même reconnaît que sur ces questions, nous sommes sur des homologations européennes et qu'il dispose de peu de pouvoir… Nous avons un ministre avec qui nous pouvons échanger, nous pouvons construire, tenter de trouver des solutions. Il ne nous en a pas proposées beaucoup, mais il comprend nos demandes, il est à l'écoute et il ne nous fait pas croire ce qui n'est pas possible* ».

PROPOS RECUEILLIS PAR BERTY ROBERT

Retour sur cette journée

Un sentiment mitigé

Tout comme Terres de Bourgogne, le syndicalisme n'était pas convié à cette journée. Du moins, pas initialement

« *Non, nous ne sommes pas non plus dans la boucle* », regrettait Fabrice Genin, le président de la FDSEA de Côte-d'Or, la veille de la venue d'Emmanuel Macron. Le responsable syndical est tout de même parvenu à se glisser parmi les invités en compagnie d'Antoine Carré, son homologue de JA21 : « *durant toute la journée de lundi, nous avons exprimé notre mécontentement par toutes les voies que nous pouvions utiliser. Cela a marché, mais nous nous sommes déplacés à Étaules en tant que simples spectateurs* ». Fabrice Genin a assisté à une table ronde à laquelle participaient des responsables de l'agroalimentaire, des représentants de coopératives et de groupements de producteurs. Comme prévu, les échanges ont porté sur les États Généraux de l'alimentation.

Le président de la FDSEA livre son ressenti sur ce rendez-vous, en restant clairement sur sa faim : « *il n'y a eu aucun scoop, aucune réelle nouveauté sur ce dossier qui n'avance pas depuis son lancement il y a trois ans. À l'évidence, ce dispositif ne marche pas. Les participants à cette table ronde l'ont quelque part admis. S'il y avait un point positif à retenir, il serait bien là : le constat dressé par les producteurs sur Égalim est bien reconnu, les problèmes que nous rencontrons ont été soulignés. Macron a invité ses interlocuteurs à continuer le travail entrepris. Personnellement, je ne sais pas si cette journée fera bien avancer ce dossier… Les producteurs en ont pourtant besoin. L'avenir nous le dira* ».

Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a participé aux échanges avec le Président de la République. « *Les difficultés du monde de l'élevage ont bien été relayées dans ses propos* », ajoute Fabrice Genin, « *les rapports de force entre les différents opérateurs de la filière ne sont pas équitables, cela a bien été mis en avant. Vincent Lavier est même allé un peu plus loin en abordant des problématiques plus locales. Un pot de 10 grammes de moutarde a été remis au Président. Vincent Lavier l'a invité à le conserver précieusement car ce produit, il n'y en aura plus pour très longtemps* ».

Fabrice Genin s'est ensuite déplacé en préfecture avec d'autres responsables syndicaux de la région. Une réunion avec le ministre de l'Agriculture et le préfet était au programme : « *nous avons abordé l'ensemble des sujets d'actualité (moyens de production, directive nitrates, calamités, loup…) , et aussi la Pac. Nous leur avons présenté nos attentes régionales par rapport aux zones intermédiaires avec la nécessité de doubler les surfaces pour le paiement redistributif. Il nous faut également une enveloppe pour le couplage des protéines dans ces mêmes zones. Une MAEC accessible à tous sera aussi la bienvenue. Le ministre nous a rappelé sa préoccupation pour les zones intermédiaires. Ces zones, selon ses dires, ne doivent pas être à nouveau perdantes dans la prochaine réforme européenne. Ça, nous le savions déjà. Nous voulons désormais des actes. Dans le même temps, les solutions viendront également de nous, agriculteurs, avec notre capacité à nous adapter* ».



AG



Mouton charollais

Un trophée numérique à la place du salon

Privé de Salon de l'Agriculture, le mouton charollais organise son premier trophée numérique en ligne. Onze lots d'animaux seront jugés sur Facebook par un jury d'experts français et étrangers. Le palmarès sera révélé le 4 mars.



La vitrine nationale et internationale représentée par le Salon de l'Agriculture fait cruellement défaut.

Chaque année, le Salon de l'Agriculture est le rendez-vous incontournable pour les races animales et pour le mouton charollais. Paris demeure une occasion prestigieuse de faire parler de lui ! Aussi, privé de cette semaine parisienne et de concours général, l'OS Mouton Charollais a-t-elle eu envie de maintenir un évènement à la date habituelle du salon. Une façon de motiver ses troupes et de relancer la promotion de la race. Pour la première fois, cette année, elle propose un trophée numérique en lieu et place du concours général des animaux. Ce sera un concours d'animaux sur photos et en ligne. Onze lots de moutons charollais en provenance de onze élevages sélectionneurs s'affronteront sur Facebook au moyen de photos prises sous différents angles. *« Ces lots d'ensemble (un bélier, un agneau, deux agnelles) seront jugés pendant trois jours, sur un groupe Facebook restreint, ouvert à 25 juges étrangers et 25 juges français, tous éleveurs ou experts de la race »*, décrit Aline Bonnot, directrice de l'OS. Pour participer à ce concours d'un nouveau genre, les éleveurs ont dû fournir trois photos prises selon un cahier des charges précis. Les animaux devaient être présentés toilettés et les différentes prises de vue étaient destinées à évaluer les devants (gueules, aplombs, homogénéité), les arrières (gigots, aplombs) et les dos. Le résultat de ce jugement sera publié le jeudi 4 mars sur Facebook et le site web de l'OS, jour où aurait dû se tenir le concours général.

Clin d'œil aux clients étrangers

« Ce concours en ligne est un moyen d'attirer des éleveurs qui ne participent pas à Paris parce qu'ils ne peuvent pas venir au tri des animaux à Palinges. À l'avenir, ce nouveau moyen peut nous aider dans notre sélection en amont du concours général. Cela nous permettra aussi de solliciter nos clients étrangers et de leur dire que nous n'oublions pas le rendez-vous du salon. Chaque année, Paris est l'évènement qui donne le ton en début de campagne commerciale. C'est là que nous rencontrons les étrangers, recueillons des contacts… Cela va nous manquer cette année », confie Pascal Chaponneau, président de l'OS. Les responsables auraient aimé organiser une vente de béliers en ligne pour remplacer les transactions du Salon de l'Agriculture. Malheureusement, le contexte a dissuadé les éleveurs de préparer des animaux. L'annulation du rendez-vous parisien prive aussi les représentants de la race de nombreux échanges professionnels. *« Une occasion perdue qui pèsera dans l'avancée des dossiers »*, confie Aline Bonnot.

Une marque pour l'agneau charollais

À défaut de salon, le mouton charollais entend bien s'inscrire dans la *« Semaine de l'agriculture numérique »* organisée à l'échelon national du 13 au 24 mai. La race espère figurer en bonne place dans une vidéo collective mettant à l'honneur les richesses agricoles des territoires. Les promoteurs de la race continuent de mener leur projet de marque pour des agneaux de boucherie pure race Mouton Charollais. Ils espèrent pouvoir déposer cette marque dans l'été sous la dénomination *« L'agneau charollais d'excellence »*.

Marc Labille



L'idée de ce premier trophée numérique pourrait connaître un prolongement comme outil supplémentaire dans le processus de sélection en amont du concours général.

Inquiétudes quant au retour du loup

Les éleveurs de moutons charollais gardent un très mauvais souvenir de l'année 2020 durant laquelle un loup s'est attaqué à une quinzaine d'élevages adhérents à l'OS dans le Charolais. Dans ces troupes de taille modeste mais à fort potentiel génétique, les préjudices ont été importants avec des reproducteurs massacrés et des conséquences inéluctables sur la production. Un coup dur pour le berceau de race dans une conjoncture où les troupes ovines peinent toujours à se maintenir. En ce début d'année, les responsables de l'OS Mouton Charollais ne cachent pas leur inquiétude pour les mois à venir. Tout le monde s'attend à de nouvelles attaques de loups dans la région – les autorités ayant reconnu elles-mêmes que la Saône-et-Loire était sur le front de colonisation du prédateur. Les éleveurs sont particulièrement inquiets pour le printemps lorsqu'ils relâcheront leurs brebis suitées de leurs petits agneaux. En dépit des mesures d'aides proposées, les sélectionneurs de moutons charollais restent persuadés que leur mode d'élevage spécifique, exclusivement à l'herbe, qui, pour la filiation génétique, impose de parquer les animaux en petits lots, n'est pas compatible avec la présence régulière de loups.

Rendez-vous Concours national et vente de station en août à Charolles

L'OS Mouton Charollais donne d'ores et déjà rendez-vous pour son 59e concours national qui aura lieu les 5 et 6 août à Charolles. À cette occasion, se déroulera aussi la vente des agneaux de station raciale. L'année dernière, en dépit du Covid-19 et de son confinement, la race était parvenue à organiser le recrutement des agneaux pour sa station de contrôle individuelle. L'évaluation avait pu se dérouler comme prévu, de même que la vente des jeunes béliers dans le cadre du concours national de Charolles, entre les deux vagues épidémiques. Aussi, les responsables de l'OS espèrent profiter à nouveau de ce calendrier favorable à leurs manifestations. D'autant que sur le plan commercial, la tendance serait plutôt de *« bon augure »*, confie Pascal Chaponneau. Un certain nombre d'agnelles auraient été réservées en ferme par des clients français. *« Les agneaux de boucheries se vendent bien en ce moment. Si la conjoncture ne change pas, on vendra des béliers »*, espère le président.

Brèves

Communication Lancement de l'opération *«Un agriculteur dans votre répertoire téléphonique»*

Au regard des contraintes sanitaires qui ont conduit les autorités publiques à annuler le Salon International de l'Agriculture cette année, le monde agricole se mobilise et poursuit ses démarches de dialogue auprès des Français. Face aux nombreuses questions qui animent le grand public quant à l'agriculture française - sécurité sanitaire, protection des cultures, traçabilité… - une centaine d'agriculteurs du bassin parisien ont décidé, en 2019, de s'unir et de créer le collectif « Ici La Terre », en poursuivant l'objectif de rapprocher les Français des agriculteurs. Après avoir lancé le tout premier numéro vert dédié à l'agriculture en France (0805 382 382), le collectif poursuit son engagement et lance « Un Agriculteur dans votre répertoire téléphonique », une nouvelle opération de phoning s'inscrivant dans une démarche de pédagogie auprès du grand public.

Céréales Arvalis organise un webinaire sur la filière orge

La filière brassicole vous donne rendez-vous le 5 mars pour un webinaire de deux heures, de 10h00 à midi, organisé par Arvalis-Institut du végétal, en partenariat avec Brasseurs de France, Malteurs de France, France export céréales, Passion Céréales, AGPB et Intercéréales. Ce webinaire est gratuit sur inscription. Il porte sur le thème « Orges brassicoles : faire filière brassicole en toutes situation ». Pour s'inscrire : evenements-arvalis.fr

Sécheresse Coup de nerfs au CNGRA

Pour la première fois de son histoire, le 18 février, la FNSEA, les JA, l'APCA et la CNMCCA (mutualité, coopération, et crédit agricole) ont refusé de prendre part au vote du Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA), a indiqué le président du FMSE et membre du bureau de la FNSEA Joël Limouzin le 19 février. Lors d'une réunion la veille, sur proposition du ministère de l'Agriculture, le CNGRA a émis un avis favorable pour indemniser les agriculteurs affectés par la sécheresse estivale de 2020 à hauteur de 75 millions d'euros (M€). Presque moitié moins que les 132 M€ attendus par la profession dans le cadre du régime des calamités agricole, suite aux évaluations des Comités départementaux d'expertise (CDE). *«Nous avons décidé de ne pas participer au vote car nous considérons que le travail d'expertise de terrain qui a été réalisé est suffisamment précis, et objectif, pour permettre à tous les demandeurs d'être pris en compte par rapport à la réalité de la sécheresse 2020»*. Un non-vote électrochoc qui vise à dénoncer le calcul actuel du taux de perte de récolte, et à accélérer la réforme de la gestion des risques enlisée depuis sept mois.

Semaine de l'agriculture Emmanuel Macron partant pour le rendez-vous politique

«Nous organisons un colloque le 18 mai sur la souveraineté alimentaire solidaire et accessible, auquel le Président a donné son accord pour y participer», a confié la présidente de la FNSEA Christiane Lambert le 19 février, au lendemain de son entrevue avec le Président de la République. A défaut de pouvoir organiser le Salon international de l'agriculture (Sia), à la porte de Versailles cette année, ses organisateurs ont lancé la *«Semaine de l'agriculture »*, qui se déroulera du 13 au 24 mai. Une incertitude plane autour du rendez-vous entre politiques et professionnels qui devait être organisé à Paris autour de la *« souveraineté alimentaire»*. Cet évènement sur deux jours a été *«annulé dans sa forme originelle»*, indiquait-on au Ceneca (propriétaire du Salon) le 18 février. Des alternatives seraient à l'étude. De son côté, le Concours général agricole va être organisé à Châlons-en-Champagne, Angoulême, Montpellier et Tours. Une plateforme va être créée pour *«valoriser»* des évènements (visites de fermes, marchés de producteurs...) partout en France. Et un marché aura lieu à Paris *« en collaboration avec la Ville de Paris et avec des producteurs de toute la France »*, a rappelé le président du Sia, Jean-Luc Poulain dans une lettre adressée au Premier ministre début février.



Collectivités locales

Lyon : le menu sans viande crée la polémique

Le maire écologiste de Lyon, Grégory Doucet, a décidé d'imposer des menus sans viande tous les jours, depuis le 22 février. Raison invoquée : la rapidité du service et la lutte contre la Covid-19. Une décision qui a créé une vaste polémique politique et la colère des agriculteurs.



© Acip/Chaunu

«Ce menu correspond au goût du plus grand nombre (…) Si la situation sanitaire le permet, la ville reviendra aux menus tels qu'on les connaît, avec des menus sans viande par semaine», a déclaré le 20 février, le maire de Lyon, Grégory Doucet. Il a en effet décidé d'imposer depuis lundi 22 février des menus uniques sans viande (mais avec œufs et poissons) dans les cantines scolaires. Le prétexte avancé : *«servir plus rapidement les enfants pour limiter les risques de contagion»*. Stéphanie Léger l'adjointe au maire chargée de l'éducation a même ajouté : *«Le seul moyen de faire manger un plat chaud à tous les enfants de l'école, c'est de proposer un plat sans viande, mais avec des protéines animales comme le poisson ou les œufs, conforme aux exigences nutritionnelles. Nous n'excluons personne, c'est même le contraire !»* Elle faisait notamment référence à la moitié des élèves de primaire qui ne choisissent pas la viande, par goût, par habitude familiale ou par précepte religieux.

«Insulte aux éleveurs»

La réaction de l'opposition lyonnaise ne s'est pas faite attendre, de même que celles des principaux ministres concernés par le dossier. *«Idéologie scandaleuse»*, a tweeté, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, le 20 février ajoutant : *«Insulte inacceptable aux agriculteurs et aux bouchers français»*. Pour lui, les écologistes veulent exclure les classes populaires des cantines scolaires au nom d'une *«politique moraliste et élitiste»*. Car, dit-il *«de nombreux enfants n'ont souvent que la cantine pour manger de la viande»*. Le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, lui a embrayé le pas en déclarant : *«Arrêtons de mettre l'idéologique dans l'assiette de nos enfants. Donnons-leur simplement ce dont ils ont besoin pour bien grandir. La viande en fait partie»*, a-t-il réagi sur les réseaux sociaux. Il a par ailleurs indiqué avoir saisi le préfet du Rhône à ce sujet, afin qu'il exerce son contrôle de légalité. Plus prudent, le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, veut croire aux motifs sanitaires invoqués par l'édile local. *«Il ne faut pas que ce soit une décision idéologique»*, a-t-il précisé lors de l'émission "Le Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI".

«L'idéologie sans le courage»

La présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, est-elle aussi montée au créneau en dénonçant le caractère *«scandaleux»* de cette décision : *«Prétexter les règles sanitaires du Covid-19 pour imposer les menus sans viande obligatoires aux enfants à la cantine, c'est afficher l'idéologie sans le courage. C'est contraire au Plan national nutrition santé. C'est insultant pour les familles»*, a-t-elle tweeté. Sur le terrain le président de la FDSEA du Rhône, Pascal Girin, lui-même éleveur de bovins à Grandis, explique que cette mesure déplaît *«à un grand nombre de parents d'élèves pour qui le repas de midi est important»*, a-t-il indiqué à la presse. Selon lui, ce repas représente *«une sécurité»*, l'assurance *«d'avoir des enfants nourris avec un repas équilibré, ce qu'ils n'ont pas forcément le soir. Par ce biais-là, je pense qu'on veut plutôt orienter ou manipuler la population vers une idéologie extrême de l'écologie (…) On ne va pas en rester là»*, a-t-il prévenu annonçant l'installation d'une mini-ferme devant la mairie pour sensibiliser la population et y vendre de la viande. Il se dit d'autant plus déçu qu'*«on nous a laissés entrevoir une collaboration entre la Métropole et le monde agricole (notamment dans le cadre de la Loi Egalim et des projets alimentaires territoriaux, ndlr) et on se voit sanctionnés ou imposer une décision pour laquelle nous n'avions pas été prévenus»*, fustige-t-il. Certes, l'ancien maire de Lyon, Gérard Collomb, avait pris une décision identique au printemps 2020, mais *«le contexte était totalement différent, nous étions au tout premier confinement et nous expérimentions»*, a justifié le conseiller municipal d'opposition Yann Cucherat le 22 février à BFMTV-Lyon. Sauf avis contraire du préfet, la décision de Grégory Doucet doit être appliquée jusqu'aux prochaines vacances de Pâques, soit jusqu'au 10 avril.

ACTUAGRI

«Une décision doctrinaire» pour les bouchers-charcutiers

***«La Confédération française de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs (CFBCT) dénonce - en dehors de toutes querelles politiques - la décision doctrinaire de la Mairie de Lyon qui supprime la viande des cantines scolaires, soi-disant afin de fluidifier le service»*, a-t-elle annoncé le 22 février par voie de presse. *«Le Covid-19 a le dos large ! Hasard du calendrier ? Cette annonce intervient à une période où l'on célèbre traditionnellement l'agriculture et la gastronomie française à l'occasion du Salon international de l'Agriculture. Elle est une insulte à l'ensemble des professionnels de la filière qui ont été mobilisés tout au long de la crise sanitaire pour nourrir les Français»*, s'insurge le président de la CFBCT, Jean-François Guihard. Dénonçant *«une nouvelle tartufferie d'élus «verts» au service d'une idéologie»*, il rappelle qu'il *«est du devoir de nos élus de garantir aux enfants une alimentation adaptée à leurs besoins nutritionnels (…) la viande fait partie de cet équilibre alimentaire»*.**

Calamités agricoles

La réforme devient inéluctable et nécessaire

Membre du bureau de la FNSEA en charge du dossier calamités agricoles, Joël Limouzin revient sur la réunion du Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) qui s'est déroulée le 18 février.



Photo : FNSEA

Joël Limouzin est en charge du dossier Calamités agricoles à la FNSEA.

De l'avis de nombreux acteurs agricoles, le système actuel du Fonds national de gestion des risques agricoles (FNGRA, ex-fonds des calamités) a vécu. Il est même à bout de souffle. *« C'est la dernière fois qu'on travaille dans de telles conditions. Ce fonds a été co-construit entre les professionnels agricoles et l'État il y a quelques décennies. Il a très bien rempli son office et correspondait à une époque. Mais depuis quelques années, ça devient ingérable »*, affirme Joël Limouzin, par ailleurs président du Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE). En cause : le changement climatique qui s'est accéléré ces cinq dernières années et qui *« nous a dépassés »*, explique-t-il. Autrement dit, les aléas climatiques ne sont plus exceptionnels. Or c'était sur cette base qu'était construit un système *« qui ne correspond plus à la réalité »*, ajoute-t-il.

Système totalement ubuesque

Lors de son intervention au Congrès de la Coopération agricole le 18 février, le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, a lui-même reconnu que *« le régime des calamités ne marche plus. Le système est devenu totalement ubuesque car il n'est plus conforme aux réalités du terrain »*. Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est le mode de calcul des *« indemnités calamités »*. Dans la mesure où les calamités (inondations, sécheresses, etc.) sont devenues récurrentes, la moyenne quinquennale sur laquelle s'appuient les calculs ne veut plus rien dire. *« On ne justifie pas la perte de fourrage sur un rendement qui a fortement baissé »*, explique Joël Limouzin qui cite les agriculteurs du Grand Est contraints soit de diminuer leur cheptel, soit d'augmenter leurs surfaces fourragères. *« Il faudrait que l'historique remonte plus loin dans le temps, à huit ou dix ans »*, ajoute-t-il. C'est pourquoi les représentants de la FNSEA, des JA, de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) et de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA) ont refusé de participer au vote. Pas question pour eux de voter un budget qui passait de 165 à 73 millions d'euros. *« Comme l'État n'a pas voulu reconnaître et respecter le travail de terrain que nos organisations avaient effectué, nous avons décidé de ne pas prendre en compte leur calcul »*, justifie-t-il.

Volet prévention

Un début de consensus professionnel semble cependant se dessiner pour réformer le FNGRA. Joël Limouzin souhaite le conserver en partie, car pour lui l'État doit prendre sa part et surtout *« ne pas se désengager »*. Il souhaite adosser à ce FNGRA réformé, d'une part un régime assurantiel lui aussi rénové et d'autre part, une partie des fonds européens (règlement omnibus). Sur la partie assurances, le ministre de l'Agriculture a confié, fin janvier, une mission au député Frédéric Descrozaille (LREM, Val-de-Marne), ancien directeur de l'Interprofession des fruits et légumes frais (Interfel). Celui-ci devrait rendre quelques recommandations au ministre d'ici la fin mars et son rapport définitif avant l'été. Joël Limouzin n'en oublie pas pour autant le volet *« très important de la prévention »* (retenues individuelles et collectives, filets anti-grêle, etc.) *« Cette prévention coûte cher, mais il faut mettre en place de vrais plans d'investissement, soutenus par les régions, par l'État et par l'Europe, afin de limiter la casse »*, précise-t-il. Il reste maintenant à mettre tout le monde autour de la table. *« Mais le ministre de l'Agriculture doit être plus offensif sur ce dossier »*, avertit Joël Limouzin.

ACTUAGRI



▸ En bref

PAC La France plaide pour un maximum de flexibilité dans la mise en œuvre

Dans le cadre des discussions inter-institutionnelles en cours entre le Conseil et le Parlement européen sur la future Pac concernant le nouveau modèle de mise en œuvre (passage d'un contrôle de la conformité à un contrôle des résultats), la France propose, dans un document de travail qu'elle fait circuler à Bruxelles, un certain nombre de pistes de simplification. Avec ces propositions visant à obtenir le soutien d'un maximum d'États membres (l'Italie et l'Espagne notamment y seraient déjà favorables), Paris souhaite notamment la reconnaissance du droit à l'erreur *« de bonne foi »* (demandé depuis des mois par le ministre Julien Denormandie), ainsi que la possibilité d'effectuer facilement des réallocations budgétaires entre l'aide au revenu de base et les éco-régimes. La France estime également que *« les plans stratégiques nationaux doivent rester des documents de programmation stratégiques traduisant les choix politiques des États membres »*, et non pas comme le montrent les premiers échanges avec la Commission européenne des documents d'*« un niveau de précisions et de justifications extrêmement élevé, parfois supérieur à celui des documents de programmation actuels »*. Pour le think tank Farm Europe, ces propositions de Bruxelles risquent de favoriser à la fois la renationalisation de la Pac et le recours aux mesures les moins exigeantes en matière environnementale.

Salon de l'Agriculture Les Chambres d'agriculture invitent les Français à visiter les fermes

« Cette année, faites Salon chez vos agriculteurs » : c'est avec ce slogan que l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) invite les Français à se rendre chez leurs agriculteurs du 27 février au 7 mars, en lieu et place du Salon international de l'agriculture (Sia), annulé pour raisons sanitaires. Dans un communiqué du 22 février, les Chambres annoncent le lancement d'une campagne relayant l'initiative sur les réseaux sociaux pour *« appuyer cette semaine spéciale initialement dédiée au Salon de l'agriculture à Paris »*. Même sans Salon, *« les fermes restent ouvertes ! »*, rappelle l'APCA, qui encourage les citoyens *« à se rendre sur les exploitations agricoles pour acheter des produits locaux, mais aussi pour échanger avec les agriculteurs sur leur métier et la fabrication des produits et retrouver les animaux »*.

Salon de l'Agriculture (bis) Les Hauts-de-France créent une alternative digitale

Suite à l'annulation de l'édition 2021 du Salon international de l'Agriculture (Sia), les Hauts-de-France ont annoncé, le 19 février dans un communiqué, l'organisation d'un évènement alternatif et régional sur la période initialement prévue porte de Versailles - du 27 février au 7 mars. L'objectif : *« proposer un rendez-vous inédit et fédérateur, pour les habitants et pour soutenir l'agriculture régionale »*. Il s'agira concrètement d'une chaîne de contenus vidéos en ligne, disponible sur Youtube et le site salonagriculture.hautsdefrance.fr. Elle diffusera des contenus inédits en continu de 9 h 25 à 18 heures.

Égalim Une proposition pour modifier la loi bientôt déposée

« La loi Égalim est une très bonne loi, mais qui a besoin de certains ajustements pour permettre de mieux rémunérer le monde agricole », estime le député LREM Grégory Besson-Moreau interrogé le 18 février. C'est pourquoi le député de l'Aube va déposer une proposition de loi (PPL) *« d'ici 10 à 15 jours »* avec pour objectif de l'inscrire à l'agenda des niches parlementaires de mai. L'idée est de repartir de la PPL déposée le 30 juin qui faisait suite à la commission d'enquête sur les pratiques de la grande distribution, mais qui n'avait jamais été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Y seront *« retravaillées la construction du prix en marche avant, ainsi que son ajustement dans le temps »*. Des réflexions sur des amendements sont déjà en cours. *« Notre proposition principale sera de s'assurer que les indicateurs prévus par la loi Égalim soient appliqués à l'ensemble des volumes faisant l'objet du contrat, c'est à dire pour tous les produits et tous les marchés »*, indique Martine Leguille-Balloy, député LREM de Vendée. Les deux élus sont également signataires avec une soixantaine de leurs collègues d'une tribune intitulée *« Pour une juste répartition de la valeur dans le cadre des négociations commerciales des produits alimentaires ! »*. Ils y assurent que des *« propositions législatives (…) s'avèrent nécessaires »*.

Plan de relance Mobilisation de 400 services civiques dans les Chambres d'agriculture

Comme annoncé début janvier, les Chambres d'agriculture vont pouvoir mobiliser des jeunes en service civique, de 16 à 25 ans (30 ans en cas de situation de handicap) dans le cadre du Plan de relance, annoncent le ministère de l'Agriculture et le réseau consulaire dans un communiqué commun le 18 février. Les Chambres d'agriculture viennent de recevoir l'agrément de l'Agence du service civique. Annoncé initialement à hauteur d'un effectif de 150 jeunes, l'objectif est finalement de mobiliser jusqu'à *« 400 volontaires en 2021 et 2022 »*, précise le communiqué. Leur accueil débutera au mois de mars 2021. Leurs missions seraient les suivantes : *« faire connaître les activités d'intérêt général menées par les Chambres d'agriculture à un large public »* ; *« lutter contre l'isolement des acteurs ruraux »* ; *« favoriser l'accès à l'information pour tous en faisant connaître et en promouvant les enjeux et les mesures du plan France Relance auprès de tous les agriculteurs »*. Les deux instances précisent que les jeunes accueillis bénéficient *« de l'accompagnement des équipes des Chambres d'agriculture et de l'appui d'un tuteur pour les guider dans leurs missions et consolider leur projet d'avenir »*.

Diversification

Des pâtes oui, mais des pâtes fermières !

Ces dernières années, certaines fermes françaises se sont lancées dans un nouveau genre de diversification : les pâtes. Rencontre avec Émilie Hecquet à Linzeux (Pas-de-Calais), l'une des rares productrices de ces denrées alimentaires qui ne manquent pas d'originalité et de saveurs.



Lucie de Guseme

La gamme de pâtes d'Émilie regroupe une vingtaine d'arômes.


Lucie de Guseme

Émilie Hecquet, productrice de pâtes fermière.

«*Un projet un peu farfelu*». C'est le mot qui vient à Émilie Hecquet, agricultrice à la ferme de la Cannanée à Linzeux (Pas-de-Calais), près de Saint-Pol-sur-Ternoise, quand elle repense à la genèse de son projet de pâtes fermières entamé en 2018. Installée en 2012 sur la ferme familiale - bio depuis 1976 - la jeune agricultrice n'avait déjà pas le temps de s'ennuyer. Seule, elle parvient à faire tourner cette exploitation de 35 hectares dont 25 ha de pâtures comptant une quarantaine de bovins allaitants, quarante chèvres et une dizaine d'hectares de culture. Mais avec le lancement de ce projet de diversification, les semaines sont denses pour Émilie Hecquet. «*Je voulais être dehors et ne pas avoir de patron !*», résume-t-elle dans un grand sourire.

Première fournée en 2018

En 2018, la jeune agricultrice est en quête d'une nouvelle diversification. De préférence un projet à monter «*à partir d'une production déjà présente sur la ferme*». C'est à cette époque qu'elle entend parler des pâtes fermières, une spécialité plutôt cantonnée au sud de la France et qui nécessite du blé tendre. «*On a tendance à penser que pour les pâtes, il faut du blé dur, mais c'est tout le contraire !*» P'tit Quinquin, Bon moulin ou encore Blanc des Flandres : trois des variétés désormais semées sur ses quatre hectares le sont en blé tendre qui alimente sa production. Fin septembre 2018, elle fait l'acquisition sur le site Leboncoin.fr d'une machine d'occasion pour fabriquer les pâtes. Coût de l'opération : 8 000 €. «*Elle provenait d'un agriculteur du sud qui avait acheté une machine plus grosse*», se souvient Émilie Hecquet. «*C'était un investissement ! Je n'étais pas tout à fait sûre de mon coup, il fallait que je fasse des tests*». Emploi du temps chargé oblige, elle fait les allers-retours dans le sud en voiture pendant deux jours, amenant avec elle sa propre farine. C'est là qu'elle fait sa première fournée. «*L'agriculteur a eu la gentillesse de faire passer mes pâtes au séchoir chez lui avant de me les renvoyer par la Poste pour que je les goûte*», raconte-t-elle. Un test convaincant.



Lucie de Guseme

La machine à pâtes présente une capacité totale de 12 kg de farine.

«Une organisation au cordeau»

Au total, la machine présente une capacité de 12 kg de farine : 6 kg au pétrissage et 6 kg en extrusion. Elle est accompagnée d'un moule en bronze. «*Ce type de moule a une cadence de production moins élevée mais il donne aux pâtes un aspect rugueux qui leur permet de bien accrocher les sauces*», explique la néo-experte. Elle décide d'en racheter sept pour donner à ses pâtes des formes différentes : tagliatelles, torsades, fusillis, conchiglies ou encore radiatoris. «*Le pire, ce sont les tagliatelles ! Il faut que ça sorte sans qu'elles se collent et souvent il vaut mieux être deux !*» Heureusement, la productrice reçoit un coup de main des membres des Amap des Weppes et du Potager à Amiens. Enfin, ça, c'était avant le Covid-19. Aujourd'hui, il faut se débrouiller sans cette main-d'œuvre bienvenue. «*L'ensachage est une grosse partie du travail. Je préfère donc travailler en vrac. Aujourd'hui, mon secret pour y arriver, c'est une organisation au cordeau. Mon point fort sur la ferme est la diversité des productions : même si je me trompe sur une chose, je peux me rattraper sur le reste. L'inconvénient est qu'il faut être polyvalente et c'est difficile de se faire remplacer*» raconte-t-elle.

Une vingtaine d'arômes

Dans la recette de base, rien d'autre que de la farine et de l'eau ainsi que quelques ingrédients ajoutés pour arriver à une gamme de pâtes comptant une vingtaine d'arômes. Un peu de poudre de betterave pour colorer sans donner de goût, une pincée de spiruline, une touche d'ail pour relever le goût…

Les pâtes classiques sont vendues en Amap à 5,50 €/kg, les pâtes aromatisées à 8,50€/kg. Émilie Hecquet écoule aussi une partie de sa production en direct pour certaines commandes de gros volumes - comme ces étudiants lillois qui n'hésitent pas à en commander plusieurs dizaines de kilos d'un coup - et via le nouveau magasin de producteurs La Grange du coin à Longuenesse. «*Le point positif des pâtes est que c'est un produit sec à longue conservation. Le défaut : il faut en faire beaucoup pour gagner sa croûte. Même à 5,50 €/kg !*», conclut-elle.

LUCIE DE GUSSEME

TOUS CONCERNÉS, TOUS GAGNANTS.

C'est un fait, les consommateurs veulent mieux manger, dans le respect du bien-être animal et de l'environnement.
Cette tendance est en marche, elle ne s'arrêtera plus.
En s'engageant dans la démarche Bœuf Label Rouge, les éleveurs répondent aux attentes de la société et bénéficient d'une rémunération plus juste.

Et tout le monde est gagnant.

Vous aussi, engagez-vous !

- **LESCONSOMMATEURS** ont accès à une viande de qualité supérieure, conforme à leurs attentes, et disposent avec le Label Rouge d'un repère de confiance, synonyme de forte incitation à l'achat.
- **LES ÉLEVEURS,** qui s'engagent à répondre aux nouvelles exigences sociétales avec un cahier des charges renforcé, bénéficient d'une rémunération plus juste dans le cadre d'un contrat.
- **LADISTRIBUTION** dispose d'une démarche complète pour adapter son offre à la demande. Elle bénéficie d'un accompagnement actif jusqu'aux points de vente et accède à une visibilité et une sécurisation accrues sur les volumes et les prix, toute l'année. Enfin, signe de qualité officiel, le Label Rouge valorise le rayon boucherie et l'enseigne.
- **UNE CAMPAGNE PUISSANTE EN SOUTIEN.** Déjà plébiscitée par les Français, la campagne de communication revient dès le 22 février dans les grands médias (radio, internet) pour amplifier le mouvement. C'est le moment d'en profiter !

UNE CAMPAGNE REMARQUÉE PAR PRÈS D'UN FRANÇAIS SUR 2, ET QUI INCITE 83 % DES PERSONNES EXPOSÉES À L'ACHAT DE VIANDES DE BOEUF LABEL ROUGE ! *

LES VIANDES DE BOEUF LABEL ROUGE

Le plaisir de manger mieux

Label Rouge

Pour plus d'informations : 01 42 86 08 14 | 06 62 80 78 77

Place Cliché, Istock. 022450-00.

BOVINS interbev INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

www.interbev.fr

*Sondage OpinionWay pour INTERBEV, décembre 2020.

AIMEZ LA VIANDE, MANGEZ-EN MIEUX.

Parcours scolaire

Retours d'expériences

Six Côte-d'oriens en activité évoquent leur parcours scolaire. Chacun profite de l'occasion pour donner des conseils aux jeunes étudiants.

PROPOS RECUEILLIS PAR AG

« Aller voir ailleurs »



Cyril Bret, 30 ans, de Bure-les-Templiers : *« Pour ma part, j'ai obtenu un Bepa productions animales, un Bac pro productions végétales et un BTS APV. Je me suis installé en 2019, après avoir été salarié sur la ferme une paire d'années. Si c'était à refaire, je ne changerais rien à ma scolarité. Je pense avoir fait le bon choix en optant pour l'apprentissage quand j'étais en Bac pro et en BTS, cela m'a permis d'apprendre beaucoup de choses sur le terrain. Il est important, à mes yeux, de mettre les pieds dans autre chose que le système scolaire classique et le cercle familial. C'est d'ailleurs le conseil que je donnerais aux jeunes : aller voir ailleurs avant l'installation. Voir ce qu'il se passe en dehors de chez soi peut être enrichissant ».*

« Bouger avant de s'installer »



Guillaume Moyot, 32 ans, exploitant agricole à Étormay : *« Je me suis installé en 2009, je venais tout juste d'avoir mon bac pro productions animales. J'étais pourtant parti pour faire un BTS mais une ferme s'est libérée dans mon secteur et j'ai saisi l'opportunité de la reprendre. Je ne regrette pas du tout ce choix, même si j'aurais bien continué mes études encore deux ans. Un stage à l'étranger pour voir de nouvelles choses m'aurait également bien plu. Si j'avais un conseil à donner aux jeunes : il ne faut surtout pas hésiter à bouger avant de s'installer. On acquiert ainsi une plus grande ouverture d'esprit, celle-ci peut être très bénéfique sur sa ferme. Une fois lancé dans la vie active, il n'est plus toujours facile de se libérer, il faut bien en avoir conscience ».*

« Travailler à l'extérieur »



Ludovic Guenebaut, 31 ans, agriculteur à Frôlois : *« Alors pour moi, j'ai un Bepa ainsi qu'un Bac pro. Avant de m'installer il y a deux ans et demi, j'ai travaillé dans plusieurs entreprises : à l'usine de déshydratation de Baigneux, dans une ferme où je pressais de la paille, ainsi qu'à Dijon Céréales. Si j'en avais eu la possibilité, j'aurais peut-être opté pour le BTS Acse, juste après le Bac. Je ne l'ai pas fait car j'étais vraiment pressé de rentrer dans le vif du sujet ! Après coup, je me dis que cette formation m'aurait certainement été utile, surtout en termes de gestion et de comptabilité, domaines très importants pour un chef d'entreprise. Mon conseil aux jeunes : ne pas hésiter à se forcer et à en faire un peu plus si nécessaire. Je conseille aussi d'aller travailler à l'extérieur avant de se lancer. Ça, je ne regrette pas du tout de l'avoir fait ! »*

LYCEE ENSEIGNEMENT GENERAL CHALLUY- NEVERS
Bac général, technologique, BTS, licence Pro
LYCEE PROFESSIONNEL PLAGNY
CAP Services, Bac Pro Commerce et Aménagement Paysager
LYCEE PROFESSIONNEL COSNE / LOIRE
Classes de 4ème et 3ème, Bac Pro CGVV Vigne et Vin et CGEA Prod Animales
ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
NEVERS - COSNE - PLAGNY
Journées PORTES OUVERTES
Site de CHALLUY
• samedi 13 mars LEGTA, CFA, CFPPA
Site de COSNE LEGTA et PLAGNY LPA
• samedi 27 mars
SUR RENDEZ-VOUS
www.epleanevers.educagri.fr
CFA AGRICOLE DE LA NIEVRE
CAP, BAC PRO, métiers de l'agriculture, du paysage et de l'agroéquipement
CFPPA AGRICOLE de NEVERS
Métiers de l'agriculture et de la viticulture

« S'intéresser à plusieurs productions »

Justine Prévotat, 20 ans, de Boux-sous-Salmaise : *« Je me suis installée dans un élevage de chèvres le 1er janvier dernier, après un bac pro CGEA suivi d'une formation technologie fromagère. Pour l'instant, je ne regrette rien à mon parcours, même si je n'ai pas encore beaucoup de recul. Voir mes amis actuellement en BTS me fait quelque chose, j'aurais bien suivi cette formation moi aussi, mais pour dire vrai, j'avais hâte d'arrêter mes études pour commencer de travailler.*
Mon conseil à ceux qui sont encore à l'école : multiplier les pistes et s'intéresser à plusieurs productions afin de réaliser le bon choix ».



« Curiosité et passion »

Clément Boccard, 32 ans, de Montigny-Monfort : *« Pour ma part, je ne me suis installé qu'en 2018 après une reconversion. En ce qui concerne mes études, j'ai obtenu un diplôme d'ingénieur en mécanique. J'ai toujours voulu voir un maximum de choses avant d'envisager une installation dans le monde agricole. J'ai eu la chance de découvrir le monde de l'entreprise en France et même à l'étranger après avoir travaillé deux ans en Angleterre. Toutes ces expériences ont été enrichissantes. Je ne regrette pas ce que j'ai fait, même si j'aurai pu, il est vrai, intégrer l'agriculture un peu plus tôt. Mon conseil aux étudiants : laisser libre cours à sa curiosité et à sa passion ! ».*



« Sortir de chez soi »



Cécile Lambert travaille depuis 2017 dans le para-agricole, à la FDSEA de Côte-d'Or, où cette jeune femme de 29 ans occupe un poste d'animatrice syndicale : *« J'ai terminé mes études avec un diplôme d'ingénieur en horticulture et paysages, après une classe prépa de deux ans. Si un retour en arrière était possible, j'aurai peut-être remplacé cette prépa par une formation un peu plus pratico-pratique. En effet, à part des maths, de la physique-chimie et de la biologie, nous n'apprenons pas grand chose d'autre… Un enseignement un peu plus axé terrain m'aurait davantage aidée lors de mes débuts à la FDSEA. J'ai suivi plusieurs stages durant mon cursus scolaires, ces sorties ont été intéressantes à chaque fois. Sortir loin et le plus possible de chez soi, tel serait le conseil que je pourrais donner aux étudiants. Je le vois dans mon quotidien : la diversité des expériences est toujours une richesse ».*

Quetigny-Plombières a tout compris



L'EPL de Quetigny-Plombières, qui regroupe plusieurs centaines de jeunes sur ses différents sites, accorde une large place aux sorties scolaires, aux stages ainsi qu'à l'apprentissage. *« Les témoignages des agriculteurs interrogés ici par Terres de Bourgogne sont intéressants, ils pourraient illustrer notre philosophie et nos conseils donnés aux apprenants : il faut être curieux pour réussir, s'ouvrir à l'extérieur, multiplier les expériences et ne pas hésiter aussi à partir à l'étranger. Avec un peu de recul, finalement, rien n'exige de s'installer très vite, voire trop vite »*, indique Béatrice Chevallereau, directrice de l'EPL. L'établissement entretient des relations étroites avec des agriculteurs et les OPA. *« Nous professionnalisons nos formations à chaque fois que cela est possible »*, poursuit Béatrice Chevallereau, *« de nombreux ateliers pratiques sont également à disposition sur nos différents sites. Le lycée de Quetigny a sa propre ferme, basée à Tart-le-Bas, avec plusieurs productions agricoles. À Plombières, une halle technologique permet de se former aux métiers de l'agroalimentaire, les travaux proposés sont très formateurs. En ce qui concerne les stages à l'étranger, nos BTS étaient partis en Irlande ainsi qu'aux Pays-Bas avant l'apparition de la covid ».*
L'EPL de Quetigny-Plombières organise ses portes ouvertes samedi 6 mars. Le contexte sanitaire ne permettant pas l'accueil du public, cette édition sera entièrement sous forme digitale. L'ensemble des équipes éducatives ainsi que les élèves et étudiants se mobiliseront au travers de conférences thématiques pour présenter les différentes formations proposées au sein de l'établissement. La participation à cette journée se fera sur inscription (lycée de Quetigny : 03 80 71 80 01 ou 03 80 71 80 00 puis taper 1, lycée de Plombières-lès-Dijon : 03 80 53 13 13, centre de formation des apprentis : 03 80 71 80 00 puis taper 2). Renseignements sur lycee-quetigny.fr



EPL des Terres de l'Yonne

Le choix du 100 % en présentiel

Alors que beaucoup d'établissements scolaires doivent composer entre les cours à distance et ceux en présentiel, l'EPL des Terres de l'Yonne a fait le choix de voir tous ses élèves et étudiants présents, 100 % du temps. Un choix soumis à quelques adaptations, mais fait pour le bien-être des jeunes.


Depuis le début de l'année scolaire, les cours en présentiel sont maintenus à 100 %.

À l'EPL des Terres de l'Yonne, tous les élèves et étudiants sont en classe. Rien d'exceptionnel me direz vous ? Et bien si ! Car depuis le début de l'année scolaire, beaucoup d'établissements doivent alterner entre les cours donnés à distance et ceux en présentiel. *« Ici, pour le bien-être des jeunes, nous nous sommes dit qu'il était absolument nécessaire que nous continuions de les avoir dans l'établissement »*, confie Pierre Mathis, directeur de l'EPL des Terres de l'Yonne. *« Nous considérons que pour qu'ils aient une scolarité correcte, il faut qu'ils soient là à 100 % »*. Un point de vue partagé avec tous les centres de l'EPL : le lycée d'Auxerre La Brosse, le lycée professionnel agricole Albert Schweitzer de Champs-sur-Yonne, le CFA agricole et le CFPPA.

Un parti pris, non sans contre partie. Outre des règles sanitaires strictes, des aménagements ont été faits, notamment pour la cantine. *« Nous faisons trois services le midi, deux le matin et deux le soirs pour les internes »*, indique Éric Prestat, proviseur du lycée agricole d'Auxerre La Brosse et directeur adjoint de l'EPL. *« Sur le lycée d'Auxerre La Brosse, cela nous fait perdre 12 % du temps de formation. Mais c'est bien mieux que de laisser les élèves seuls chez eux »*. Et pour Hélène Decultot, directrice du CFA agricole de l'Yonne, *« les jeunes se rendent compte qu'ils ont la chance de pouvoir continuer d'aller en cours. Et ils ont compris que pour que cela se poursuive, ils doivent respecter les règles sanitaires »*.


Les apprentis CAPa « Métiers de l'agriculture en travaux pratiques » découvrent le travail effectué dans une stabulation sur l'exploitation agricole de La Brosse.

Des stages assurés normalement

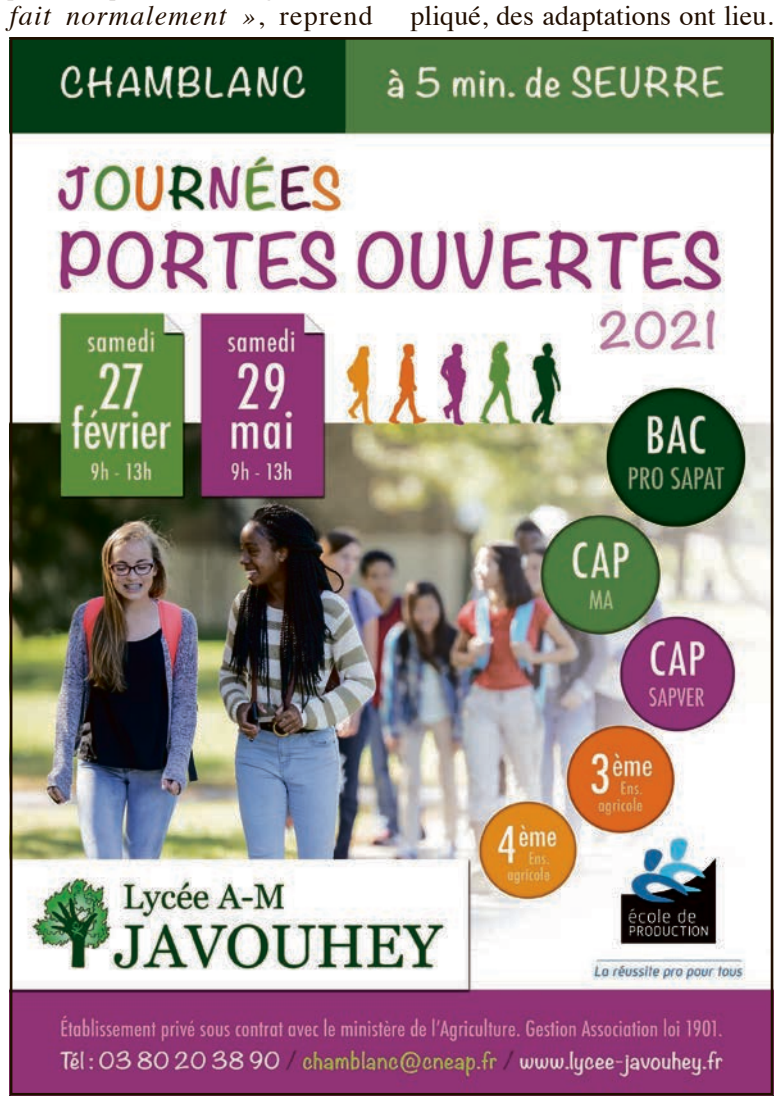
Cette année encore, les examens seront impactés par la crise sanitaire. *« Au lieu d'avoir des épreuves fixes, tout passe en contrôle continue »*, explique Eric Prestat. Ce qui peut être dur pour certains jeunes qui préparent les examens depuis plusieurs mois.

Quant aux stages ? *« Dans la plupart des filières, les jeunes peuvent partir en stage tout à fait normalement »*, reprend Pierre Mathis. *« Les entreprises jouent aussi le jeu. Les jeunes sont accueillis comme des salariés classiques et cela se passe bien »*. Seul bémol pour les filières liées au service à la personne du lycée de Champs-sur-Yonne. *« Ces jeunes ont vocation à aller travailler dans les Ehpad où les règles sanitaires sont très strictes »*, continue-t-il. Car dans ces établissements où l'accueil des familles des pensionnaires est déjà délicat, accueillir des jeunes de l'extérieur est encore plus difficile. *« Nous avons eu des annulations mais nous nous sommes débrouillés pour trouver à ces jeunes, des lieux de stages alternatifs pour qu'ils puissent malgré tout découvrir les facettes d'un métier »*.

Le lien avec les parents maintenu

Et pour les journées portes ouvertes ? Si les maintenir sous leur format habituel semble compliqué, des adaptations ont lieu.





Le Bac pro vente change de dimension

« Il y a une réforme qui arrive dans le cadre de la partie commerciale », **lance Pierre Mathis, directeur de l'EPL des Terres de l'Yonne.** ***« Le Bac pro vente du lycée de Champs-sur-Yonne va connaître un élargissement de son champ professionnel. Jusqu'à présent, cette formation concernait uniquement la vente de produits frais. À partir de l'année prochaine, elle concernera aussi les vins et spiritueux, quelque chose qui relève de notre territoire. Avec cette réforme, nous allons pouvoir toucher les vignobles du département, ce qui est intéressant ».***

Un partenariat avec la Fédération de chasse

Nouveauté de cette année : le lycée agricole d'Auxerre La Brosse propose à ses élèves, en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne, de passer leurs permis de chasse, pour les jeunes de 15 à 17 ans. Les cours théoriques seront donnés à l'EPL et les cours pratiques à Saint-Georges-sur-Baulche (siège de la fédération). Cela intervient dans l'objectif de répondre à la problématique liée à la surpopulation de sangliers sur le département et pour apporter une activité supplémentaire aux élèves.



Les jeunes de la formation bûcheronnage pour les apprentis CAPa *« Métiers de l'agriculture »*, poursuivent leur apprentissage.

« Il est très important que nous puissions garder un vrai contact avec les parents et les futurs jeunes », confie Pierre Mathis. *« Tout ce qui se fait à distance est un plus, mais nous avons souhaité maintenir des moments de présence avec eux ».*

Des journées d'information sont d'ailleurs prévues ces prochaines semaines (lire par ailleurs), sous forme de rendez-vous individuels. *« Nous restons dans une logique de rencontre car cela est notre rôle ».*

Aussi, pour les étudiants venant de loin, *« nous avons mis en place des mercredis du sup, où nous organisons des visioconférences de manière à ce qu'ils puissent avoir un contact direct avec les équipes pédagogiques et avoir plus de renseignements sur les formations post-bac »*, conclut Éric Prestat.

Christopher Levé

Pour toutes questions sur ses diverses formations, l'EPL des Terres de l'Yonne est joignable au 03 86 94 60 00.

Des journées d'information programmées

Pour promouvoir ses différentes formations, l'EPL des Terres de l'Yonne organise des journées d'information. À commencer par celle du samedi 20 mars, au lycée d'Auxerre La Brosse (sous réserve de nouvelles consignes du Gouvernement), où des rendez-vous individuels auront lieu entre le corps enseignant et les parents des futurs élèves et étudiants.
Un autre moment d'information aura lieu le mercredi 19 mai, en fin de journée, au lycée de Champs-sur-Yonne ainsi qu'au CFA agricole.
Enfin, deux informations collectives auront lieu au CFPPA : le 26 février sur les métiers de la viticulture, dans le Chablisien, et le 6 mai sur les travaux en vert, au CFPPA d'Auxerre La Brosse.

Lycée professionnel Cœur de Nièvre

La relance comme priorité

Le lycée professionnel Cœur de Nièvre de Saint-Saulge se replace dans une course rendue encore plus compliquée par la crise sanitaire. Il investit pourtant et se dote d'outils pédagogiques performants.

Près d'un an après sa reprise, l'Institut privé d'enseignement rural du machinisme agricole (Iperma) de Saint-Saulge, au centre du département de la Nièvre, devenu depuis lycée professionnel agricole Coeur de Nièvre, travaille son attractivité, dans un contexte rendu difficile par la crise sanitaire. Néanmoins, l'équipe dirigeante, emmenée par François Lefranc, développe une belle énergie. Depuis septembre dernier et une première rentrée sous cette nouvelle appellation, l'établissement accueille soixante apprenants. *« Ces élèves,* précise le directeur, *sont répartis de la 4ème jusqu'au BTS sur deux filières : les services à la personne, d'une part et le machinisme agricole de l'autre ».* Dans le domaine des services à la personne, l'établissement prépare à un bac pro Services aux personnes et au territoire (Sapat). Du côté de l'agroéquipement l'offre est divisée en deux avec, d'un côté, un bac pro agroéquipement et de l'autre, un BTS Génie des équipements agricoles (GDEA). Il faut noter que ces deux derniers cursus se font par apprentissage et que sur ce type de formation, l'établissement assume aussi le rôle d'antenne locale du CFA de Challuy (voir page 24 de ce même numéro).



Photo: Lycée Cœur de Nièvre

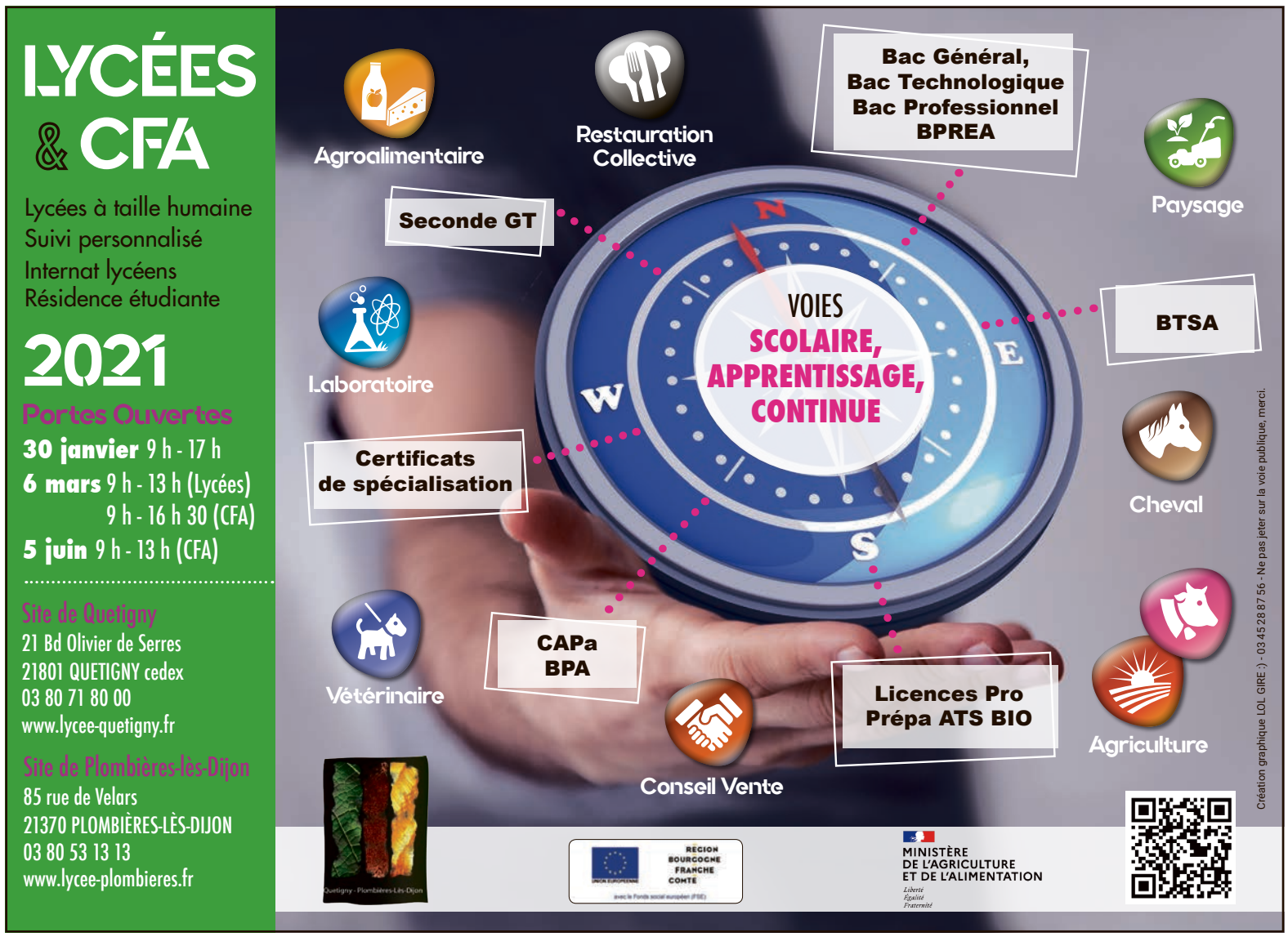
L'agroéquipement est un peu l'ADN de l'établissement même s'il forme aussi dans les filières du service à la personne.

Des investissements

Au lycée Cœur de Nièvre, des classes de seconde Services aux personnes et seconde Production conduisent ensuite au bac pro Agroéquipement. La relance de cet établissement, elle se traduit aussi en termes d'investissements : *« nous avons investi 50 000 euros en matériel informatique,* souligne François Lefranc, *et nous venons aussi de faire l'acquisition d'un simulateur de conduite dont nous disposerons à la fin du mois de février. Il nous permettra de réduire les risques, notamment avec des élèves de 4ème et 3ème qui apprennent la conduite. Il s'agit d'un simulateur dynamique qui retranscrit fidèlement toutes les sensations d'un engin agricole. Avec cet équipement, les élèves pourront visualiser ce qu'il faut faire ou ne pas faire, sans risque ».* L'établissement avait programmé des portes ouvertes pour le début du mois de mars [(1)]. Face à la crise sanitaire et ses contraintes qui perdurent, il ne les annule pas mais les envisage sous un format différent : des rendez-vous seront proposés aux familles mais sur un mode restreint (maximum deux familles par heure, avec deux circuits possibles pour visiter l'établissement). *« Nous souhaitons aussi,* poursuit le directeur, *mettre en place des réunions en visio, avec des enseignants de chaque classe. Nous donnerons une adresse de connexion pour que les gens intéressés par la classe et la filière voulue puissent se connecter. Le professeur expliquera la filière, ses débouchés, les cours et les principes de fonctionnement. Il pourra aussi répondre aux questions des parents ».*

Berty Robert

(1) Portes ouvertes samedi 6 mars de 9 h 30 à 17 heures. En présentiel sur rendez-vous au 03 86 58 33 87 et en virtuel sur la page Facebook du lycée.



Eplefpa Nevers-Cosne-Plagny

L'enseignement agricole, sur un large spectre

Des collégiens aux adultes en reconversion, l'établissement, fort de quatre sites, offre un panel pédagogique très diversifié. Il soigne l'attractivité de certains de ses cursus grâce à des investissements, mais va aussi sur des terrains plus inattendus, tels que l'accompagnement des études de sportifs de haut niveau.



Comprenant plusieurs établissements et des exploitations permettant la mise en pratique de la pédagogie, l'Eplefpa Nevers-Cosne-Plagny est un acteur important des formations agricoles.

L'Eplefpa Nevers-Cosne-Plagny pourrait passer pour une grosse machine, avec 700 apprenants, du collège à la formation pour adulte, mais c'est une grosse machine agile. Cela se vérifie dans le large panel pédagogique qu'il propose et qui est détaillé par son directeur, Jean-Marie Baillard. En filières générales, au Legta de Challuy, on prépare à un bac général à vocation scientifique avec une particularité puisqu'il présente une orientation biologie-écologie. Le Legta compte également deux classes de seconde générale avec, là encore, une spécificité liée à l'enseignement agricole : l'option Écologie, agronomie, territoire, développement durable (EATDD). L'établissement prépare aussi à un bac technologique Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (Stav), avec une spécialité Production agricole et une autre, Aménagement et valorisation des espaces. On trouve par ailleurs deux classes de collège (4eme et 3eme) d'enseignement agricole, portées par l'antenne de Cosne-sur-Loire : elles accueillent des élèves qui ont besoin de se réconcilier avec la scolarité et qui, en deux ans, ont la possibilité de bâtir un projet professionnel sur des filières variées.

L'enseignement pro au cœur du dispositif

Au chapitre de l'enseignement professionnel, on trouve des formations de niveau bac ou bac +2, jusqu'à la licence dans de nombreux secteurs :

- viticulture-œnologie, sur le site de Cosne-sur-Loire (bac pro et BTS en alternance, conduit en partenariat avec le CFPPA La Brosse, à Auxerre). Sur ce site se poursuit actuellement la construction d'un chai, financée par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. *« L'enjeu,* précise Jean-Marie Baillard, *c'est évidemment de moderniser notre outil de production, mais aussi d'augmenter l'attractivité des formations viticoles et de susciter des vocations »*.
- productions agricoles, (bac pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA) à Cosne et au CFA de Challuy). Cette filière se décline également sous la forme d'un CAP Métiers de l'agriculture par apprentissage. Le bac pro peut être prolongé par un BTS Productions animales à Challuy, ou un BTS Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (Acse).
- services à la personne et commercialisation : là, les diplômes sont préparés sur le LPA de Plagny. Il s'agit d'un CAP Services aux personnes et Vente en espace rural, mais aussi d'un bac pro Technicien conseil vente en produits alimentaires.
- le secteur du paysage est très présent avec un CAP Jardinier-paysagiste en apprentissage, sur le CFA de Challuy, un bac pro Travaux paysagers conduit sur le LPA de Plagny en formation initiale et en apprentissage sur le CFA de Challuy, un BTS Aménagement paysager, conduit en apprentissage également.
- il existe aussi des formations continues destinées à un autre public (stagiaires de la formation professionnelle, souvent des adultes en reconversion professionnelle, mais aussi des jeunes qui choisissent cette voie pour sa proximité avec l'emploi et son adaptation à des cursus courts) qui couvrent également les champs de la viticulture et de l'agriculture, *« avec, notamment, un fort développement en viticulture constaté lors de la dernière rentrée »* précise Jean-Marie-Baillard. Il s'agit de Brevet professionnel agricole (BPA) et de Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole (BPREA).
- la filière Agro-équipement est conduite par le CFA de Challuy, en commun avec le lycée professionnel agricole Cœur de Nièvre, à Saint-Saulge. Elle ouvre sur un bac pro en partie en apprentissage, et sur un BTS, intégralement en apprentissage.

L'Eplefpa Nevers-Cosne-Plagny peut revendiquer une autre particularité pédagogique : ses formations aux métiers de l'eau. On peut ainsi y préparer un BTS Gestion et maîtrise de l'eau (Gemeau) et la gestion est ici comprise dans un sens plus large que l'utilisation de l'eau en agriculture. Ce BTS peut ensuite être prolongé par une licence pro Gestion de l'eau et de la ressource, conduite avec l'Université de Bourgogne.

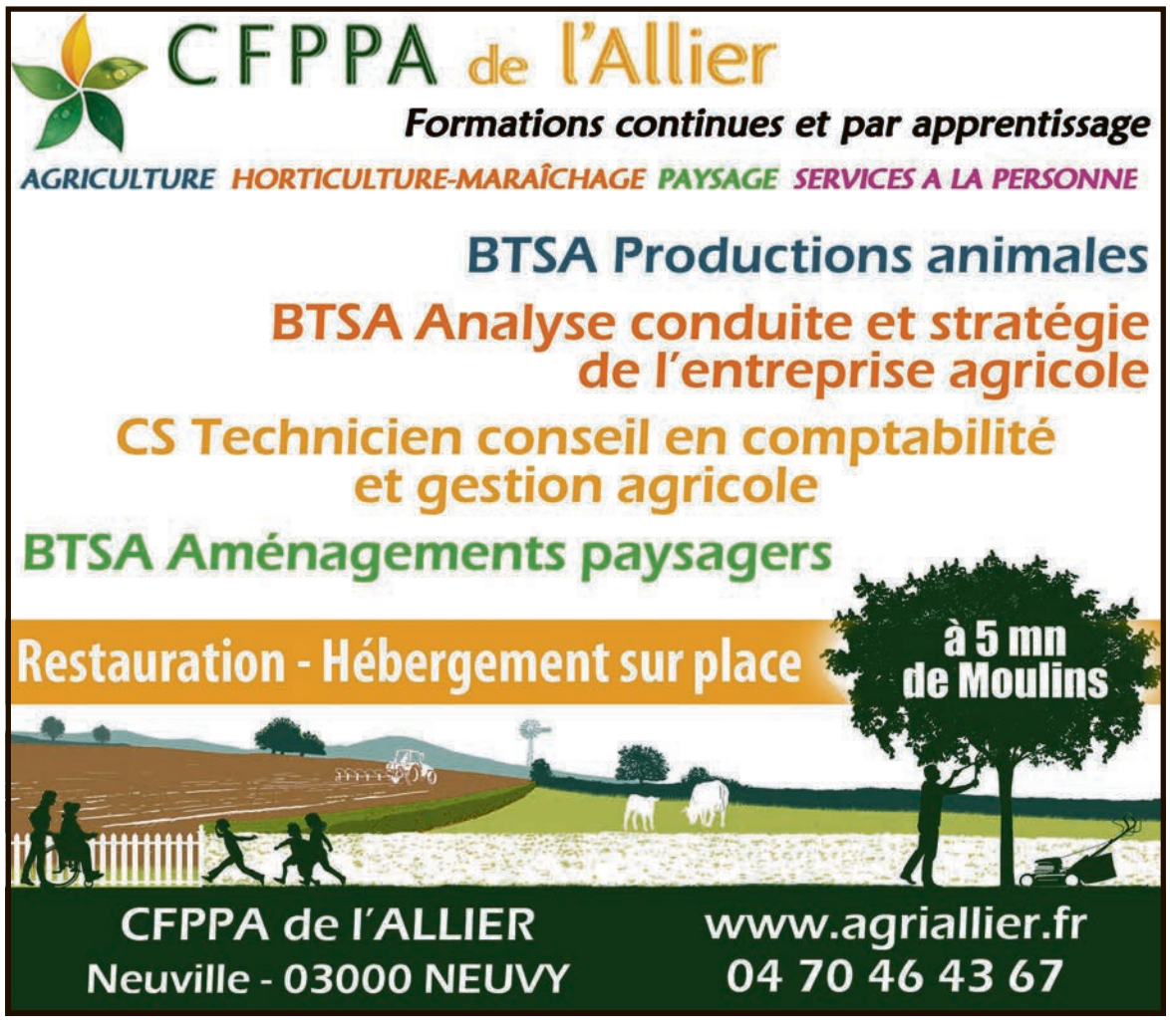
Dans la mêlée

Nouveauté pour cette année : la signature d'une convention avec l'Union sportive olympique nivernaise (Uson), club de rugby qui évolue en pro D2, qui a conduit à la constitution d'une académie permettant aux jeunes pratiquant ce sport à haut niveau au sein du club, de suivre également des études. *« Le lycée*, précise Jean-Marie Baillard, *fait son possible pour individualiser les parcours de chacun de ces étudiants, en organisant au mieux leurs emplois du temps, en les hébergeant dans les meilleures conditions. En parallèle, ces jeunes s'entraînent de manière intensive »*. Un essai transformé en quelques sortes…

BERTY ROBERT

Fiche signalétique

L'Eplefpa Nevers-Cosne-Plagny, c'est un total de 700 apprenants (collégiens, lycéens, apprentis et stagiaires de la formation continue). Il fonctionne sur quatre centres de formation : deux lycées, un Centre de formation d'apprentis (CFA) et un Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPPA). De plus, il dispose de trois exploitations destinées au développement des savoir-faire professionnels :
- une exploitation en polyculture-élevage bovins viande à Challuy
- une exploitation viticole à Cosne-sur-Loire (Coteaux du giennois, Sancerre et Pouilly)
- une exploitation en aménagement paysager, horticulture et vente de produits alimentaires à Plagny.



Eplefpa du Morvan

Un établissement en plein renouveau

Pisciculture, agriculture, services : l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (Eplefpa) de Château-Chinon appuie son offre pédagogique sur de nouveaux aménagements et équipements. Son activité profite même d'un effet collatéral de la crise du Covid : l'installation de citadins à la campagne.



La pisciculture de l'établissement vient de bénéficier d'un investissement de 8 millions d'euros de la part du Conseil régional pour une rénovation en profondeur.

L'année qui s'est écoulée et les 24 mois qui viennent seront jalonnés de développements importants pour l'Eplefpa du Morvan. L'offre pédagogique de l'établissement va se trouver renforcée sur plusieurs des secteurs qu'elle couvre, comme le confirme Michèle Leblanc-Albarel, directrice de l'établissement. La formation aquacole, notamment, est concernée (l'établissement est le seul en France à assurer une formation complète, de la reproduction jusqu'à la vente, et même bientôt la transformation, dans ce domaine), *« nous disposons de deux outils : un consacré à l'élevage et qui est récent, et puis un second, sous la forme d'une ferme aquacole pour laquelle le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a investi 8 millions d'euros en travaux de rénovation. Cette ferme comporte une pisciculture (écloserie, salle d'alevinage, salle de travaux pratiques) toute neuve. Elle accueillera ses premiers poissons à la mi-mai ».*

Effet Covid inattendu

Par ailleurs, l'établissement met aussi la dernière main à une cuisine qui permettra aux étudiants de transformer les produits à base de poisson. Ce dernier outil permettra de créer une nouvelle formation qui devrait accueillir ses premiers élèves en septembre 2022. Avant cela, dès septembre 2021, tout le pôle de la filière Services aura bénéficié de réaménagements avec des nouvelles salles de travaux pratiques. *« Notre volonté*, poursuit la directrice, *c'est de proposer une formation au plus proche du territoire et ces aménagements constitueront un gros plus pour la filière ».* Concernant l'enseignement agricole, l'évolution touche surtout à la formation pour adultes, d'une manière assez inattendue. L'établissement est en effet confronté à une hausse des demandes de formations émanant de personnes qui ont décidé de quitter la ville, à l'occasion de la crise sanitaire et du confinement, et qui viennent s'installer à la campagne : *« Nous disposons de 24 places de formation*, précise Michèle Leblanc-Albarel, *et, en 2020, nous avons eu 75 demandes, contre 25/30 en année normale. Du coup nous demandons la possibilité d'ouvrir une seconde classe pour 2021 ».*

Berty Robert
http://morvanformations.com



Six bassins extérieurs, deux bassins pour les géniteurs : la pisciculture rénovée de l'Eplefpa du Morvan propose un outil d'apprentissage entièrement renouvelé.

Fiche signalétique

- **L'établissement s'appuie sur trois centres :**
- une exploitation piscicole (120 000 truites commercialisées chaque année – 4 salariés)
- un centre de formation pour adultes (75 000 heures stagiaires - 25 salariés)
- un lycée (250 élèves - 70 salariés)
- **Trois filières de formations sont proposées sur le lycée :**
- Services à la personne et à l'animation (1/3 des élèves)
- Agriculture (20 % des élèves)
- Aquaculture (50 % des élèves)
- **Pour chaque filière, on compte un bac pro et un BTS :**
- un bac pro agriculture
- un bac pro services
- un bac pro piscicole
- un BTS aquacole
- un BTS Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (Acse)
- Un BTS développement et animation des territoires





Maison familiale et rurale

La pratique au cœur des formations

A la MFR du Sénonais, la pratique est le cœur des formations proposées. Avec l'objectif de toujours apporter du contenu supplémentaire aux jeunes et aux adultes inscrits, notamment à travers la mise en place de partenariats.



Stéphane Pérennès (à droite) accueille dans son établissement 185 jeunes et adultes en formation.

La MFR du Sénonais, située à Gron, c'est aujourd'hui 140 jeunes, de la 4e au BTS, *« dans des filières du paysage et de la production horticole »*, précise Stéphane Pérennès, directeur de l'établissement. Avec une particularité : *« Tous nos accompagnements pédagogiques sont faits en lien avec un lieu de stage »*.

Sur les classes de 4ème et 3ème, l'accent est mis sur la découverte des métiers. *« Lorsqu'ils entrent en seconde, ils ont déjà vu toutes les particularités professionnelles différentes qu'ils peuvent faire dans l'année. Ainsi, lorsqu'ils sortent d'un Bac pro, ils ont presque trois ans d'expérience professionnelle »*, poursuit Stéphane Pérennès.

Deux options sont possibles en seconde, première et terminale : la production florale et légumière, et l'aménagement paysager. Quant au BTS ? Celui-ci est accès sur l'aménagement paysager.

En parallèle, la MFR de Gron accueille aussi 45 adultes avec le CAPa sur les métiers de l'agriculture en production horticole. *« C'est un CAPa avec une convention Région BFC, que nous avons depuis 1991, pour faire en sorte que des adultes puissent trouver des métiers dans une orientation plutôt locale, autour des métiers du jardin »*, explique le directeur.

Aussi depuis septembre 2020, les formations proposées par la MFR de Gron sont ouvertes à l'apprentissage. *« Ce qui donne une opportunité aux entreprises d'aller vers des apprentis »*.

Des partenariats avec des structures extérieures

Des partenariats entre la MFR de Gron et d'autres structures existent, dans le cadre de formations. Dont celui avec le Château de Fontainebleau qui se développe depuis plus de 15 ans, *« pour former des gens de Seine-et-Marne autour des métiers agricoles. Toute la base pratique est faite dans les jardins du château et nous donnons en plus une à deux journées de cours par semaine en complément »*, détaille Stéphane Pérennès.

« Nous développons également, avec les Missions locales du territoire, une action qui s'appelle Prépa apprentissage. Il y a 30 MFR et Missions locales qui se sont associées pour présenter une orientation pour les gens les plus éloignés du système de l'emploi et pour leur permettre de faire une immersion professionnelle. C'est un parcours qui va permettre un système d'aller-retour entre un temps de travail sur le projet et un temps sur la définition ou validation du projet », continue-t-il. *« À termes, l'objectif est de partir sur un contrat d'apprentissage ou un contrat de formation, pour faire en sorte de rendre les jeunes dynamiques dans leur activité. Aujourd'hui, on a un contrat pour orienter 55 jeunes entre 2020 et 2022 »*.

Le but des MFR est d'être acteurs de territoires. *« En termes d'environnement, il y a des évolutions à faire. Par exemple, voir comment il est possible d'articuler de nouvelles méthodes de découverte des jardins, pour les transmettre à nos jeunes, mais aussi mieux satisfaire les besoins des entreprise »*. Cela passe par la gestion des sites des MFR. Ainsi, depuis deux ans, la MFR de Gron a développé, pour l'arboretum, un partenariat avec un éleveur local (de mars à octobre) pour faire de l'écopâturage.

Cette année, un partenariat avec le Rotary club est en projet, *« pour aller vers le redéveloppement de plantes mellifères. Nous allons installer cet été entre six à huit ruches sur notre établissement avec la volonté d'avoir de nouvelles orientation pour nos jeunes et la volonté de favoriser la pollinisation locale »*, conclut Stéphane Pérennès.

Des journées d'information auront lieu le 6 mars, de 9 heures à 17 heures, et le 2 avril, entre 16 heures et 21 heures (sous réserve du couvre-feu actuellement en vigueur sur tout le territoire français), pour promouvoir toutes les formations disponibles sur le site.

CHRISTOPHER LEVÉ

La MFR du Sénonais est joignable au 03 86 64 82 82. Toutes les informations sont aussi à retrouver sur le site internet : mfrgron.fr.

Des nouveautés à la rentrée pour la MFR du Centre Yonne

Dès la rentrée 2021, la MFR du Centre Yonne, située à Villevallier, ouvre en apprentissage le CAPa Métiers de l'agriculture. *« Nous le faisons essentiellement car la réforme du Bac pro a continué d'avancer et que le BEPa, qui était la certification intermédiaire, disparaît »*, indique Yannik Villain, le directeur. *« Un certain nombre d'élèves ne se voient pas aller directement en Bac pro. Nous avons dont fait ce choix pour permettre à des élèves qui sont un peu plus en difficulté sur un Bac pro de trois ans, d'avoir une étape intermédiaire »*.

Autre nouveauté : « Nous aurons aussi le cycle Bac pro CGEA (conduite et gestion de l'entreprise agricole) complet (grandes cultures et élevage), l'un sous statut scolaire, l'autre sous statut apprentissage », ajoute-t-il.

Des journées d'information sont prévues à la MFR du Centre Yonne pour parler de toutes les formations disponibles : les samedis 6 mars et 17 avril, de 10 heures à 17 heures, sur rendez-vous (à prendre en ligne sur le site mfrcentreyonne.fr). Pour plus d'informations, contacter la MFR du Centre Yonne au 03 86 91 12 15.

La MFR de Champeaux-Toucy s'est ouverte à l'apprentissage

Depuis septembre dernier, les formations proposées à la MFR de Champeaux-Toucy sont ouvertes à l'apprentissage. *« Pour nos élèves qui jusque là étaient tenus au statut de stagiaire, c'est une opportunité supplémentaire »*, assure Christelle Bellier, directrice de l'établissement situé à Toucy.

Une nouveauté qui concerne donc le CAPa SAPVER (service aux personnes et vente en espace rural) et le Bac pro SAPAT (service aux personnes et aux territoires).

Des journées d'information auront lieu le samedi 6 mars, de 10 heures à 17 heures, le mercredi 28 avril, de 10 heures à 18 heures, et le samedi 26 juin, de 10 heures à 17 heures. Pour plus d'information, contacter la MFR au 03 86 44 02 02 ou se rendre sur le site internet : mfrtoucy.fr.

À noter que, depuis l'année dernière, la MFR propose des cours d'initiation à la langue des signes, ouverts à tous publics extérieurs, professionnels comme privés.



Cursus post-bac

Les écoles nationales vétérinaires bientôt accessibles en post-bac

Avec la volonté de favoriser l'ouverture sociale et de diversifier le recrutement, le gouvernement a publié, le 5 décembre 2020, un décret précisant l'apparition d'une nouvelle voie d'accès aux écoles nationales vétérinaires. À partir de la rentrée de septembre 2021, 160 élèves, tout juste bacheliers, pourront intégrer l'une des écoles nationales vétérinaires après un recrutement réalisé via Parcoursup.


Photo : VetAgro Sup

160 élèves bacheliers pourront intégrer directement l'une des quatre écoles nationales vétérinaires à la rentrée de septembre.

Proposer une nouvelle voie d'intégration au cursus vétérinaire, tel est l'objet d'un décret publié le 5 décembre 2020 au Journal Officiel. Alors que le nombre d'étudiants accueillis dans les quatre grandes écoles nationales a été augmenté de 35 % depuis 2012 pour répondre au manque de vétérinaires, cette nouvelle réforme permettra à 160 élèves, tout juste bacheliers, d'intégrer une de ces écoles dont le recrutement sera réalisé via Parcoursup. Les étudiants, accédant aux écoles vétérinaires via les autres voies de concours, intégreront directement la deuxième année.

Il s'agit là d'un changement majeur pour les écoles nationales vétérinaires (ENV) françaises d'Alfort, Lyon, Toulouse et Nantes (EnvA, VetAgro Sup, ENVT, Oniris), qui entrera en vigueur dès la rentrée de septembre 2021. *« La première année commune aux écoles nationales vétérinaires (PACENV) permettra de réorganiser le cursus en six ans, le rapprochant ainsi de la durée d'études de nos voisins de l'Union Européenne »*, explique Emmanuelle Soubeyran, directrice de VetAgro Sup, campus vétérinaire de Marcy L'Étoile (Rhône).

« Par ailleurs, l'objectif est d'élargir la diversité sociale et territoriale de nos étudiants. En effet, suite à la réalisation d'une enquête, nous avons recensé, dans nos écoles, une surreprésentation de personnes issues des grandes métropoles. Un certain nombre d'étudiants hésitent à rentrer dans le système des classes préparatoires, préférant se diriger vers un parcours professionnalisant. Cette nouvelle voie d'accès permettra donc d'avoir de nouveaux profils dans notre cursus », poursuit la directrice. Le campus ouvrira donc une nouvelle classe à la rentrée prochaine, ce qui demande de l'organisation : locaux à adapter, personnel à recruter, etc. *« C'est toujours motivant de tester un dispositif innovant »*, souligne Emmanuelle Soubeyran.


Photo : VetAgro Sup

Emmanuelle Soubeyran est directrice de VetAgro Sup à Marcy L'Étoile (Rhône).

Ce concours post-baccalauréat est destiné aux élèves de terminale, sous condition d'obtention du baccalauréat l'année d'admission. *« Nous attendons plusieurs milliers de candidats. Après une phase d'admissibilité, basée sur les notes des classes de première et de terminale, 700 élèves seront sélectionnés. Ils devront ensuite passer divers entretiens, de dix minutes chacun, visant à évaluer leurs capacités à mettre en place un raisonnement, à avoir un esprit logique, à savoir communiquer, à avoir de l'empathie et le sens du relationnel, etc. Ce sont des capacités essentielles qu'un futur vétérinaire doit avoir »*, affirme la directrice de VetAgro Sup.

Si les ENV préparent ce tournant majeur avec sérénité, Emmanuelle Soubeyran stipule toutefois qu'une telle réforme ne pourra avoir d'impact sur le déficit de vétérinaires diplômés en France. *« Les écoles ont fait des efforts assez importants ces dernières années sur la hausse du nombre d'étudiants. Les besoins en vétérinaires évoluent constamment, en particulier dans le secteur des animaux de compagnie, et nous n'avons probablement pas suffisamment anticipé collectivement »*, avoue-t-elle. En ce sens, l'Académie Vétérinaire de France (AVF) a évoqué, début janvier, la nécessaire évolution du numerus clausus dans les écoles nationales vétérinaires françaises.

Le concours post-bac se précise

Vers une évolution inévitable du numerus clausus ?

« L'Académie vétérinaire de France propose de poursuivre l'augmentation progressive du nombre d'étudiants recrutés dans les ENV afin de satisfaire le besoin prévisionnel de 1 000 diplômés par an », peut-on lire sur le communiqué de l'AVF. *« Les directeurs et enseignants de nos écoles seraient favorables à relever le défi, à condition de moyens supplémentaires. Nous sommes convaincus qu'il serait plus pertinent d'optimiser les compétences et les expertises sur nos établissements existants, que de créer une cinquième école »*, rajoute Emmanuelle Soubeyran.

Aujourd'hui, le principal besoin en diplômés (80 %) se situe dans le secteur clinique des animaux de compagnie et de loisir. Dans le secteur des animaux de rente, le besoin est au contraire devenu minoritaire (19 %). *« Cependant, dans certains déserts ruraux, le nombre de vétérinaires ne permet plus de garantir le suivi sanitaire et le bien-être des animaux d'élevage »*, note l'AVF.

Un avis partagé par Oriane Malburet-Vye, vétérinaire chez Vetopole 26, à Châteauneuf-sur-Isère (Drôme). *« Nous avons récemment appris la fermeture de plusieurs cabinets ruraux, laissant des éleveurs démunis de ce service. La nouvelle génération sera-t-elle attirée vers le rural ? Je ne suis pas persuadée que l'admission en post-bac permette d'augmenter le nombre de vétérinaires ruraux. Toujours est-il qu'il est important d'anticiper et de faire évoluer le numerus clausus »*, réfute la vétérinaire.

La nouvelle voie d'accès post-bac dès la rentrée de septembre 2021 et la possible évolution du numerus clausus dans les années à venir, pourraient redistribuer les cartes dans l'enseignement vétérinaire.

Amandine Priolet



Lycée Javouhey de Chamblanc

Le maraîchage, une idée à tenter

L'établissement d'enseignement agricole du sud Côte-d'Or enrichit sa palette de formations en proposant la découverte du maraîchage.

Accueillant une centaines d'élèves, le lycée agricole Anne-Marie Javouhey, situé à Chamblanc, près de Seurre, dans le sud de la Côte-d'Or a abordé l'année scolaire 2020-2021 avec une formation toute neuve dans son cartable : l'établissement privé sous contrat propose depuis quelques mois un CAP Métiers de l'agriculture, option Maraîchage. De quoi compléter une offre jusqu'alors plutôt orientée sur les services à la personne (classes de 4ème et 3ème en enseignement agricole, un CAP Services aux personnes et vente en espace rural (Sapver) et un Bac pro Services aux personnes et au territoires (Sapat). Le nouveau CAP Maraîchage s'étale sur un cursus de deux ans. On y apprend toutes les étapes, du semis à la récolte, en passant par la maintenance et l'entretien. *« Il comporte également une option Production de plants,* précise Martine Hébert, *nouvelle cheffe d'établissement qui a pris ses fonctions en septembre dernier. Cette option se*



tient sur l'exploitation de l'établissement, gérée par un professionnel et qui se trouve à une dizaine de kilomètres du lycée ».

Répondre à une véritable attente

Le CAP est accessible à partir de la 3eme. Il ambitionne de répondre aux attentes d'une zone géographique où le maraîchage est très présent. Les élèves inscrits dans ce cursus ont des stages à accomplir chez des producteurs et dans des magasins de producteurs locaux. *« La diversification du métier est une donnée importante sur laquelle nous travaillons dans cette formation. Dans le cadre du maraîchage, les élèves touchent aussi à l'horticulture et l'arboriculture »* souligne la directrice. Pour sa première promotion, le nouveau CAP compte cinq élèves mais il peut en accueillir sans problème dix de plus, donc, avis à celles et ceux qui se sentiraient pousser une vocation.

Berty Robert

Portes ouvertes de l'établissement samedi 27 février et samedi 29 mai de 9 heures à 13 heures. www.lycee-javouhey.fr

Beaune Viti Agro Campus

La viticulture de demain se prépare aujourd'hui

L'établissement beaunois accueille plus de 600 apprenants, du lycée à la formation professionnelle et se positionne clairement sur l'innovation en viticulture.

Pour l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (Eplefpa) Beaune Viti Agro Campus, plusieurs éléments d'évolution en vue de la rentrée de septembre 2021 poursuivent leur mise en place. La modernisation des installations pédagogiques fait partie de ce mouvement d'ensemble, comme l'explique Laurent Gouttebaron, directeur de l'établissement : *« nous sommes en cours d'installation d'une micro-cuverie, implantée dans la cuverie du domaine. On pourra y mener des vinifications sur des cuves de petite taille (environ un demi hectolitre) ce qui permettra à l'ensemble des apprenants d'expérimenter des techniques de vinification innovantes ».* L'Eplefpa s'est aussi positionné sur un pôle d'expérimentation Innovation en viticulture. Il s'agira d'une plateforme pédagogique qui abordera, entre autres, les thématiques de l'utilisation des drones en viticulture. Beaune Viti Agro Campus va s'équiper d'imprimantes 3D dans ce but, ce qui permettra au élèves de concevoir et de fabriquer des prototypes. *« Nous voulons aussi,* poursuit Laurent Gouttebaron, *dans ce cadre, créer des partenariats avec des entreprises locales sur du développement de nouvelles technologies. L'idée, à terme, c'est de proposer un tiers lieu qui pourra accueillir des entreprises désireuses de participer à de l'innovation en viticulture ».* La plateforme pédagogique devrait être opérationnelle à la rentrée de septembre 2021.

Traction équine et simulation de conduite

Côté formations, l'offre s'enrichit d'un programme sur la traction équine en viticulture. Il s'agit d'une option qui sera proposée au sein du CFA et du CFPPA. L'établissement met également la dernière main à un diplôme de secrétaire de cave, de niveau bac, afin de répondre à une grosse demande de la profession. Équipé d'un ensemble de 8 simulateurs de conduite immersifs de tracteurs enjambeurs depuis l'an dernier, Beaune Viti Agro Campus poursuit son travail dans le domaine des formations de tractoristes, sur sa plateforme à vocation régionale. Au sein de l'Eplefpa, qui emploie une centaine de personnes, on trouve un lycée qui compte 300 élèves, un CFA de 220 apprenants et un CFPPA qui voit passer 120 stagiaires en permanence. Beaune Viti Agro campus, c'est aussi un domaine viticole de 23 hectares qui comprend une vingtaine d'appellations, dont 40 % en premier cru.

Berty Robert





Blé orge objectif protéines

Fertilisation azotée des orges de printemps : les stratégies les plus robustes

Dans une région brassicole comme la Bourgogne Franche-Comté, afin de mettre toutes ses chances de son côté pour respecter le cahier des charges des malteurs dans le but d'atteindre entre 9,5 % et 10,5 % de protéines, quelques règles sont préconisées. Elles permettent notamment de s'assurer de la qualité de la bière.

L'orge de printemps est une culture à cycle court encore plus sensible aux à-coups climatiques que les cultures d'hiver. La gestion de la fertilisation doit se faire sur une période courte tout en minimisant les risques. Une bonne implantation des plantes est souvent synonyme de bonnes conditions de valorisation des apports d'azote, avec comme enjeux principaux : l'incorporation du premier apport, la forme azotée et l'importance des pluies après les apports. Le printemps 2020 a été inédit avec 50 jours sans pluie à partir de la mi-mars, cela remet-il en cause les préconisations de fractionnement sur orge de printemps ? Ces périodes de sécheresse sont-elles plus fréquentes avec le changement climatique ?

Les fondamentaux : résultats d'essais sur le fractionnement de l'azote

De nombreux essais ont été réalisés sur le fractionnement de l'azote sur orge de printemps, de manière globale :

- lorsque les apports en végétation peuvent être valorisés par des pluies, les apports en végétation de 3F à épi 1cm offrent les meilleures efficacités (CAU) : +20 % par rapport à un apport au semis. Ces enseignements sont logiques puisque les besoins en azote des orges et donc l'absorption sont forts lors de la montaison. L'efficacité d'un apport au semis est souvent faible, il est soumis à différentes pertes possibles : organisation de l'azote, lessivage, volatilisation. De plus, trop d'azote au début du cycle peut générer trop de biomasse, ce qui peut être préjudiciable par la suite. En conséquence, il convient de limiter le 1er apport pour les semis jusqu'au 10 mars à 50 unités d'azote (associés au phosphore et au soufre si besoin).
- les stratégies tout au semis tirent leur épingle du jeu uniquement en cas de sécheresse intense en avril et en cas de semis postérieurs au 10 mars, sans que ce soit systématique. Dans notre synthèse d'essai, c'est en moyenne - 3q/ha par rapport au fractionnement 1/3 semis puis 2/3 à tallage (cf. figure 1). A noter : en zones vulnérables, le fractionnement de l'azote est obligatoire au moins en 2 apports si la dose d'azote minéral est supérieure à 60 kg N / ha.

En résumé : Les prévisions de pluies à 1 ou 2 mois relevant souvent du mystère, il est conseillé un fractionnement 1/3 au semis et 2/3 en végétation (tallage) voire 50/50, comme compromis entre année sèche et humide.

Rappelons également que l'efficacité de l'azote sur orge est médiocre : autour de 60 % (lorsque 100 unités d'azote sont apportées, la plante en absorbe 60 unités). Par ailleurs, le sol doit être bien ressuyé à l'implantation des orges de printemps afin de limiter le tassement favorisant ainsi l'exploration racinaire pour augmenter l'efficience de l'azote. Un autre moyen de l'améliorer est de fractionner les apports selon la dynamique d'absorption de la plante = apport en végétation à tallage. Un apport conséquent plus tardif serait également efficace mais expose les orges à un déclassement brassicole par rapport aux teneurs en protéines trop élevées. Toutefois, en cas de carence forte en azote, un apport jusqu'à 1 nœud n'expose pas la culture à ce déclassement.

Le climat en Bourgogne Franche-Comté et les projections pour l'avenir

Les graphiques présentent les cumuls de pluies entre 3 feuilles et fin tallage des orges de printemps pour un semis du 25 février. Les apports sont considérés comme bien valorisés s'ils ont reçu au moins 15 mm (bâtons bleus). 6,5 années sur 10 depuis les années 1980 (cf. figure 2). Dans les années 1980 ou 1990, c'était environ 8 années sur 10 où les apports pouvaient être bien valorisés. Une légère baisse est constatée depuis 10 ans avec 5 années sur 10 où les apports peuvent bien être valorisés. Les mémoires sont souvent marquées par ce qui s'est passé les dernières années et force est de constater que 2020, 2018, 2017, 2014, 2011 et 2010 ont été effectivement secs en avril… Sur la station de Sens (89), il y a moins de quantité de pluies cumulées et moins fréquemment qu'en plaine de Dijon (cf. figure 3).

Que disent les études des météorologues ?

MétéoFrance a publié ses études sur les évolutions climatiques : www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd. Il est observé un réchauffement du climat (+1°C sur les T°C moyennes) et une plus grande variabilité des différents paramètres climatiques (notion d'extrêmes ou d'à-coups climatiques). Il n'est pas observé de tendance en France sur les précipitations (hormis pour le Sud-Est). Dans le Nord ce serait même l'inverse, c'est à dire une légère augmentation des cumuls. Le paramètre ETP se dégrade avec l'augmentation des températures ce qui tend les bilans hydriques des sols, mais au niveau des apports les études montrent qu'en tendance il n'y a pas moins de pluies pour les valoriser. Il s'agit d'extrêmes comme ce que l'on a vécu en 2020 avec 50 jours de sec, l'inverse est également possible avec beaucoup de pluies (excès dans les 2 sens).

Que retenir ?

Les recommandations ci-dessous sont valables quel que soit le travail du sol (également en semis direct), la meilleure valorisation du 1er apport consiste en la localisation dans la ligne de semis d'un engrais complet ou l'incorporation de cet engrais par le passage d'un outil ou du semoir.

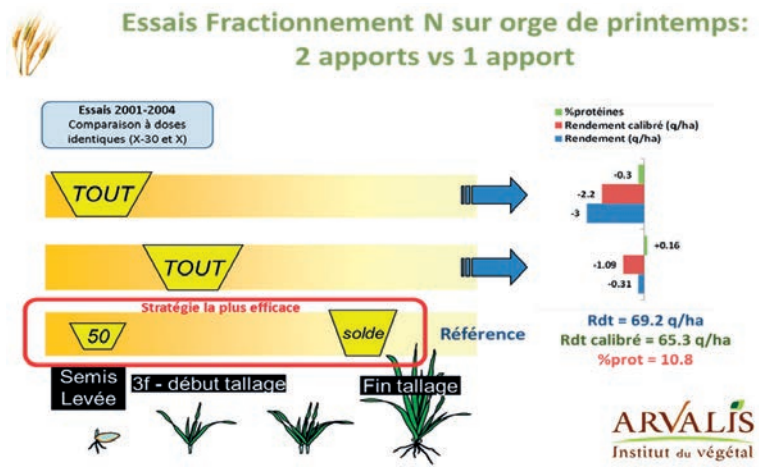
-Le fractionnement : semis puis végétation (3F-fin tallage à épi 1 cm) est la stratégie la plus robuste. En agriculture, les pratiques prennent en compte les résultats pluriannuels, il serait extrêmement risqué de baser une décision en 2021 sur le climat de l'année précédente, sachant que le climat est de plus en plus variable… Que sera le printemps 2021 ?

-Que ce soit au niveau du suivi des cumuls de pluies sur les stations météo de la région ou bien d'études plus pointues de météorologues, tous s'accordent à dire qu'il n'y a pas de tendance significative (mais de la variabilité) sur l'évolution des pluies printanières pour le futur. Partant de ce constat et de l'inconnu du climat à horizon 1-2 mois, la stratégie de fractionner (semis puis tallage) est la plus robuste car elle permet de répartir les risques entre année sèche et année humide. L'apport en végétation doit être raisonné selon les pluies plus qu'à un stade précis. Ainsi, si entre 3 feuilles et début tallage des pluies sont annoncées, il faudra en profiter ! De plus, un apport massif au semis expose l'orge a une faim azotée en fin de cycle donc dans le meilleur des cas à une perte de quintaux et dans le pire des cas à un déclassement si les teneurs en protéines ne sont pas compatibles avec le cahier des charges brassicole.

-Le N-tester pour corriger les carences éventuelles et profiter des pluies de mai ! En général, il est souvent observé un retour des pluies fin avril – début mai, il faut donc profiter du N-tester qui est la seule solution pour revoir la dose selon le potentiel de l'année et l'état de nutrition des plantes. Des gains sont à la clé (6 q/ha) ! Attention, il faudra prévoir une bande sur-fertilisée dès l'apport d'azote au semis, et les diagnostics ne sont réalisables qu'autour d'un nœud.

L'enfouissement de l'apport en solution azotée au semis toujours gagnant. Rappelons également que l'enfouissement de l'apport au semis lorsqu'il est réalisé en solution azotée permet de gagner en moyenne 2 q/ha et 5 à 10 % d'efficacité de l'azote (CAU). Cet apport doit être enfoui ou succédé de pluie : en effet, la solution azotée appliquée sur sol nu est exposée à une très forte volatilisation.

-Et pour les orges de printemps semés à l'automne ? Elles sont fertilisées selon les mêmes méthodes que celles en cours sur les orges d'hiver. (Voir messagerie BOOP paru dans Terres de Bourgogne N°1616 du 12 février).

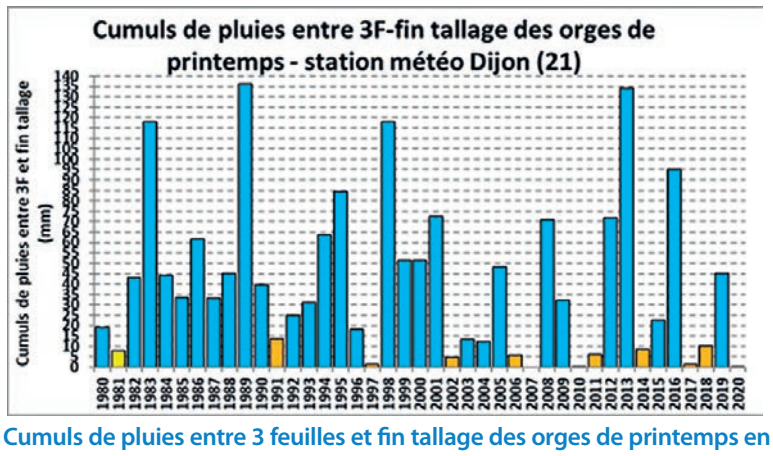


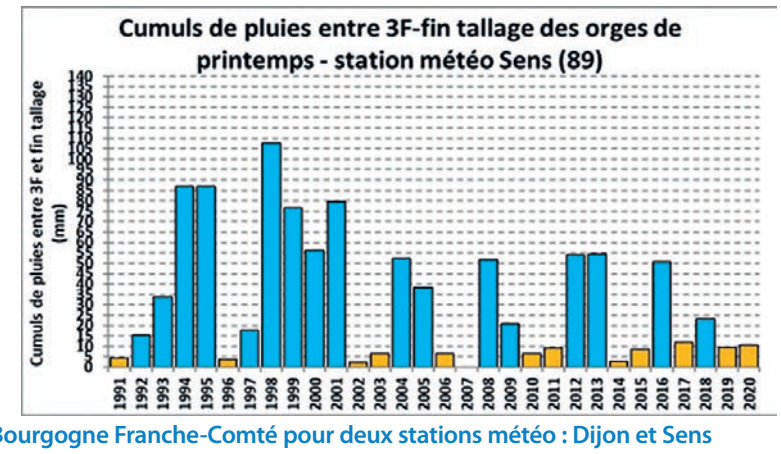
Synthèse des essais fractionnement de l'azote sur orge de printemps : 2 apports vs. 1 apport (18 essais de 2001-2004, Arvalis-Institut du végétal).

La méthode N-tester

Avec les diagnostics N-tester : lorsqu'un apport de 30 unités est conseillé, un gain moyen de 6q/ha est observé et + 1 point de protéines ramenant ce paramètre dans une fourchette 9,5 % - 10,5 % de protéines. Cette technique requiert la réalisation d'une bande sur-fertilisée au semis et ne s'applique que sur des parcelles à potentiel de rendement supérieur à 65 q/ha. En l'absence de pilotage avec une bande sur fertilisée, une stratégie adaptée aux sols superficiel serait de mettre en réserve une vingtaine d'unités à appliquer en mai en fonction des précipitations. La méthode du N-tester est par ailleurs fortement recommandée sur orge de printemps semé à l'automne pour lesquelles les livraisons descendent parfois en dessous de 9,5%-9 % de protéines !

PELCE ET D. CHAVASSIEUX (ARVALIS), C. BOULLY (BOURGOGNE DU SUD), R. FLAMAND (ETS BRESSON), D. DEHER (CHAMBRE D'AGRICULTURE 21), M.A. LOISEAU (CHAMBRE D'AGRICULTURE 89), M. MIMEAU (DIJON CÉRÉALES), D. LACHAUD (SAS RUZE), D. DERELLE (SEINE YONNE), E. BONNIN (SOUFFLET AGRICULTURE).





Cumuls de pluies entre 3 feuilles et fin tallage des orges de printemps en Bourgogne Franche-Comté pour deux stations météo : Dijon et Sens (Météo France, Arvalis-Institut du végétal).

Guide

L'importance de bien sécher ses semences

La Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences (Fnams) publie un guide dédié aux installations et aux bonnes pratiques de ventilation et de séchage des semences. Il s'adresse aux agriculteurs multiplicateurs de semences mais également aux techniciens d'établissements semenciers ainsi qu'aux enseignants et étudiants.

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Le séchage est une étape importante en production de semences car elle conditionne la qualité germinative, la pureté du lot de semences et a donc un fort impact sur la productivité pour l'ensemble de la filière.

Bien ventiler et/ou sécher un lot de semences, c'est trouver le meilleur compromis à travers le choix des installations et les réglages pour livrer des semences de haute qualité. Christian Etourneau, Responsable récolte à la Fnams: *«Pour préserver la qualité des semences et limiter le risque d'égrenage, et compte-tenu de l'hétérogénéité de maturité sur la plante, la récolte des semences est le plus souvent déclenchée à des humidités et températures supérieures à l'optimum de stockage, et peu compatibles avec de bonnes conditions de conservation. Ventiler et/ou sécher après récolte permet de réduire rapidement l'humidité et la température des graines pour préserver la qualité du lot de semences - en particulier le maintien de ses propriétés germinatives - et de limiter le risque de prolifération de micro-organismes et de ravageurs. Chaque espèce de culture porte-graine a ses spécificités (facilité d'extraction des graines, risque d'égrenage, hétérogénéité de maturité…) et des cas de figure très différents doivent être gérés (taux de déchets, humidité à la récolte…). Ce guide pratique apporte des outils pour réussir l'étape importante de la ventilation ou du séchage des lots de semences à la ferme après la récolte».*

Le guide Séchage des semences est organisé en deux parties :

- Une première partie décrit les principes généraux à connaître pour concevoir une installation de ventilation/séchage à la ferme, et assurer la conduite du séchage d'un lot de semences.
- La seconde partie est constituée de fiches pratiques par espèces ou groupes d'espèces qui apportent les éléments indispensables et concrets pour adapter ces principes généraux à près de 50 espèces porte-graine (betteraves, céréales, fourragères, potagères, protéagineux).

Le guide imprimé Le Séchage des semences peut être commandé sur le site fnams.fr au tarif de 20 €.

Il est également disponible gratuitement scindé en plusieurs parties (les principes généraux du séchage et en complément des fiches pratiques adaptées par espèces) sur fnams.fr, après inscription gratuite à l'espace Ressources documentaires.

COMMUNIQUÉ

www.fnams.fr

Prévention

Protéger les bâtiments d'élevage hors-sol du risque d'incendie

Dans le domaine de l'élevage hors-sol, les éleveurs sont particulièrement concernés par les risques d'incendie pouvant provoquer la destruction totale de leur bâtiment. En quelques instants, l'exploitant peut perdre son outil de production, fragiliser la pérennité de son exploitation et affronter un réel traumatisme.

Pour garantir le bon fonctionnement de l'activité agricole, la présence d'animaux implique des travaux de maintenance et d'entretien ainsi que l'utilisation d'énergie pour le système de chauffage et l'alimentation des installations de production. Autant d'éléments qui peuvent être à l'origine de départs de feu. Pour rappel :
-26 % des sinistres sont d'origine électrique
-18 % sont dûs au système de chauffage du bâtiment
La prévention est une priorité dès lors que vous disposez d'un bâtiment ou que vous avez un projet de construction ou de rénovation d'un bâtiment d'élevage porcin ou avicole.
Comment limiter le risque d'incendie ? Cinq conseils de prévention incendie pour un bâtiment plus sûr :
1 - Prévoyez une distance séparative minimale de 10 mètres entre les différents bâtiments de votre exploitation pour limiter les risques de propagation d'un incendie.
2 - Utilisez des matériaux de construction non-propagateurs d'incendie et des isolants incombustibles (laine de verre, laine de roche). Si des isolants combustibles sont utilisés ils doivent être conformes et mis en œuvre conformément au document technique APSAD D14-A (ou tout autre référentiel équivalent): pas de mousse nue accessible (passage des convoyeurs…), protéger les passages de câbles par des fourreaux en inox, écarter les équipements électriques de l'isolant (luminaires, prises, interrupteurs, armoires électriques, boîtes de dérivation…). Il convient également d'isoler les locaux techniques abritant les énergies (armoires électriques, chaudière).
3 - Soyez vigilant lors des travaux de maintenance par point chaud (meulage, soudage…) et mettez en œuvre la procédure d'autorisation de travaux par point chaud «Permis de feu».
4 - Assurez-vous du bon maintien en état du système de chauffage : mettez en place un contrat de maintenance avec l'installateur. Pour les élevages chauffés au gaz, faites réaliser l'installation par un professionnel adhérent à la Charte Qualité Gaz en Élevage, conforme aux exigences de la brochure Gaz, éditée par l'Association Française du Gaz/ Comité Français du Butane et du Propane/ Groupama (version 2020). Demandez systématiquement le dossier technique complet avec les schémas électriques (intégrant la sélectivité).
5 - Faites contrôler annuellement vos installations électriques selon les normes et textes en vigueur par un organisme agréé et faites intervenir un professionnel pour procéder aux corrections des anomalies relevées. En complément, programmez au minimum tous les 3 ans un contrôle par thermographie infrarouge de l'installation électrique : les échauffements anormaux sont la première cause des incendies d'origine électrique.
Enfin, près des bâtiments, installez des moyens de secours immédiatement disponibles tels que des extincteurs, robinets d'incendie armés et une réserve d'eau pour les pompiers. Ces mesures de sécurité et de prévention doivent être mises en œuvre tout au long de la vie de vos bâtiments.

Pour plus d'informations, les experts Prévention de Groupama Grand Est sont à votre écoute.
www.groupama.fr

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **23/02/2021**

Effectif global: 1026 - Taux de vente: 97%

Effectif total: 693 - Taux de vente: 98%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	E	300-350	2,72 €	2,81 €	2,77 €	-
			350-400	2,59 €	2,81 €	2,69 €	-
			400-450	2,60 €	2,67 €	2,61 €	-
		U	200-250	3,07 €	3,23 €	3,19 €	-
			250-300	2,70 €	2,96 €	2,81 €	-
			300-350	2,55 €	2,63 €	2,58 €	-
			350-400	2,44 €	2,61 €	2,50 €	-
			400-450	2,38 €	2,56 €	2,44 €	-
			450-500	2,23 €	2,32 €	2,27 €	-
		R	250-300	2,53 €	3,66 €	2,59 €	-
			300-350	2,29 €	2,54 €	2,42 €	-
			350-400	2,24 €	2,45 €	2,40 €	-
			400-450	2,32 €	2,40 €	2,36 €	-
			450-500	2,16 €	2,22 €	2,20 €	-
	F	U	250-300	2,72 €	2,86 €	2,78 €	-
			300-350	2,71 €	2,84 €	2,76 €	-
			350-400	2,53 €	2,78 €	2,66 €	-

BROUTARDS : Les disponibilités sont plus importantes sans être abondantes. Quelques nouveaux débouchés à l'export tirent le marché vers le haut. L'activité commerciale est plus fluide pour l'export, mais aussi pour la repousse en France. Dans les plus lourdes (> 450 kgs), la demande est suivie dans les bons lots charolais mais les cours sont seulement reconduits. Bonne vente dans l'ensemble des limousins.

LAITONNES : L'offre reste mesurée face à des besoins toujours très importants dans les femelles typées italiennes.

Effectif total: 57 - Taux de vente: 100%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
GENISSES DE 2 ANS : Forte demande pour la France et l'export.	F	U	400 - 450	2,42 €	2,52 €	2,47 €	-

Effectif total: 276 - Taux de vente: 93%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
TAUREAUX							
TAUREAUX : Cours reconduits.	M	U	+ 500 kg	1,79 €	1,93 €	1,84 €	-
VACHES CHAROLAISES							
VACHES/GENISSES DE 30 MOIS: Peu d'offre pour la saison. La demande est très forte, les sujets trouvent preneurs facilement et rapidement. Cours légèrement en hausse cette semaine. Peu d'invendus et bonne ambiance commerciale.	F	E	- 5 ans	2,40 €	2,79 €	2,58 €	-
			5 à 10 ans	2,30 €	2,63 €	2,41 €	-
		U	- 5 ans	1,97 €	2,36 €	2,22 €	-
			5 à 10 ans	1,88 €	2,39 €	2,08 €	-
			+ 10 ans	1,82 €	2,03 €	1,95€	-
		R	5 à 10 ans	1,82 €	1,88 €	1,85 €	-
		O	+ 10 ans	1,40 €	1,57 €	1,51 €	-
GÉNISSES	F	E	24 à 36 mois	2,57 €	2,78 €	2,65 €	-
		U	24 à 36 mois	2,20 €	2,55 €	2,35 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 17/02/2021

Effectif total :220. Taux de vente : 98%.

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 62 - Taux de vente : 93% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : très peu d'apports cette semaine avec des cours en légère hausse. A vérifier dans les semaine prochaines. Laitonnes : pas assez de volumes pour coter les femelles cette semaine.	M	U	400 - 450	2,36 €	2,42 €	2,38 €	+0,03

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 10/02/2021

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 158 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches : le volume est important et la qualité des animaux au rendez vous, les cours sont reconduits dans toutes les catégories. Génisses : la demande restent basé sur des femelles de bon maigre et prête à mettre à l'herbe à l'arrivée des beaux jours. Cours reconduits.	F	U	24 à 36 mois	2,01 €	2,28 €	2,22 €	-0,02
	F	U	- 5 ans	2,08 €	2,18 €	2,15 €	+0,04
			5 à 10 ans	1,94 €	2,13 €	2,05 €	-0,01
			+ 10 ans	1,76 €	1,93 €	1,84 €	=

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **22/02/2021**

Effectif total: 187 - Taux de vente: 100%

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total:43 - Taux de vente : 100% — **OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)							
	F	U	> 60 kg (F)	1,24 €	1,34 €	1,28€	
		R	> 60 kg (F)	0,88 €	1,11 €	1,04€	
Effectif total: 53 - Tx de vente : 100% — **AGNEAUX de BOUCHERIE**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)							
		U	32 - 38 kg	4,02 €	4,40 €	4,14 €	-
			38 - 44 kg	4,25 €	4,33 €	4,30 €	-
		R	38 - 44 kg	4,04 €	4,16 €	4,12 €	-
Effectif total: 5 - Tx de vente : 100% — **CAPRINS** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)							
	F	Première qualité		33 €	40 €	35 €	
Effectif total: 58 - Tx de vente : 100% — **AGNEAUX LAITONS**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)							
	R		25 - 35 kg	90 €	119 €	111 €	

Petit marché de saison. Les acheteurs habituels sont présents assurent une vente rapide et totale de tous les lots à des tarifs très fermes.

PROCHAIN MARCHE :LUNDI 8 MARS 2021. (Pesée 7H00 et Vente 9 h 00) .

Pensez à nous faire parvenir l' AO signé en Janvier 2020 pour la ristourne sur frais de marché 2020.

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 15/02/2021 au 21/02/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,12	8,04	-	-	-	-	-
	Var.		0,14	0,17					
	R	7,33	7,41	7,23	-	-	7,12	-	-
	Var.	-0,03	0,12	0,11			-0,07		
	O	-	6,27	-	-	-	-	-	-
	Var.		-0,47						
3 (couverts)	U	-	8,01	7,95	6,99	-	-	7,34	-
	Var.		0,06	0,11	0,07			0,15	
	R	7,38	7,29	7,05	6,45	7,14	7,07	6,75	6,16
	Var.	0,08	0,01	-0,10	-0,11	-0,04	-0,01	-0,01	0,02
	O	6,39	6,41	6,49	-	6,67	6,42	6,25	5,59
	Var.	-0,32	-0,45	-0,45		-0,01	-0,03	-0,02	
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	6,45	6,20	-
	Var.						-0,01	0,04	
	O								
	Var.								

Zone nord : Dans les agneaux de pays de qualité , fermeté des cours. pour les agneaux laitiers , l'offre entraîne une détente des cours. **Zone sud :** Application du réseau.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 22/02/2021

Bovins : 243
s sont consultables sur le site de la FMBV durant la période de confinement.
Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Vente plus active en broutards à des tarifs en progression.
La demande reste forte en femelles d'export, vente globale.
Peu d'apports en vaches mais le placement est totale et rapide à des tarifs très fermes.
Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.
Pour tout renseignent vous pouvez également téléphoner au 03.86.20.00.37 ou au 06.83.26.90.64.
Bovins gras : 5
Ovins : Pas de marché.
Prochains marchés : Bovins et ovins le lundi 1er mars 2021 aux horaires habituels.

Broutard(e)s : La reprise se poursuit face à des volumes toujours limités. Même si les acheteurs restent prudents, on sent que le commerce se réactive. Le placement est plus fluide et les cours regagnent globalement quelques centimes en mâles de qualité et valablement vaccinés. En laitonnes, l'offre demeure limitée pour honorer la demande d'où des tarifs toujours fermes.
Gros bovins maigres : Les acheteurs sont présents avec des besoins un peu plus importants à l'arrivée des beaux jours. La modestie de l'offre accélère les transactions et permet globalement une nouvelle hausse des cours en sujets jeunes et bien démarrés.
Boucherie : Les volumes toujours modestes fluidifient de nouveau les marchés et soutiennent les cours. On enregistre une meilleure demande en races à viande, et une nouvelle progression de quelques centimes en animaux de qualité supérieure. Les moindres disponibilités en races mixtes et laitières entrainent encore cette semaine une hausse des tarifs.
Veaux : Après plusieurs semaines de repli, les volumes se stabilisent face à des acheteurs toujours prudents. Le placement est régulier mais la reconduction des cours est moins évidente en types croisé et laitier. L'inquiétude grandit chez les exportateurs face à l'incertitude des conditions d'envoi en Espagne après le 21 avril. En veaux gras, les cours sont en légère baisse également, notamment en marchandise plus moyenne.
Ovins : En agneaux, les agneaux se font rares et sont donc recherchés. Les ventes sont rapides à des tarifs toujours fermement maintenus. Les cours des laitons atteignent des niveaux records en dépassant les 4Đ. En agnelets sur le bassin laitier, l'offre reste importante et d'un placement plus facile : les cours se tiennent à bon niveau. En brebis, la demande est toujours dynamique et les transactions sont régulières.

Equipe FMBV

22 FEVRIER 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Bonne demande dans toutes les catégories, les prix restent toujours insuffisants.
Bovins maigres : Statut quo sur les prix.

POLITIQUES

Accord UE-Mercosur : 65 députés européens appellent la Présidence portugaise à suspendre aussi longtemps que nécessaire le processus de ratification. Ceux-ci considèrent que les discussions actuelles en faveur d'engagements additionnels ne sont pas suffisantes car ni applicables, ni sanctionnables, n'ayant pas de lien juridique clair avec le texte de l'accord.
A quand une telle prise de position du Gouvernement français ?

SANTE ANIMALE

La campagne 2021 de visites sanitaires obligatoires dans la filière bovine a débuté (ouverture du site de la téléprocédure). Ces visites, qui auront lieu jusqu'à fin décembre, concernent tous les élevages possédant 5 bovins ou plus. Elles porteront sur le registre d'élevage, en particulier sur les sections consacrées à l'enregistrement des traitements et des visites. La visite permet de sensibiliser à nouveau le binôme éleveur-vétérinaire à l'intérêt de la bonne tenue du registre d'élevage (enjeux de santé animale comme de santé publique) et de rappeler les obligations règlementaires vis-à-vis de ce registre.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Les Viandes de Bœuf Label Rouge repartent en campagne du 22 février au 18 mars (radios, presse, internet). En parallèle, pour favoriser une plus large offre Label Rouge par les points de vente, un dossier complet de présentation de la démarche sera envoyé dans les prochains jours à toutes les GMS indépendantes, comme prévu dans le plan d'action d'Interbev validé pour 2021. Il sera suivi d'un envoi adapté auprès des artisans bouchers. Ce dossier comporte notamment une plaquette présentant les atouts de la démarche incluant le tableau de présentation des 17 Labels disponibles avec les coordonnées des ODG, accompagné d'une carte de France des zones d'élevage et de collecte de chaque démarche Label Rouge. N'hésitez pas en départements à rencontrer les GMS sur ce sujet, et sur leur lancement Label Rouge qui est attendu par les éleveurs!

FOCUS

Le projet BovINE d'échanges de bonnes pratiques d'élevage au niveau européen se poursuit pour la deuxième année.

Au travers d'une vidéo, Jean-Pierre Fleury présente le projet et annonce la tenue en France d'une rencontre européenne en juin prochain.
http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/bovine.html

EN REGION

La profession a fermement contesté les décisions de l'Etat lors de la commission du FNGRA tenue le 18 février, en matière indemnisations aux calamités agricoles pour la sécheresse 2020.
Avec près de 60 M€ non pris en compte, l'Etat laisse sur le bord de la route un grand nombre d'exploitations, et d'autres plus faiblement indemnisées que les impacts mesurés, malgré les expertises qui avaient été réalisées sur le terrain par les commissions départementales.

FAIT DE LA SEMAINE

L'Ain, les Deux-Sèvres, le Bas-Rhin, le Cher, l'Aveyron, l'Oise, la Vendée...Nombre de départements se mobilisent, pour demander une chose : un prix juste payé aux producteurs! Continuons la mobilisation, ne lâchons rien ! En viande bovine, les indicateurs de marché sont au vert : 25% de ventes de haché surgelé en GMS sur les 4 premières semaines de 2021, des abattages dynamiques, des exports qui se tiennent! Les prix producteurs doivent suivre, il en va de l'avenir de l'élevage !

CHIFFRE DE LA SEMAINE

19 cts d'€/kg

C'est l'augmentation depuis le début de l'année des cotations du JB R3 en Allemagne (semaine 1 à 6)... quand, en France, sur la même période, avec des indicateurs de marché au vert (absence de surstock, et même avance d'abattages JB de 1 000 animaux / au prévisionnel de sorties), l'augmentation de la cotation du JB U- a été de seulement 5 centimes. Quand l'Etat interviendra pour cesser ces situations incompréhensibles ?!

Matériel

Tracteur

10 - Recherche pour écomusée tracteurs agricoles,ancien type SiftH30 par exemple ou autres marques et moteurs CLM tournants ou pas (0713)
✆ **06 70 03 50 11**

26 - Vends tracteur Zetor 6045, 9000 heures avec chargeur mailleux, 4 RM, bon état.
✆ **06 37 17 95 24**

38 - Vends cabine tracteur 624 et 523 cabine IH 1246 porte de cabine MF vitre de cabine JD SG2 pont avant.
✆ **06 75 04 60 70**

Achète TRACTEURS
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

73 - Vends tracteur Case IH 695 XL turbo chargeur faucheux avec croco 4 RM. 3 DE 3E point hydr siège pneuma. Pneus 50% année 1992 8600 heures 11000 euros à déb.
✆ **06 17 84 17 66**

84 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

Travail du sol

69 - Vends épandeur fumier 4.9 T. Maitre EMH 49 très bon état : 2500 euros.
✆ **06 40 75 11 66**

69 - Vends Scraper, outil pour niveler le sol et transport de la terre, attelage trois points - Dérouleuse de bandes de plastique. Prix à débattre.
✆ **06 98 35 96 82**

Récolte

26 - Vends round baller Carraro 1200 A ficelle 120/120 TBE cause double emploi + épandeur à fumier Brimont 3T5 double hérisson B.E.T avec équipement fourrager.
✆ **06 37 17 95 24**

38 - Vends moissonnuese batteuse TX 64 Bon état.
✆ **06 11 69 25 60**

Arbo-viti

26 - Vends sécateur électrocoupe 3010, révisé ts ls ans 600 euros + camion Iveco 90-17 240000 Km, hayon PTC 9T GP 4000 euros + compresseur taille Lacme 2 cuves de 800L + accessoires.
✆ **06 78 50 56 53**

Distribution

01 - Vends bol pailleur silo farmer 20 m3 double vis année 2007 très bon état.
✆ **06 85 56 55 46**

Cave

69 - Cède bon prix pressoir Vaslin Véritas 32 - Cuve inox plafond mobile 750 l. - Pompe à vin.
✆ **06 63 18 32 28**

Manutention

58 - Vends godet forestier pour manitou (0707)
✆ **06 20 19 70 43**

88 - Vends plateau Masson longueur utile 12 mètres très bon état 7900 euros HT.
✆ **03 29 07 94 54**

Divers

01 - Vends 2 silos 25 m3 monocoque cône axial 60° px 3000 euros/P + vis Spiracem diam 90, 2x23 m prix 1000 euros/P.
✆ **06 74 92 28 54**

01 - Vends charrue Unisoc en bon état + pompe d'arrosage 55Gx160 tuyaux 6m de long 0,50 de diamètre 7 tourniquets diamètre d'arrosage : 14-16m
✆ **06 64 06 60 48 ou 04 75 81 02 93 Heures repas**

07 - Vends piquets en châtaignier fendus à la main 1,80 euros-1,80m 1,60 euros-1,60m
✆ **07 87 05 20 20**

21 - Vends 1 jeu de herses repliab. 5,50 m L., ét. moy., vibro 3,40 m + herses B.E., j. de roues étroites 9-5 44, us. 35 % adapt. MF178 ou 188 + coupe à colza, mot. auxil Mercator 500 Claas 70.
✆ **06 63 90 40 65**

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élevateur, télescopiques, charrues, bennnes, épandeurs et autres machines agricoles (0809)
✆ **06 30 11 59 25**

58 - Vends des. pail. Kuhn Altor 6070, com. élec., TBE, - benne mono. 7.5 T., - pince balles Bugnot double, - herse prai. 4 m., téles. JDB 5265, 7 000 H avec équi., - pla. four. 8 m. Mazeron (0212)
✆ **06 31 81 55 69**

58 - Vends brabant Naud 4 corps, - rotative Kuhn 3 m., 302, - semoir engrais Sulky 18 - 24 m. DPX 1803, - éparus Berry élect. (0806)
✆ **06 38 00 03 96**

69 - Vends Scraper, outil pour niveler le sol et transport de la terre, attelage 3 points. Dérouleuse de bandes de plastique. Prix à débattre.
✆ **06 98 36 96 82**

69 - Achète matériel agricole et TP motorisé même en panne ou accidenté (0701)
✆ **06 38 78 36 28**

71 - Vends chaudière granules-bois, déchiqueté, céréales, avec ballon eau chaude 600 l et accès, TBE.
✆ **06 64 94 86 77**

88 - Vends plateau Robust 19 tonnes longueur utile 12,50 mètres pneus routiers toutes options état neuf 12450 euros HT.
✆ **03 29 07 94 54**

89 - Vends séparateur 100 qx Denis avec 4 grilles et pieds séparateur 50 qx Daguet avec 5 grilles et pieds. Le tout en bon état et livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**



Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
24 600 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

21 - Vends bineuse Kongskilde 6 rangs à 0.50 m, - vibrocorn tassaspire 1.50 m., - charrue Rabewerck 5 fers reversible, - vibroculteur Siam 6 m., - giro andaineur Kuhn (0804)
✆ **06 70 29 29 32**

38 - Recherche planteuse Super Prefert, légumes, tabac, pommes de terres
✆ **06 73 53 85 49**

38 - Vends Faucheuse Kuhn 3500 euros GMD 3110 année 2010 L3,10m + Andaineur Kuhn 4500 euros GA 4521 GTH trainé L4,50m état neuf
✆ **06 12 95 45 43**

42 - Cause retraite, vends herse rotative, bineuse, bétaillère, cultivateur faucheuse latérale
✆ **06 75 38 27 45**

Véhicule

Utilitaire

58 - Vends camion bétaillère V W LT 40 moteur, 150 000 kms, caisse 335 000 kms, CT OK (0706)
✆ **06 20 19 70 43**

71 - Vends Renault Master bétaillère (caisse Alu), TB état, CT ok, 186.000 km.
✆ **03 85 28 25 12 ou 07 88 56 58 72**

Tourisme

26 - Vends Peugeot 207 an 2010 HDI 5 portes, 70cv, 4 pneus neuf 130000 km, distrib 2020, CT ok, prix 4990 euros.
✆ **04 75 04 42 13**

Achat-Vente

Récolte

39 - Vends paille, foin et regain. Livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vends bottes enrubannage
✆ **06 22 53 24 29**

43 - Vends boules de maïs ensilage plantes entières et boules de foin enrubanné 2020.
✆ **04 71 03 06 75 / 06 98 84 35 54**

Fourrage

03 - Vends foin bottes récolte 2020 - 03 Allier - prix 120 euros la tonne.
✆ **06 07 66 11 26 - 06 86 98 91 85**

Vends foin livraison camion remorque Tel : 06 23 79 23 84

03 - AV 03 foin de prairie naturelle 2020 balles 90x120x240.
✆ **07 57 06 36 60 - rber03@gmail.com**

21 - Vends paille et foin qualité garantie, livraison assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

21 - Paille de pois et foin en bourgogne, livraison assurée. Renseignements (0810)
✆ **06 85 73 22 68**

39 - Achat-vente paille, foin, luzerne.
✆ **06 08 53 16 44**

43 - Vends foin extra bottes rondes carrées à prendre sur place Siaugues Ste Marie.
✆ **06 33 69 35 74**

69 - Vends Luzerne, foin BR ou HD, paille bottes carrées, enrubannage. Livraison par 10T 15T ou 20T
✆ **04 74 00 30 70**

Propriété

21 - Vends à Seurre parcelle de terre à maïs de 14 ha libre, accès par route, possibilité extension. Faire offre (0607)
✆ **06 08 60 64 10**

39 - Couple JA cherche exploitation agricole zone Comté.
✆ **06 86 90 88 96**

Terrain

73 - Recherche location vente ou achat ferme minimum 80 HA groupés. Etudie toute proposition.
✆ **06 29 66 04 32**

Location

Agricole

69 - St Vérand 69 cède fermage vignes gamay restructurées suf. 3 ha 62a. Convient en conversion Bio.
✆ **06 70 61 59 15**

89 - Urgent recherche prés secteur Saint-Florentin. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 -
✆ **21110 Bretenière (0704)**

58 - Recherche pour bovins 10 à 150 ha, herbe à pâturer ou mise en pension pour 2021 (0712)
✆ **06 68 17 02 01**

Immobilier

71 - Tout prés Mâcon loue gîte, tt confort, 6 personnes + bébé, 3 chambres doubles.
✆ **06 87 33 94 28**

Autres

69 - Vends place de marché pour producteur légumes ou fruits cause retraite à Villeurbanne Charpennes 9 m. plus retour 3 m. le dimanche matin : 8000 euros. Très bon emplacement.
✆ **04 78 80 98 57**

DIVERS

15 - AV boules à lait 650 et 1 000 litres, montées sur châssis + foin, récolte 2020.
✆ **06 72 47 52 50**

38 - Vends jument Percheronne noire lapins repros et conso - Vends pirouette Farh (pièces) petit char bois foin bio 120x120.
✆ **06 99 89 75 35**

38 - Loue ou vends parcelle de vignes région Rhône-Alpes environ 15 ares.
✆ **06 72 47 98 46**

38 - A V. portail en fer de 4 m + tonne à eau sur roues 1000 litres avec abreuvoir + 1 rouleau en fer le tout en très bon état.
✆ **06 22 11 71 92**

42 - Vends 6 génisses Salers 18 m BO calmes gar. san. BVD + cornadis 6mètres démontable en 3 m pour 25 bêtes.
✆ **06 87 77 09 88**

42 - Vends faucheuse Pottinger Novacat 265 HED 2004 - tronçonn. Echo CS 680 + pneus 4x4 265.70.16 + pneus Trellborg 520.70.38 80% usure
✆ **06 87 13 29 09**

Animaux

Bovin

01 - Vends 2 très bons veaux Charolais 18 mois fils Giono prix raisonnable - Justin Chatard à Viriat.
✆ **06 37 98 10 75**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - VD reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; VD génisses 14 mois ; VD vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vends bons tx charolais 17 mois vêlages faciles. Elevage corneloup Laurie.
✆ **07 87 06 13 52 / 06 83 22 20 77**

15 - Elev. salers qualifié IBR, BVD, vend 17 génisses pleines, 25 vaches pleines ou vêlées jeunes.
✆ **06 79 14 75 51**

15 - Vends vaches salers, HBS, pleines salers + velles salers éligibles Pacte Cantal.
✆ **06 87 23 94 88**

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vend taureau adulte 3 ans recommandé pour vêlages génisses, - 30 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, le tout à un prix attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlage, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (0308)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel 06 74 69 62 41 Bertrand**

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois, - taureaux adultes TGS, livraison assurée. GAEC Choubley - 21210 La Motte Ternant (0403)
✆ **Laurent : 06 76 65 35 98 Baptiste : 06 37 23 32 07**

21 - Vends taureaux 1 à 2 ans HBC avec ou SC issus des plus grandes lignées charolaises, grande facilité de naissance. EARL Bolatre Jean-Louis (0405)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Elevage Limousin HBL vend taureaux 24 mois, génisses 12 mois, TGS, livraison (0715)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - EARL Boccard à Montigny Montfort vend reproducteur charolais de 15 mois, père Dumas (IA), convient sur génisse, croissance, finesse, docilité (0801)
✆ **06 56 89 71 88**

21 - Vends 2 taureaux 2 ans, reproducteurs 12 à 15 mois dont certains vêlages faciles, taureau adulte 5ans, le tout HBC, TGS. Livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bards (0705)
✆ **06 87 43 40 33**

38 - Vends reproducteurs Charolais 16 mois génotypés + génisses 14 mois issue IA GAEC de Navoux.
✆ **06 16 85 50 52**

42 - Vends génisses Montbéliarde prêtes
✆ **04 77 54 33 20**

42 - Vends taureau England Herd Book HBC 22 mois pour reproduction
✆ **07 50 38 78 64**

58 - Elevage charolais EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey - Vds trx. 2a. et 14m. IND IBR et BVD liv. tte distance (0105)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Elevage Limousin Thoulé David vend veaux 14 -15 mois dont 1 sans corne pour la saillie av pos.de réserv maintenant et livrer fin mars (0304)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Vends semences taureaux Charolais HBC, issus grande lignée - Argenty - Roméo - Fabuleux - Imposant. Batho Roger - Saxi Bourdon (0501)
✆ **06 31 81 55 69**

58 - Vends veaux repro. 16 mois, - taureaux 2 ans et adultes, plusieurs sans cornes et vêlage facile, HBC, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (0606)
✆ **06 33 49 46 88**

FERET Solutions STOCKAGE béton armé
Vente directe par le fabricant
ANTI ACIDITÉ
VSTOCK
• Existe en version 1,5 m - 2 m - 2,45 m et 3 m
MUR L
4 dimensions :
• 2.05 m
• 2.45 m
• 3.05 m
• 3.75 m NOUVEAU
MUR T
4 dimensions :
• 1,55 m
• 2,05 m
• 2,45 m
• 3,05 m
RECTANGLE
Existe en :
• 90 x 230 x 125
• 90 x 230 x 65
• 120 x 240 x 125
• 120 x 240 x 65
• 150 x 240 x 125
• 150 x 240 x 65
• Stabilisation des murs par remplissage (terre, sable...)
• Économie au transport
"A COULOIR"
NOUVEAU
Disponibilité en 2,50 m, 3 et 4 m de haut
• Tassage optimisé
• Couloir de circulation en partie haute
Mickaël FERET • 06 86 96 86 45
61430 SAINTE-HONORINE-LA-CHARDONNE
Tél. 02 33 37 93 02 • www.feret-maconnerie.fr

58 - Vends taureaux de 2 ans et veaux reproducteurs de 12/15 mois dont vêlages faciles, HBC. GAEC Touillon Moiron - Decize (0604)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends reproducteurs 15 mois HBC, bon index, vêlage facile et SC. EARL Dominique Compot - Thianges (0603)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - Vends taureaux reproducteurs 15 mois SC ou cornus + taureau 3 ans SC, vêlage facile, garanties sanitaires, livraison possible. EARL Colmont (0608)
✆ **06 08 78 05 01 ou 06 99 25 33 53**

58 - Vends 17 gros reproducteurs HBC ou non, - femelles toutes catégories, origine insémination, sélection sur facilités d'élevages , garanties sanitaires, IBR - BVD. François Bouche (éleveur inséminateur) Cercy la Tour (0702)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - GAEC de la Croix 58200 Pougny Vend taureaux 1 à 2 ans, HBC, index, élevage 100% IA, isu 107.5, ivmat 106.8 (0709)
✆ **06 86 95 22 65**

58 - Vends bon taureau 7 ans, très bonne production mâle et femelle, TGS, IBR A (0708)
✆ **06 20 19 70 43**

58 - Quotas ABA, prêtons contre soins vaches, génisses primables pour compléter vos quotas 2021, possibilité de conserver le cheptel en contrat de location en 2022 et plus (0711)
✆ **06 68 17 02 01**

58 - Elevage HBC Vend taureaux 2 ans, - veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon - 58330 Saxi Bourdon (0714)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC, 2 génétiquement sans corne + génisses 2 ans pour reproduction. GAEC Deboux.
✆ **06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92 - 06 09 97 30 37**

58 - Vends taureaux 2 ans au pré, - gros veaux reproducteurs 14 mois, le tout charolais et HBC. Trinquet Gilles - Moulins-Engilbert (0807)
✆ **06 84 04 06 89**

58 - Vends veaux reproducteurs et taureaux 2 et 3 ans Blond d'Aquitaine, IBR A (0805)
✆ **06 15 78 68 83**

69 - Vends jeunes mâles reproducteurs limouisins et génisses 18 mois limousines.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vends taureaux HBC au pré avec du potentiel , élevage viande, vêlage facile. GAEC Goulliard (0211)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends taureaux charolais, 18 à 30 mois, non inscrits, hivernés au pré, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - HBC vds TX 5 ans, orig. Gaec Delorme, type viande, TGS, livraison, Gaec des Plassards.
✆ **06 13 66 20 12**

71 - Élevage Pacaut Jean Marc vend grand choix de taureaux 2 ans et 1 an, avec ou sans corne, IBR, BVD.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Vends 7 taureaux 2 ans et mâles reproducteurs 1 an, HBC, TGS. Dufraigne D. et J. 71190 La Tagnière (0609)
✆ **06 70 13 23 25**

71 - El. Char. HBC vd repro. 1 an, 2 ans et 4 ans (orig. Langillier), TGS, Ducert Cl., Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vds 25 Trx 22 mois, HBC, repro., T.B. qualité et orig., liv. assurée, GAEC LAURYSSEN successeur GAEC BONNOT, 71220 La Guiche, Guy.
✆ **06 81 89 18 52**

74 - Vends 2 taureaux Charolais à l'attache (13 mois) FCO IBR BVD OK.
✆ **06 19 33 56 77**

89 - Vends taureaux reproducteurs 15 - 17 mois, génétiquement sans cornes ou écornés, or. IA ou saillie naturelle pour vêlage facile sur génisses ou vaches, HBC, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0310)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Vends génisses PH prêtes à vêler, étable contrôlée (0803)
✆ **06 33 02 11 67**

89 - Vends 3 taureaux 2 ans HBC, - 60 mâles repro. 2020, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine (0213)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille, lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre : 12 euros l'unité.
✆ **04 74 90 91 90**

Chien

01 - A réserver chiot Berger des Pyrénées (Labrit) parents extra troupeau, poils longs, 2 Mâles + 1 Femelle - N° identification mère 250268711092214 N° Siren 342 943 743.
✆ **06 63 37 70 09**

Divers

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

84 - Recherche estive pour 1000 ovins et caprins du 15/06/21 au 15/10/21.
✆ **06 22 37 71 85**

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


Emploi

Offre

21 - Offre pavillon champêtre confortable contre gardiennage et menu service, proximité de Beaune, couples de jeunes retraités agricoles conviendrait. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (0710)
✆ **Terres de Bourgogne**

58 - Ferme laitière robotisée recherche salarié (e) polyvalente (e), CDI, région Puisaye (0802)
✆ **06 74 52 22 55**

58 - Exploitation polyculture-élevage région Morvan Recherche salarié (e) agricole temps plein, CDI possible si expériences et compétences du milieu agricole (0506)
✆ **06 83 57 20 65**

69 - Hippodromes Bron - Vaulx en Velin (69) recherche ouvrier agricole H/F CDI temps plein + heures sup. saison courses. Envoyer CV à :
✆ **scl@leshippodromes-delyon.fr**

CERFRANCE BFC

L'AGC Cerfrance
RECRUTE
plusieurs techniciens (nnes) PAC - CDD 2 mois
sur le secteur 21, 70, 89

À propos de CERFRANCE BFC
CERFRANCE BFC, membre du premier réseau associatif national d'expertise-comptable, 420 collaborateurs et 20 agences réparties sur 4 départements (21,70,89,90) est spécialisé dans le conseil, la gestion et l'expertise-comptable auprès de ses 8 600 clients (entreprises agricoles, TPE, PME, services, artisans, commerçants, professions libérales).

DESCRIPTION DU POSTE
Vous accompagnez pendant 2 mois (fin mars à fin mai) les exploitations agricoles de notre département dans l'élaboration des déclarations de surface dans le cadre de la PAC. A ce titre, vos missions principales sont :
• d'assurer la réalisation des dossiers de déclaration de surface,
• d'élaborer les déclarations de surface dans le cadre de la PAC sur le site TELEPAC,
• de renseigner les exploitants sur la réglementation PAC.

DESCRIPTION DU PROFIL
Vous justifiez d'une formation du Bac à une licence professionnelle dans le domaine agricole. La connaissance de la PAC et la pratique des déclarations de surfaces ainsi que la capacité à maîtriser des outils cartographiques sera fortement appréciée. Votre capacité d'analyse, d'aisance relationnelle, d'utilisation des nouveaux outils de communications et votre sens du résultat seront des atouts pour réussir dans votre mission d'accompagnement.
CV + lettre de motivation à déposer sur le site Taleez
https://taleez.com/careers/cerfrance-bfc/

AS BFC Accompagnement Stratégie
Conseil - Gestion Expertise Comptable

L'AGC AS BFC recrute un collaborateur comptable (F/H) pour son agence de Nevers

Dans le cadre de son développement dans la Nièvre, AS BFC recrute un(e) comptable-conseil agricole pour son agence de Nevers.
Sous la supervision du responsable d'agence, la responsabilité d'un portefeuille vous sera confi é(e) pour accompagner dans une relation de service des adhérents, selon les méthodes de l'AGC et ses valeurs.
Vous assurerez des missions de tenue et de révision, établissements et présentations des comptes annuels, bilans et liasses fiscales, ainsi que les déclarations fi scales afférentes, avec autonomie dans l'organisation de vos travaux.
Vous serez en relation directe avec les adhérents, pour les informer et conseiller.
Vous contribuerez à la dynamique de cette nouvelle agence, par votre passion du métier, vos qualités relationnelles et l'envie de vous épanouir, dans une structure à taille humaine.
De formation minimum BAC+3, idéalement avec une expérience signifi cative dans un poste similaire, votre autonomie technique, votre capacité d'adaptation et votre sens du service feront la différence. La maîtrise de ISAGRI serait un plus.
Rémunération selon profi l et expérience.
Poste à pourvoir dès que possible à Nevers.

CV + lettre de motivation manuscrite à adresser à
AS BFC M. le Directeur,
59 rue du 19 mars 1962 CS 70610 - 71010 Mâcon Cedex
ou en postulant directement sur notre site www.asbfc.fr

AGENT MASSEY FERGUSON
RECHERCHE TECHNICO-COMMERCIAL (E) EN MATERIELS AGRICOLES
Bonne connaissance du milieu agricole secteurs Yonne et Côte-d'Or
Expérience souhaitee : 2 à 3 ans
Prendre contact au : 06 07 58 99 47

UNISYLVA recherche AIDE TECHNIQUE TRAVAUX SYLVICOLES et GESTION FORESTIÈRE (H/F) POSTE BASÉ DANS LA NIÈVRE (58)

Sous l'autorité des techniciens forestiers et du responsable de l'agence, vous aurez pour missions :
- Réalisation de travaux sylvicoles : dégagements, tailles, plantations, abattages ponctuels ;
- Surveillance des travaux sylvicoles réalisés par les sous-traitants ;
- Appui au suivi de gestion des propriétés : marquage d'éclaircies, martelages, inventaires ;
- Appui à la préparation des ventes groupées (classement et présentation des lots, cubages) ;
- Surveillance et réceptions des chantiers d'exploitation bois de chauffage contractés avec des particuliers ;
- Relations ponctuelles avec les associations de chasse..

Profil recherché : *BEPA, Bac Pro ou BT, BTS forestier.* *Vous êtes tempérament volontaire, doté d'une bonne aptitude relationnelle et de discrétion. Vous êtes autonome et organisé dans le travail. Vous maîtrisez les engins mécaniques forestiers (tronçonneuse, débroussailleuse …). Vous connaissez le monde de la chasse.*

Conditions proposées : CDI. Activité dans la Nièvre et départements limitrophes. Voiture de service. Salaire à définir selon profil.
Envoyer CV + lettre manuscrite + photo + prétentions.
à alexandre.fabioux@unisylva.com
Référence offre : 58-02-2021. Date limite de candidature au 31/03/2021

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

SELARL SENTINELLE AVOCATS
Avocats Associés
17 Rue Eugène Hugo
54000 NANCY
(03.29.42.12.23 / 4
03.29.42.12.14
girardot@sentinelle-avocats.fr

ETS STOKER

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 000,00 €
Siège Social : LE BASSIN
21320 POUILLY-EN-AUXOIS
RCS DIJON 379 854 276

Suivant décisions de l'associée unique en date du 30/09/2020, il résulte que :

- Madame Bernadette STOKER demeurant Rue des Coteaux - 21320 Pouilly-en-Auxois, a démissionné de ses fonctions de Directeur Général.

- Madame Perrine STOKER demeurant Hameau de Cercey - 21320 THOISY-LE-DESERT, a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

- Monsieur Mathias STOKER demeurant 29 Rue du Moulin - 21320 THOISY-LE-DESERT, a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis

AL210829482

TRANSFERT DE SIÈGE

BM IMMOBILIER

EURL au Capital: 15000€
Siège social
15 Rue Bossuet, 21000 DIJON
RCS: 449 914 241 de DIJON

Le 22/01/2021, L'associé unique décide du transfert du siège social au 7 Rue Jean Renaud, 21000 Dijon, le 22/01/2021; Modification au RCS de DIJON.

AL210829389

ATELIER CLEA

Par décision du 01/02/2021, l'associée unique de la société ATELIER CLEA, EUL au capital de 2 000 euros, Siège social : 22 rue Pasteur 21000 DIJON, RCS DIJON 880 626 874, a décidé de transférer le siège social pour le fixer au 64 C rue de Longvic 21000 DIJON, à compter du 01/02/2021. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis – La gérance

AL210829468

ADEL CORPORATION

SAS au capital de 1 000 €
Siège social
74 Rue de la libération 21240 TALANT
888 196 458 RCS DIJON

Par décision du 5/02/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 1 Rue des cigales 69330 MEYZIEU à compter du 5/02/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL210829475

ELEXIM

SASU au capital de 1000 €
Siège social
3f, Rue Jeanne Barret 21000 DIJON
832 948 293 RCS de DIJON

L'associé unique en date du 07/10/2020, a décidé de transférer le siège social au 9, Rue De L'eglise 14360 PARIS, à compter du 07/10/2020.

Mention au RCS de DIJON

AL210829483

ELEXIM

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 3f, Rue Jeanne Barret
21000 DIJON
832948293 RCS de DIJON

L'associé unique en date du 07/10/2020, a décidé de transférer le siège social au 9, Rue De L'eglise 14360 TROUVILLE SUR MER, à compter du 07/10/2020.

Mention au RCS de DIJON

AL210829493

MODIFICATION DE CAPITAL

AGL NETTOYAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 90 000 euros
porté à 200 000 euros
Siège social : 101 Boulevard des Bourroches,
21000 DIJON
500 272 695 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 31 janvier 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 110 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille (90 000 euros)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200 000 euros)
Pour avis
La Gérance

AL210829457

PHARMACIE SARI

SARL au capital de 215 500 euros
Siège social
1 place Galilée - 21000 DIJON
RCS DIJON 430 309 856

Augmentation du capital
L'AGE du 9/02/2021 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 384 500 euros pour le porter de 215 500 euros à 600 00 euros. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Mention au RCS DIJON.

AL210829458

LOHE

SAS au capital de 100 euros porté à 215 000 euros. Siège social : 3 rue Nicolas de Condorcet 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR. 890 466 584 RCS DIJON. Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 28/01/2021 que le capital social a été augmenté de 214 900 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent (100) euros. Nouvelle mention. Le capital social est fixé à deux cent quinze mille (215 000) euros. POUR AVIS. Le Président.

AL210829485

SOCIETE FINANCIERE DE LACANCHE SOFILAC

SAS au capital de 780 368 euros
Siège social : LACANCHE
21230 ARNAY LE DUC
388 851 412 RCS DIJON

Suivant décisions en date du 27/11/2020, le Président a constaté qu'aucune opposition n'a été signifiée dans le délai de 20 jours à compter de la date du dépôt au greffe du PV de l'AGE du 26/10/2020 ayant décidé de la réduction du capital social, de ce fait, la réduction du capital social d'un montant de 50.144 euros est réalisée. En conséquence, le capital social est ainsi porté à 730.224 euros. Modification des statuts en conséquence.Le Commissaire aux comptes titulaire, FIDULOR GRANT THORNTON suite à fusion absorption a été remplacé par le cabinet GRANT THORNTON THORNTON sis 29 rue du Pont 92200 NEUILLY SUR SEINE. Mention en sera faite au RCS DIJON.

AL210829490

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS

Lancement et ouverture d'enquête publique de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme

La municipalité informe les habitants que par délibération en date du 02 novembre 2020, le Conseil Municipal de Merceuil a prescrit la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 de son Plan Local d'Urbanisme en vue de permettre l'implantation d'une exploitation agricole maraîchère sur la Commune via la création de deux secteurs de tailles et de capacités d'accueil limités (Am et Nm) d'une emprise globale de 3.12 hectares admettant les constructions et installations qui y sont liées.

Par arrêté n°2021/6 en date du 1er février 2021 le Maire de Merceuil a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet n°1 susvisé du Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2014 qui porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale d'après la décision de la mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne Franche Comté du 22 décembre 2020. Cette décision, jointe au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la Commune de Merceuil ainsi que celui de la MRAe de Bourgogne Franche comté.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. À cet effet, Monsieur Daniel COLLARD Officier télémécanicien de l'armée de l'air en retraite a été désigné par le Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie pendant 15 jours consécutifs, aux jours et heures habituels de la mairie, du 25 février 2021 au 11 mars 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- le jeudi 25 février 2021 de 9 h 00 à 12 h 00
- le samedi 27 février 2021 de 9 h à 12 h 00
- le jeudi 11 mars 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté du 25 février au 11 mars 2021 à 17 h 00.

- en format papier mairie de MERCEUIL, aux jours et heures habituels d'ouverture soit

* lundi et jeudi : de 14 h à 19 h
* mardi et vendredi : de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 30.

- sur le site internet de la Communes de MERCEUIL : www.merceuil.fr

- sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 25 février au 11 mars 2021 à 17 heures en version papier en mairie de Merceuil, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de Merceuil aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie 21 rue du Bourg 21190 MERCEUIL

- Par mail : mairie@merceuil.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et électronique, ainsi que les observations écrites sont consultables au siège de l'enquête, ainsi que sur le site internet de la Commune de Merceuil.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Merceuil et à la Sous-Préfecture, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune, ainsi que sur le site internet de la Commune, et ce durant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal de Merceuil pourra décider d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Mme le Maire, Evelyne PEREIRA CHAMBREY joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Mme le Maire de Merceuil dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

AL210829351

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP BELOU – VARLET – LORISSON
PRIEUR – BAILLY
Notaires associés
CRPCEN 21012
1 Place de l'Europe 21000 DIJON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR, Notaire Associé, le 12/02/2021, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par Monsieur Jean André Raymond JÉGONDAY, né à NOGENTLE-ROTROU (28400) le 4 avril 1944 et Madame Danielle Camille Emilienne MOUSSY, née à GENEVREY (70240) le 13 juillet 1947, demeurant ensemble à LONGEAULT-PLUVAULT (21110) 9 Impasse des Cerisier. Mariés à la mairie de ROCHEFORT (17300) le 27 novembre 1965 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

AL210829459

MODIFICATION DE STATUTS

Cabinet Phénix Avocats
Villeurbanne

SAS CT 21

capital :2000€
siège :7 place saint michel, 21000 DIJON
RCS de Dijon 889411476.

L'AGE du 06.02.2021, a nommé Mme Ouassila BELHOUT, demeurant 3b rue delaunay 21 000 Dijon aux fonctions de présidente, à compter du même jour en lieu et place du président démissionnaire, M. Bouzid Oubeidallah.

Aux termes de l'assemblée, Madame Assma JAOUANI et Monsieur Salah Eddine KARA ont cédé l'ensemble de leur action à Madame Ouassila BELHOUT qui devient associé unique majoritaire.

AL210829415

AEROSERVICE21

SAS au capital de 2 000 €
siège social : Aéroport de Dijon,
1375 Rue de l'Aviation, 21600 OUGES
827 953 175 RCS DIJON

AGE du 17/12/2020 : nomination de la Société DAGS INVEST, ayant son siège social 5 Rue
des Chênes 21910 CORCELLES LES CITEAUX, RCS DIJON n° 888 764 321, Présidente
en remplacement de M. Anthony GARNIER démissionnaire. Pour avis

AL210829418

RUTABAGA

SAS au capital de 10000€
Siège social
309 ch du champ du poirier
01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE
813 807 823 RCS Bourg en Bresse

Au 29/12/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 2 rue de la synagogue – 21000 Dijon à compter du 31/12/2020.
Objets, Présidence et Direction Générale inchangés.
Immatriculation au RCS Dijon et radiation du RCS Bourg en Bresse.

AL210829438

AVIS

HOLDING ANTOINE GOUGES
SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 7, rue du Moulin
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS DIJON 820 641 025

AVIS DE TRANSFORMATION
Par décision du 01/02/2021 l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 1.000 euros.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Transmission des actions : La cession d'actions par l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, toute cession est soumise à agrément des associés statuant à la majorité des voix.
Antoine GOUGES, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société et a été désigné Président de la Société sous sa nouvelle forme.
Pour avis

AL210829440

AVIS

HOLDING G. GOUGES
SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 7, rue du Moulin
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS DIJON 509 253 878

AVIS DE TRANSFORMATION
Par décision du 01/02/2021 l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 1.000 euros.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel a capital qu'elles représentent.
Transmission des actions : La cession d'actions par l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, toute cession à des tiers étrangers autres que le conjoint, les ascendants et descendants d'un associé est soumise à agrément des associés statuant à la majorité des voix.
Grégory GOUGES, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société et a été désigné Président de la Société sous sa nouvelle forme.
Pour avis

AL210829441

4K4EVER

SARL au capital de 100€
Siège social : 1 rue de la Charmerie
21120 SPOY
RCS DIJON 880 729 199 0013

Par décision de l'AGE du 10/02/2021, il a été décidé de nommer Mme KLEIN Lucie demeurant 1 rue Basse 21120 Spoy en qualité de gérant compter du 10/02/2021 pour une durée de 8 ans.
Modification au RCS de Dijon.

AL210829444

EARL JEAN-BAPTISTE CARION

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 113 726,97 €
Siège social
Hameau de Laborde
21200 MONTAGNY LES BEAUNE
402 803 340 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 26/10/2020 à effet du 01/11/2020, la collectivité des associés a :

- précisé l'adresse du siège social au 22 Grande rue Laborde - Laborde au Bureau - 21200 MONTAGNY LES BEAUNE,

- nommé cogérante Mme Marie BAUMANN demeurant 22 Grande rue Laborde, Laborde au Bureau - 21200 MONTAGNY LES BEAUNE, pour une durée illimitée.

Pour avis et mention, la Gérance.

AL210829451

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 22/02/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE: Pré - Zonage : RNU - Objectif : Maintien de l'occupant sur les parcelles.

2 ha 02 a 16 ca - Prairie basse: AB-147-192

GENLIS: Terre - Zonage urbanisme : A

4 ha 70 a 79 ca - Clos du varin: A-1004[994]

MAXILLY-SUR-SAONE: Pré - Classification d'urbanisme : RNU3 ha 24 a 98 ca - Soulhiee: A-305-311-312-313-316Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 15/03/2021 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210829491

SOCIETE INDUSTRIELLE DE LACANCHE

SAS au capital de 1 500 000 euros
Siège social
LACANCHE - 21230 ARNAY LE DUC
324 578 277 RCS DIJON

Aux termes des décisions en date du 27/11/2020, le Président ayant constaté
qu'aucune opposition n'a été signifiée dans le délai de 20 jours à compter de la date du
dépôt au greffe du PV de l'AGE du 26/10/2020 ayant décidé de la réduction du capital
social, de ce fait, la réduction du capital social d'un montant de 20.000 € est réalisée.
En conséquence, le capital social est ainsi porté à 1.480.000 €. Modification des statuts
en conséquence. Par courrier du 27/11/2020, la société SOCIETE FINANCIERE LACANCHE, membre du Comité de direction, décide de ne plus être représentée par M. Augagneur André, suppression de mention de représentant permanent. Dépôt au RCS DIJON.

AL210829462

EPARGNE PIERRE

SCPI au capital variable minimun
de 800 000 Euros
Siège social
15 place Grangier 21000 DIJON
794 246 975 RCS DIJON

MODIFICATIONS
Le PV d'AGM en date du 13/06/2017, a constaté la nomination des membres de conseil de
surveillance suivants : M. Philippe BROCARD demeurant 70 rue Victor Hugo 94700 MAISONSALFORT, M. Michel CATTIN demeurant 1 rue du Châlet « le souillot » 25270 CHAPELLE D"UIN, M. François COMPAIN demeurant 1 rue de Verdun 21121 FONTAINE LES DIJON, Mme Marie-Christine DELAFONTAINE demeurant 383 chemin de Pain Loup 01220 DIVONNE LES BAINS, M. François POLLAUD demeurant 612 BD P. Pasquier 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE et M. Bernard WERLE demeurant 4 rue Albert Zimmer 67610 LA WANTZENAU en qualité de membres du conseil de surveillance ; et, a constaté le non renouvellement de Mme Colette BEACCO, M. Patrick LAFORET, la SC LETAP et la SA ROLAND DUCROZANT IMMOBILIER de leur mandat de membre du conseil du surveillance.
Mention au RCS de DIJON.

AL210829463

PATRICK LEGUY

Société à responsabilité limitée
transformée en Société par Actions Simplifiée
au capital de 176 600 euros
Siège social
21430 LIERNAIS
388 105 835 RCS DIJON

AVIS DE MODIFICATIONS
Aux termes de l'Assemblée Générale du 15 février 2021, les associés ont décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'une personne morale nouvelle, et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination sociale de la Société, sa durée, son siège social et son capital social ne sont pas modifiés. Sous sa nouvelle forme, la Société sera dirigée par : M. Patrick LEGUY, né le 7 octobre 1955 à LIERNAIS, demeurant route de la Guette – 21430 LIERNAIS.
Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Agrément : la cession d'actions donnant accès au capital à quelque titre que ce soit, en ce compris les cessions entre associés, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Pour avis-Le Président

AL210829469

AS INVEST

Par décision du 01/02/2021, l'associé unique de la société AS INVEST, SASU au capital de 100 euros, Siège social : 5 rue Devosge 21000 DIJON, RCS DIJON 852 408 939, a décidé d'étendre l'objet social aux activités de prestation en qualité d'intermédiaire sur toutes opérations de cession de tous types de biens notamment fonds de commerce, droits sociaux, droit au bail et de transférer le siège social pour le fixer au 40 rue Berbisey 21000 DIJON, à compter du même jour. Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis – La gérance

AL210829470

ALIROL SERVICE ET COMMERCIALISATION

SAS au capital de 100.000 euros
Siège social
LACANCHE - 21230 ARNAY LE DUC
324 666 502 RCS DIJON

Aux termes des décisions en date du 27/11/2020, le Président ayant constaté qu'aucune opposition n'a été signifiée dans le délai de 20 jours à compter de la date du dépôt au greffe du PV de l'AGE du 26/10/2020 ayant décidé de la réduction du capital social, de ce fait, la réduction du capital social d'un montant de 5.000 € est réalisée. En conséquence, le capital social est ainsi porté à 95.000 €. Modification des statuts en conséquence.
Dépôt au RCS DIJON.

AL210829473

ALLIANCE VINICOLE PHILIPPE MASSOT

SARL transformée
en société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social
126 Rue de la pièce Léger
21160 MARSANNAY LA COTE
492 289 400 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION
Aux termes d'une délibération du 08/02/2021, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 3 000 euros. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. M. Philippe MASSOT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : M. Lilian MASSOT demeurant 5 avenue du Stand 21000 DIJON. Pour avis. Le Président

AL210829477

2170

Société par actions simplifiée
au capital de 540 000 euros
Siège social : RD 115 J,
21700 VILLERS LA FAYE
803 673 128 RCS DIJON

Modification des dirigeants
Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30/09/2020, il résulte que les mandats de la société ROGER LHUILLIER ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société RENART GUION ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
POUR AVIS, le Président

AL210829484

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Adrien PATY, notaire de la SCP «Adrien PATY & Anne-Christine PELLETIER, notaires associés», titulaire d'un Office notarial à LE NEUBOURG (27), 18b Place du Château, le 16 février 2021, enregistré au SPFE d'EVREUX le 19 février 2021, sous le dossier n°202100007540 et référence n°2021N275, a été cédé un fonds de commerce de HOTEL sis à MARSANNAY-LA-COTE (21)

110 allée Olivier de la Marche, connu sous le nom commercial «PREMIERE CLASSE» :

Par la Société dénommée INVEST HOTELS DIX 90, SNC au capital de 152.449,02 €, dont le siège est à PARIS (75008), 2 rue Lord Byron, identifiée au SIREN sous le numéro 380369876 et immatriculée au RCS de PARIS,

A la Société dénommée DIJ-PC, SAS au capital de 10000 €, dont le siège est à MARSANNAY-LA-COTE (21) 110 allée Olivier de la Marche, identifiée au SIREN sous le numéro 892072026 et immatriculée au RCS de DIJON.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,00 €), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €),

- au matériel pour CENT MILLE EUROS (100 000,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet chez Maître Charles-Alban PRIEUR, notaire associé en l'Office Dijon Genlis dont le siège est à DIJON (21000) 1 Place de l'Europe et pour la correspondance au siège de la SELARL ETOILE NOTAIRES, 75017 PARIS, 3 rue Anatole de la Forge.

Pour avis,

Le notaire

AL210829489

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI BALPRO

Société civile immobilière
au capital de 9.146,94 euros
Siège social : 1 rue Bernard Courtois
et 11, rue Jacques Cellérier
21000 DIJON
380 979 120 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2020, l'Association OCCE (OFFICE COTE D'ORIEN COOPERATION A L'ECOLE dont le siège social est situé OCDE, 1 Rue Bernard Courtois 21000, a été nommé Gérante à compter du 28 octobre 2020, en remplacement de Monsieur Gilles PETREAULT, demeurant 54 Avenue de Versailles – 75016 PARIS, démissionnaire. Mention au RCS DIJON.

AL210828947

AD & FILS

SARL au capital de 1 000euros, siège social: 20 Chemin des Ronces 21190 MEURSAULT, 849 890 264 RCS DIJON. D'une AGM du 31/08/2020, il résulte que Michel-Henri TIROUL, a démissionné de ses fonctions de Cogérant à compter du 31/08/2020. Mention au RCS de DIJON.

AL210829309

FRAGECO

SARL au capital de 40 000 €
Siège 1 Bis rue Berthelot
21610 LONGVIC
792 879 967 RCS DIJON

CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 04/02/2021, M. Frédéric ROUSSEL dmt 26B rue du Parc 71350 SAINT LOUP GEANGES a été nommé gérant en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour avis

AL210829421

SCI D2K

SARL au capital de 1000€
Siège social : 3 rue de la Calvine 21120 SPOY
RCS DIJON 520 189 226 00019

Par décision de l'AGE du 10/02/2021, il a été décidé de nommer Mme KLEIN Lucie demeurant 1 rue Basse 21120 Spoy en qualité de gérant compter du 10/02/2021 pour une durée de 8 ans.

Modification au RCS de Dijon.

AL210829456

Notaires

SCP David Belou
Véronique Varlet
Guillaume Lorisson
Charles-Alban Prieur
Clémence Bailly
Notaires
1 place de l'Europe - Simone Veil
21000 Dijon
Bureau annexe
25 avenue de Sprenallingen
21110 Genlis

SCI DES CARONS

Suivant acte reçu par Me Caroline BATISSE notaire à DIJON, le 11/02/2021, Mme Françoise GAVANOU, épouse DANIEL, dmt à AHUY 12 rue d'Hauteville, a démissionné de ses fonctions de gérante de la sté civile DES CARONS, au capital de 10 671,43 €, ayant son siège à MESSIGNY-ET-VANTOUX, 3 rue des Carons, RCS DIJON n°337 620 447.

Suivant PV AGE du 11/02/2021, M. Guillaume Jean WEISBECKER, dmt à DIJON 9A chemin des Petites Roches, a été nommé gérant de la SCI DES CARONS pour une durée indéterminée.

Pour avis.

Me Caroline BATISSE

AL210829453

JYFCE

Société civile au capital de 1 200 euros Siège social : 6 rue de la Croix Rameau - 21700 VOSNE-ROMANEE 488 182 403 R.C.S. DIJON Aux termes d'une délibération en date du 15 février 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Madame Françoise BIDEGARAY, demeurant Allée des Grillons – la Montagne à BEAUNE (21200), en qualité de gérant et ce, pour une durée indéterminée à compter de cette date en remplacement de Monsieur Jean GRIVOT. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis.

AL210829461

CABEX

SCM au capital de 115 €
Siège social
14, Rue Pierre De Coubertin Bâtiment M
21000 DIJON
815216767 RCS de DIJON

Par AGO du 18/12/2020, il a été décidé de nommer nouveau co-gérant Mlle VENDANGEOT Margot demeurant 107 Rue De Longvic 21000 DIJON à compter du 01/01/2021

Mention au RCS de DIJON

AL210829466

SCI JADHES

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social
78-80 rue de la République
21250 SEURRE
884 845 025 RCS DIJON

Aux termes de délibérations du 31 décembre 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de désigner en qualité de gérant la société LE TOTEM 2JL, SNC ayant son siège social 78-80 Rue de la République – 21250 SEURRE, immatriculée au R.C.S de Dijon, sous le numéro 889 594 834, représentée par M. David HARRICHE pour une durée prenant fin le 31 juillet 2037 à compter du même jour et ce, en remplacement de M. David HARRICHE et Madame Anne-France SAINT-JOAN, démissionnaires. L'article « nomination des premiers gérants » des statuts a été supprimé en conséquence pour cause de caducité sans qu'il soit procédé à son remplacement. Pour avis

AL210829476

SCM LE LIEVRE-CORNIAU-LABONDE-LARGY

SCM au capital de 160 euros. Siège social : 44 A rue de Longvic - 21000 DIJON. RCS DIJON 525 170 106

L'AGE du 4/01/2021 a décidé, à compter du 1er janvier 2021 : de nommer en qualité de co-gérant, en remplacement de Emeric LARGY : Thomas BENOIT demeurant 5 avenue des Grandes Bergeries - 21000 DIJON ; de modifier la dénomination de la société en SCM LE LIEVRE-CORNIAU-LABONDE-BENOIT. Les articles 2 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt au RCS de DIJON

AL210829486

NON DISSOLUTION

R.V. MOTOS

Société à responsabilité limitée
au capital de 212 000 euros
Siège social
92, avenue Roland Carraz
21300 CHENOVE
492 504 121 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 19 août 2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL210829460

DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : AU P'TIT VIDE GRENIER.

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 1700 euros.

Siège social : 3 Rue COLONEL PAUL ROBERT, 21170 SAINT JEAN DE LOSNE.

843892589 RCS de Dijon.

Aux termes d'une décision en date du 10 décembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 décembre 2020. Monsieur mickael Fumaz, demeurant 3b rue du colonel paul robert 21170 St Jean de Losne a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

mickael FUMAZ

AL210829367

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU JEU DE PAUME

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 670,78 euros
Siège social : 10 Rue Henri Degré
21000 DIJON
318 707 932 RCS DIJON

Par décisions collectives du 31 décembre 2020, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Frédéric MOREAUX demeurant 4, rue du Pavillon - 49700 NOYANT LA PLAINE et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON Mention au RCS de DIJON

AL210829368

K'MEDIA

SARL à associé unique au capital de 1€
25 Rue de la Manutention
21000 Dijon
878 893 817 RCS Dijon

D'une décision de l'associé unique du 31/10/2020, il a été décidé de la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2020. A été nommé Liquidateur Alain Berthet, demeurant 25 Rue de la Manutention 21000 Dijon. Le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés au siège social. Mention au RCS de Dijon.

AL210829403

COUQUEBERG ARTS DIFFUSION

SARL en liquidation au capital de 5 000 €
Siège : 3 A Chemin du Breuil 21490 ORGEUX
499 590 479 RCS DIJON

L'AGO du 03/02/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2020.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Radiation au RCS de DIJON.

AL210829454

CLINIQUE VETERINAIRE DES VIGNES

Société d'exercice libérale
par actions simplifiée
au capital de 50.000 €
Siège social
2 Rue Bourgelat 21200 BEAUNE
790 149 199 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 18/02/21, la Société UNIVET, SAS au capital de 10.698.000 euros, dont le siège social est 427 Ave Font Roubert, 06250 Mougins, 503 027 534 RCS Cannes a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée de la société CLINIQUE VETERINAIRE DES VIGNES.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de DIJON.

AL210829478

CLINIQUE VETERINAIRE LES CHARMES

Société d'exercice libérale
par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social
2 rue Bourgelat 21200 BEAUNE
750 629 412 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 18/02/21, la Société UNIVET, SAS au capital de 10.698.000 euros, dont le siège social est 427 Ave Font Roubert, 06250 Mougins, 503 027 534 RCS Cannes a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée de la société CLINIQUE VETERINAIRE LES CHARMES.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de DIJON.

AL210829479

LES VETERINAIRES CHATILLONNAIS

Société d'exercice libérale
à responsabilité limitée
au capital de 36.000 €
Siège social
9 rue de la Forgeotte
21400 CHÂTILLON-SUR-SEINE
820 544 401 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 18/02/21, la Société UNIVET, SAS au capital de 10.698.000 euros, dont le siège social est 427 Ave Font Roubert, 06250 Mougins, 503 027 534 RCS Cannes a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée de la société LES VETERINAIRES CHATILLONNAIS.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite société peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de DIJON.

AL210829480

LE FOURNIL DE PIERRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 Euros
Siège social
20 Route de Dijon
21700 NUITS ST GEORGES
789 081 510 RCS DIJON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AG du 14/01/21 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Pierre-Edouard BAZEAU de son mandat de liquidateur et a donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

AL210829481

AGILIANCE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 Décembre 2019, de la société :

LE TORREFACTEUR BEAUNOIS

Société en liquidation

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 Euros, siège social : 27 Rue d'Alsace 21200 BEAUNE – RCS DIJON 532 150 737 .

Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M Cyrille BREYTON, demeurant 35 Bis Quai Fleury 21700 Nuit St Georges, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis, le liquidateur.

AL210829487

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp en date à SAINT ROMAIN du 10 février 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL, Dénomination sociale : VIF, Siège social : 2 rue du Presbytère – 21190 SAINT ROMAIN, Objet social : le négoce, la fabrication et la commercialisation, en France et à l'étranger, de toutes boissons, alcooliques ou non, notamment de la bière, l'achat, la vente et la fabrication de tous produits et services liés à la bière et généralement à toutes boissons alcoolisées ou non, l'organisation de dégustation de bières et alcools, Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon, Capital social : 5 000 euros, Gérant : Thomas PACE III, demeurant 2 rue du Presbytère – 21190 SAINT ROMAIN.

AL210829450

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHASSAGNE MONTRACHET (21190) du 05/02/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : VIGNOBLE PHILIPPE COLIN. Siège : 1 impasse des Crêts – 21190 CHASSAGNE MONTRACHET. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 5 100 euros constitué uniquement d'apport en numéraire. Objet : l'exploitation de tous vignobles par bail ou autrement, et en général toutes opérations que, par assimilation à un exploitant viticole, elle peut être amenée à effectuer aux plans juridiques, économiques et financer dans l'exercice de sa profession, l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers à destination agricole ou viticole, la mise en valeur, l'administration, la gestion est l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en société. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Philippe COLIN, demeurant 3 impasse des Crêts – 21190 CHASSAGNE MONTRACHET. Directeur Général : Monsieur Simon COLIN, demeurant 1 impasse des Crêts – 21190 CHASSAGNE MONTRACHET. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

AL210829464

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLY-LE-MOUTIER du 10 février 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée,

Dénomination : HOLDING DE ST HUBERT,

Siège : 34 Rue des Saules – Hameau de Villy-le-Brûlé – 21250 VILLY-LE-MOUTIER,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,

Capital : 150 000 euros constitué uniquement d'apport en nature,

Objet : toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations, et ce, plus particulièrement dans le secteur agri-viticole ; la participation active en tant que holding animatrice au contrôle des filiales et à la conduite de la politique du groupe qu'elle constitue avec ses filiales; l'accomplissement de toutes prestations de services en matière de conseils, gestion, d'administration et d'assistance en faveur des filiales, et ce, en tous domaines (notamment mais pas seulement en matière juridique, informatique, commerciale, financière et immobilière) ; l'acquisition, l'aliénation, l'échange ainsi que toutes opérations portant sur les actions, parts sociales, parts d'intérêt, parts de fondateurs ou bénéficiaires, obligations ou bons, et généralement sur toutes valeurs mobilières et droits mobiliers quelconques,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Kevin FAIVRE demeurant 34 Rue des Saules – Hameau de Villy-le-Brûlé – 21250 VILLY-LE-MOUTIER,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis.

AL210829465

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à TOURNUS du 16/02/21, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

- Dénomination : GARAGE TECHNIQUE HEMONNOT

- Siège : 9 Bis Rue Préjeannot– 21190 CORPEAU

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

- Capital : 1 000 Euros

- Objet : La mécanique générale, carrosserie et peinture. L'achat, la vente et la location de tous véhicules motorisés. L'achat et la vente de produits et pièces détachées en lien avec les activités.

- Agrément : Les parts ne peuvent être cédées à titre gratuit ou onéreux qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales, ces majorités étant en outre déterminées compte tenu de la personne et des parts de l'associé cédant. Ce consentement est requis pour toutes les cessions à quelque titre que ce soit.

Gérant : Monsieur Antoine HEMONNOT demeurant 20 Impasse Raoul Follereau – 71150 CHAGNY

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

La gérance

AL210829472

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ASS en date du 18/02/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : CBDIJON - FORME : Société à responsabilité limitée - SIEGE SOCIAL : 38, Rue Charrue, 21000 DIJON- OBJET : Vente de produits détente et bien-être hors produits réglementés ; Vente de textiles et accessoires divers - DUREE : 99 années - CAPITAL : 1.000 euros – GERANCE nommée pour une durée indéterminée : M. Hugo THEVENIAUD, demeurant au 5, Rue du Clos Pofard, 21121 AHUY, et M. Kevin OUSSADIT, demeurant au 46, Rue de Chaignot, 21000 DIJON - IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL210829474

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Mikaël LERCH, Notaire associé à RECEY-SUROURCE, 8 Place de l'Hôtel de Ville, le 23 Décembre 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MOBI.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers..

Siège social : DIJON (21000), 7 impasse des Ebazoirs.

Durée : 99 ans.

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)

Apports : en numéraire.

Agrément : les mutations au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé sont libres. Toutes les autres sont soumises à l'agrément de la société.

Gérants : 1°) Mme Bernadette MORANT, demeurant à DIJON (21000), 7 Impasse des Ebazoirs, 2°) M. Frédéric LARGE, demeurant à OUGES (21600), 1 Rue de l'Egalité.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis

Le notaire.

AL210829488

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : GENELOT TP

FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 20 000 euros

SIEGE SOCIAL : RD 974 – 21190 MEURSAULT

OBJET : Tous travaux de maçonnerie générale et de terrassement exécutés principalement pour l'activité viticole ; Le transport de tous matériaux notamment pour la construction, les carrières et les travaux publics ;

DUREE : 99 années

GERANCE : M. Christophe ROUGEOT, demeurant Chemin de la petite chatelaine -21200 BEAUNE

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

Pour avis,

AL210829492

NIÈVRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

N°PC :41011053PC

Par jugement en date du 15/02/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

F.2.M.P. (SARL)

R DU PONT - 58170 LUZY

RCS 58 : 438 224 511

Le Greffier,

AL580829961

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile

Suivant testament olographe en date du 7 juillet 2010, Monsieur Alain TAUZIA, né à LESPERON (40260), le 08 mars 1953, en son vivant retraité, demeurant à ARLEUF (58430) lieu-dit Le Chatz, célibataire, décédé à AUTUN (71400) (FRANCE), le 21 octobre 2020,

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie JACQUET, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «DUPY NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à AUTUN (Saône-et-Loire), 16 Rue de l'Arquebuse, le 15 février 2021 et d'un contrôle de la saisine du légataire, le 16 février 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me JACQUET, notaire à AUTUN 16, rue de l'Arquebuse, référence CRPCEN : 71125, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL580829950

NOMINATION

DNS TP

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 48, Rue Chaussée de l'Etang
58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER
RCS NEVERS 891 872 350

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2021, il résulte qu'à compter de ce jour, est nommé en qualité de président Monsieur Samir FAKRET, demeurant 13, Rue Paul Theurier - 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER, en remplacement de Monsieur David KOUPPE DE K MARTIN, président démissionnaire. Mention sera faite aux RCS de NEVERS. Pour avis,Le Président

AL580829939

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

MARC PESCAGLINI
Société par actions simplifiée
au capital de 62 000 euros
Siège social :
ZI LES BELLES BARBES BUSSEROLLES
58180 MARZY
RCS NEVERS 489 664 300

Le 10.02.2021, l'AGE a nommé Président Mme Barbara PESCAGLINI demeurant 13 Impasse Bellevue 58000 NEVERS en remplacement de Mr Marc PESCAGLINI, démissionnaire, à compter du même jour. L'AGE a également nommé Directeur Général Mr Marc PESCAGLINI demeurant 2 Forgeneuve 58660 COULANGES LES NEVERS, à partir du même jour. Pour avis.

AL580829968

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI ANGIEL SOPHIE

SCI. Capital: 100€
Sise
10 rue Emile Bougard 94250 Gentilly
853 156 230 RCS Créteil.

Par AGE du 30/12/2020, il a été décidé de transférer le siège Pature Derrière, Les Valottes, 58230 Alligny-en-Morvan. Gérant: Guillaume Coursin, 10 rue Emile Bougard 94250 Gentilly. La société sera radiée du RCS de Créteil et immatriculée au RCS de Nevers.

AL580829376

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Denomination : CMD Eurl
Eurl au capital de 7622,45 E
Siège actuel : 39 rue Nollet 75017 Paris
RC A379748270

Au terme d'une délibération du 7 janvier 21 il a été décidé de transférer le siège social du 39 rue Nollet 75017 Paris au 19 rue du faubourg de Bouhy, 58220 Donzy

A compter du 12 février 2021 et de modifier l'article 4 des statuts de la Sarl CMD.

La société sera désormais immatriculée au RCS de Nevers!

Pour Avis

AL580829933

SAUGET CORP

Société civile immobilière
au capital de 75.000 €
Siège social :
20 Rue Léopold Lucas
58600 FOURCHAMBAULT
882 111 347 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 15 février 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé : De transférer le siège social à l'adresse suivante : 17 Rue Saint Gildard 58000 NEVERS ; D'augmenter le capital social de 131 250,00 € pour être porté à la somme de 206 250,00 €

En conséquence, les articles Article 4 et 7 des statuts ont été modifiés.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

La gérance.

AL580829964

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HESTIA
SCI au capital social de 2 000 Euros
Siège social : 6, rue des Etangs
58400 CHAULGNES
R.C.S. NEVERS 538 267 840

Par Assemblée générale extraordinaire du 01.02.2021, le siège social a été transféré au 78,route de la Forêt 58400 CHAULGNES, à compter de cette même date.

Pour avis.

AL580829969

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

AVIS DE MODIFICATION

LIGHT UP PARIS S.A.S. au capital de 1 000 euros Siège social : 3, LES GuillotonS - 58310 Saint Amand en Puisaye-852 037 258 RCS Nevers Au terme de délibérations en date du 17/11/2020 La collectivité des associés après lecture du rapport du President, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé, à compter du 17/11/2020 :d'augmenter le capital social et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts: ARTICLE 6 – APPORTS le capital a été augmenté en numéraire d'une somme de 45 060 euros. ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIALAncienne mention :Le capital social est fixé à 1 000,00 euros.Nouvelle mention :Le capital social est fixé à la somme de 46 060,00 euros.de modifier l'objet de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.ARTICLE 2 – OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :Eco-Créateur, création et vente d'œuvres originales à partir de pièces mécaniques et métaux recyclées. Le reste de l'article demeure inchangé.Président : Monsieur Laurent MONICAULT demeurant 3, LES GUILLOTONS - 58310 ST AMAND EN PUISAYEDirectrice Générale :Madame Marion PERRIN demeurant 3, LES GUILLOTONS, 58310 ST AMAND EN PUISAYE Mention sera faite au R.C.S. de NEVERS Pour avis Le Président

AL580829940

FLOWER POWER FRANCE

SARL au capital de 8000 €
Siège social
PRE DE LA MOTTE, FLOWER POWER
58270 Saint-Sulpice
529 104 887 RCS de Nevers

L'AGE du 30/06/2020 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 8000 Euros, à 37000 Euros.Modification au RCS de Nevers

AL580829952

SELARL QUIN

SELARL au capital de 3.000 Euros
Siège social
64 Rue du Commandant Pierre Clerc
58000 NEVERS
448 504 381 RCS Nevers

Aux termes des délibérations extraordinaires de l'associé unique en date du 30/12/2020, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 1.510 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nevers.

AL580829959

➜ RECTIFICATIF

ATELIERS DE LA LICORNE BLEUE

Avis rectificatif à la parution concernant la société « ATELIERS DE LA LICORNE BLEUE » parue dans l'annonce légale numéro 1576 du 01 mai 2020 dans l'édition 58 du présent journal.

Au lieu de lire :

. la dissolution par anticipation et la liquidation amiable de la Société ATELIERS DE LA LICORNE BLEUE avec effet à compter du 31/03/2015.

Il y a lieu de lire :

. la liquidation amiable de la Société ATELIERS DE LA LICORNE BLEUE avec effet à compter du 27/02/2020.

Pour avis,

Le Liquidateur.

AL580829953

➜ CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Mme LAPLACE (ROSELINE RAYMONDE MARIE) épouse de GOURDET, née le 29 janvier 1945 à PERPIGNAN, 66000 FRANCE demeurant 58190, 3 RUE POTIN DU HAUT, 58190,dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir GOURDET CERVERA.

AL580829936

➜ MODIFICATION DE STATUTS

ALPHA EXPERTS

NEVERS - BOURGES

2 ALP

SARL au capital de 20000 €
Siège social
17 rue Saint Martin
58000 Nevers
487 464 000 RCS de Nevers

L'AGE du 15/02/2021, a décidé à compter du même jour de: - modifier la dénomination de la société qui devient : 2 ALP - transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et a nommé en qualité de Présidente Mme RONDEAU Louisette, demeurant 2 bis rue du Bois d'Ardenet, 58000 Nevers. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance. Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : cessions libres entre actionnaires. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément Modification du RCS de Nevers

AL580829960

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GAEC THIBAULT

Aux termes d'un PV des délibérations d'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2020, concernant le GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN reconnu GAEC THIBAULT, au capital de 220.050 euros dont le siège est à POUGNY (Nièvre) «Villargeau», immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 349 886 622, la collectivité des associés, décide d'autoriser le retrait de Mr François THIBAULT, dt à POUGNY (Nièvre) 1 allée des Noyers, villargeau, lequel à décidé de démissionner de ses fonctions de gérant, à compter du 30 novembre 2020.

Messieurs 1) THIBAULT Yves, dt à SUILLY LA TOUR (Nièvre) 11 rue du Grand Champ, 2)

THIBAULT Marc, dt à POUGNY (Nièvre) 7 voie Romaine, Villargeau

3) MONGET Christophe dt à SAINT SATUR (cher) 7 rue Hilaire Amagat, sont maintenus dans leurs fonctions de gérants.

L'article des statuts est modifié en conséquence.

POUR AVIS.

Le Gérant.

AL580829949

CYGUI

Société civile immobilière
au capital de 122.000 €
Siège social
110 rue Emile Combes
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
822 773 115 R.C.S. Nevers

Par acte du 31/01/2021 Cyrille VERGNAUD a démissionné de ses fonctions de gérant à compter de ce jour.

AL580829954

SNC DES BRIGNES

Société en nom collectif
au capital de 2 000,00 €
Siège social
Domaine de Nérondes - 58270 ANLEZY
530 496 041 RCS NEVERS

CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 31.12.2020 l'AGE à pris acte de la démission de M Emmanuel DAVEAU, demeurant rue des Grandes Vignes - Les Grands Etangs 41200 MILLANCAY, de ses fonctions de gérant et à nommé en remplacement M Charles-Antoine MARCEAU et Mme Claire GONDET, demeurant ensemble Chiffort 58160 LA FERMETE.

Pour avis.

AL580829955

➜ NON DISSOLUTION

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CBE LITERIE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social
6 avenue du Général de Gaulle
58640 VARENNES-VAUZELLES
810 322 305 RCS NEVERS

Le 30 septembre 2020, l'associé unique, statuant en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Pour avis, le Président

B. BUCHON

AL580829946

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Par acte sous seing privé, en date du 27/01/2021, il a été décidée la clôture de liquidation

SARL EN LIQUIDATION

SARL HOTEL BEAUSEJOUR au capital de 7622.45 euros

SIREN : 429 000 672

Siège Social : 5 Bis rue Saint Gildard 58000 NEVERS

Greffe de Nevers

AGE en date du 27/01/2021 a approuvé les comptes de liquidation de la société, donné quitus au liquidateur, Mr SEYVET Michel demeurant 144A avenue de Romans, 1er Etage Résidence Le Clos du Parc, 26000 VALENCE, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la liquidation de la société, à compter du 31 Décembre 2020.

AL580829905

GFA LA COUR MARIGOT

GFA au capital de 3000 €
Siège social
La Cour Marigot
58640 Varennes-Vauzelles
485 360 754 RCS de Nevers

L'AGE du 31/12/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. LEGENDRE Pascal, demeurant 29 rue Marcel Robin, 58640 Varennes-Vauzelles, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.Modification au RCS de Nevers

AL580829944

CRISTAZUR

SARL au capital de 1.000 €
Siège social
3 LA GRANGE ROUGE, 58310 Arquian
505 253 427 RCS de Nevers

L'AGE du 31/12/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. FOURNIER Tony, demeurant 3 LA GRANGE ROUGE, 58310 Arquian pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers. Radiation au RCS de Nevers

AL580829945

JUDO SPORTS

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 144 000 euros
Siège social : Le Grand Champ
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Siège de liquidation
8 rue Honoré de Balzac
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
385 023 890 RCS NEVERS

L'AGO du 12/02/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jacques JUDEAU, demeurant 8 rue Honoré de Balzac 58200 COSNE COURS SUR LOIRE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur.

AL580829948

SCI 37 RUE JAVILLIER NEVERS

au capital de 100 euros
Siège
37 Rue Maurice Javillier
58000 NEVERS
839 498 375 RCS NEVERS

Les associés réunis en AGE le 04/12/2020 ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive des opérations de liquidation.

Radiation du RCS de NEVERS.

AL580829958

GAEC PAQUERIAUD G ET A

GAEC PAQUERIAUD G ET A En cours de liquidation Société civile au capital de 285 000 euros Siège social : Rigny 58170 TAZILLY RCS NEVERS 448 866 434 AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION L'Assemblée Générale réunie le 11/02/21 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. PAQUERIAUD Gilles et M. PAQUERIAUD Arnaud de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 15/10/20. Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS. Pour avis, Les Liquidateurs

AL580829965

CLÔTURE DE LIQUIDATION

HOLDING HC
SARL en liquidation
au capital social de 20 000 Euros
Siège social : 8, rue Galilée
58640 VARENNES-VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 819 651 076

Le 04.02.2021, l'Associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 04.02.2021.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL580829970

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DE LA MAISONNETTE en liquidation
Siège de liquidation : 29 route de Charmoy
- 58500 OISY
Au capital de 444 000 euros
RCS NEVERS - N°798 744 363

L'assemblée générale réunie le 10 février 2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 octobre 2020, déchargé M. Didier MILLOT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL580829973

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 1er février 2021, il a été constitué une SARL dénommée:

LES JARDINS DE LA PUISAYE

Objet social : Entretien et création parcs et jardins avec maçonnerie paysagère, élagage.

Siège social : 5 les Petits Riots, 58310 ST VERAIN

Capital : 1000 euros

CO-Gérance : M Gilles ZOCOLINI demeurant 5 les Petits Riots 58310 ST VERAIN et M Jérémy ZOCOLINI demeurant 5 route de St Amand 58200 ALLIGNY

COSNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL580829440

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/02/2021, il a été constitué une Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : TITOUAN AUBERT COUVERTURE; Objet social : couverture, zinguerie, bardage.Siège social : Les Charriers, 58310 Dampierre-sous-Bouhy.Capital : 1500 euros; Durée : 99 ans; Gérance : M. AUBERT Titouan, demeurant 27, Grande rue, 58310 Saint-Amand-en-Puisaye.Immatriculation au RCS de Nevers

AL580829938

ALPHA EXPERTS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte SSP, en date du 15/02/2021, à CHAULGNES. Dénomination : ERNALETO. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Objet : assistance commerciale, intermédiaire en opérations commerciales. Durée de la société : 99 année(s). Capital social : 1000 euros. Cession d'actions et agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés. Siège social : 4 rue du Margat, 58400 Chaulgnes. Président : Monsieur Eric ZAWARSKI, 4 rue du Margat, 58400 Chaulgnes. Immatriculation au RCS de Nevers

AL580829941

FIDUCIAL SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP en date du 15/02/2021 est constituée une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ARTISANS CONCEPT

CAPITAL : 2 000 €

SIEGE : 71 Rue de la République 58300 DECIZE

OBJET : Activité d'apporteur d'affaires au profit des professionnels du bâtiment (disposant d'une garantie décennale) de potentiels chantiers de rénovation, de construction, ainsi que de coordination de travaux intérieurs et/ou extérieurs.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : M. Guillaume PAGE, dt 6 bis Rue de la Croix du Pavé 58300 ST LEGER DES VIGNES,DIRECTEUR GENERAL : Mme Aurélia MACADRE, demeurant : 6 bis Rue de la Croix du Pavé 587300 ST LEGER DES VIGNES.

IMMATRICULATION au RCS de NEVERS.

Pour avis,

AL580829943

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LES TABLES DE CHARLES ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 6, rue de la Mairie – 58240 LANGERON ; Objet social : Exploitation de restaurant, bar, brasserie – Fabrication et vente de plats à emporter – Exploitation d'épicerie ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 5 000 € ; Gérance : M. Charles GUICHARD dt à SAINT PIERRE LE MOUTIER (58) – La Chaume des Jousses ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL580829947

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE NOTAIRE A LUZY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58), le 30/01/2021, enregistré à NEVERS (58) le 3/02/2021, réf 5804P01 2021 N 00086, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DE L'ETANG DE CORCELLES

Siège Corcelles 58360 PREPORCHE

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, vente, prise à bail, propriété, administration, gestion, construction, rénovation de tous les biens mobiliers et immobiliers, obtention de tous crédits et, généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société.

Capital social 1000 € divisé en 10 parts de 100 euros

Apports en numéraire 1.000 euros

Gérant Mr Marc DUVERNOY demeurant à Corcelles 58360 PREPORCHE

Parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément UNANIME de la collectivité des associés.

La Société sera immatriculée au R.C.S de NEVERS

Pour AVIS ET MENTION

Me CHINCHOLE

AL580829963

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing-privé en date du 29 janvier 2021 avis est donné de la constitution à effet du même jour, d'une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : «MOURLON TRAVAUX AGRICOLES»

Forme : SARL

Siège Social : 25 Rue Albert Thomas - 58150 GARCHY

Objet : l'exploitation par tous moyens de toutes entreprises de travaux et prestations agricoles, la propriété, la location, la réparation et l'entretien de matériels agricoles ; l'achat pour revente de tous produits agricoles et agro-alimentaires, et la production, la vente, le développement et la promotion d'énergies renouvelables,

Durée : 99 années

Capital : 2 000 Euros

Gérance : Monsieur Jean-Baptiste MOURLON, demeurant au siège social et Monsieur Philippe MOURLON, demeurant 29 Rue Albert Thomas - 58150 GARCHY.

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Pour avis et mention, les gérants.

AL580829966

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à responsabilité limitée LA BOULANGERIE PATISSERIE IDEALE SIEGE SOCIAL : 11 Route de Moulins - 58300 DECIZE OBJET : La boulangerie, pâtisserie, traiteur, vente de confiserie, glaces et boissons à emporter DUREE : 99 années CAPITAL : 2.000 euros GERANT : M. Johan CORMON, demeurant 1 Ter route de Coddes - 58340 CERCY LA TOUR. IMMATRICULATION : au RCS de NEVERSPour avis,

AL580829967

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : ATELIER CONCEPT BAT Nièvre ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 1 Bis, rue Hoche - 58000 NEVERS ; Objet social : Travaux de maçonnerie générale et de gros œuvre du bâtiment - Construction de tous types de bâtiments - Couverture, charpente - Pose de carrelage, de tous types de revêtements de sol et de murs, de plaques de plâtre - Isolation intérieure et extérieure - Peinture intérieure et extérieure - Décoration - Travaux de voirie et de réseaux divers - Travaux de plomberie, chauffage - Travaux d'électricité ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 2 000 euros ; Gérance : M. Hamza MOUJANE dt à MARZY (58) - 6, rue du Renard ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL580829971

ALPHA EXPERTS

SC M2ST INVEST

Aux termes d'un acte SSP établi à CHAULGNES en date du 19/02/2021, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SC M2ST INVEST. SIEGE SOCIAL : 1 Rue du Chaillou - 58400 CHAULGNES. OBJET SOCIAL : l'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisations, et autres produits financiers portant intérêt. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 2 000 euros. GERANCE : Monsieur Jean-François MOUSSET, demeurant 1 Rue du Chaillou - 58400 CHAULGNES, et Madame Nadia MOUSSET, demeurant 1 Rue du Chaillou - 58400 CHAULGNES. AGREMENT DES CESSIONS : Cession libre entre associés, soumis à agrément dans les autres cas. IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS.

AL580829972

YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 Juin 1996,

Monsieur Ivan KISELJAK, en son vivant convoyeur de fonds, demeurant à CHAUMONT (89340) 26 rue de la Montagne.

Né à SLAVONSKI BROD, (SERBIE) le 25 août 1944.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à CHAUMONT (89340) (FRANCE), le 27 mars 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique « Anthony VACCARO et Florent LENNE, Notaires Associés » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, le 1er octobre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maitre Antony VACCARO, notaire à VILLENEUVE-LA-GUYARD 52 rue du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 89096, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890829972

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du

27 juin 2009,

Madame Monique Marie Thérèse THOMAS, en son vivant retraitée, épouse de Monsieur Bernard Emile Marcel CHON, demeurant à VILLENEUVE LA GUYARD (89340) 4, rue Victor Guichard .

Née à VILLENEUVE LES BORDES (77154), le 18 mai 1930.

Mariée à la mairie de VILLENEUVE LES BORDES (77154) le 6 juin 1949 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

De nationalité française.

Décédée à MONTEREAU-FAULT-YONNE (77130) (FRANCE) le 17 février 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie-Abelle FROISSART-CREVIEAUX, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée « Anthony VACCARO et Florent LENNE, Notaires Associés » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, le 3 mai 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître SEREGE, KLEIN et GALLOIS-VANDECANDELAERE , notaire à NANGIS (77370) 2 ter, boulevard Voltaire, référence CRPCEN : 77089, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de FONTAINBLEAU de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890829973

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 septembre 2002,

Monsieur Didier Henri LEDIN, en son vivant fonctionnaire, demeurant à COURLON-SUR-YONNE (89140)34 rue des Préaux.

Né à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018), le 12 juin 1962.

Célibataire.

De nationalité française.

Décédé à SENS (89100) (FRANCE), le 13 août 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique « Anthony VACCARO et Florent LENNE, Notaires Associés » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, le 28 octobre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anthony VACCARO, notaire à VILLENEUVE LA GUYARD (89340) 52 Rue du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 89096, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890829974

Notaires
Laurent FRANCIN
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 22/11/2019, déposé au rang des minutes de Maître Laurent FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 16/02/2021, Monsieur Louis Raymond LESAGE, demeurant à ST GEORGES SUR BAULCHE (89000), 190 boulevard de la Guillaumée, veuf de Mme Geneviève BUCHAUD, né à DOCELLES (88460), le 14 février 1927, décédé à AUXERRE (89000), le 19 janvier 2021, a institué un légataire universel.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.

Pour avis, le notaire.

AL890829988

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

NOMINATION

SELARL PHARMACIE DES PONTS

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 12, rue des Ponts
89120 CHARNY OREE EN PUISAYE
R.C.S. SENS 488 534 694

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2017 :

Monsieur LABARRIERE Claude, 2 Ter Route de Sauvigny 89200 AVALLON remplacé par Monsieur MONTALBAN Joaquim, 7 bis Rue Saint Exupéry 30100 ALES, qui a accédé aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire.

A.A.A.C MONTALBAN 7 bis Rue Saint Exupéry 30100 ALES a été nommée en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant.

Mention sera faite au RCS : SENS.

Pour avis,

AL890829900

TRANSFERT DE SIÈGE

GROUPE DE SECURITE ET DE PROTECTION AUXERROIS

SAS au capital de 1000€. **Siège social:** 9 place du Maréchal Leclerc 89000 Auxerre 884952896 RCS AUXERRE. Le 06/01/2021, les associés ont: décidé de transférer le siège social au 105 Rue des Mignottes 89000 Auxerre à compter du 01/01/2021; Mention au RCS de AUXERRE

AL890829751

CAMPING CAR PLAISIRS 89

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : TERVES
89240 ESCAMPS
877 789 013 RCS AUXERRE

Aux termes de la décision de l'associé unique du 01/01/2021, il résulte que:

Le siège social a été transféré à TERVES 89240 ESCAMPS, à compter du 01/01/2021.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

AL890829978

FIDUCIAL SOFIRAL

SCI NATHILAVIE

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 43 rue d'Eichtal
89500 DIXMONT
487 583 213 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 février 2021, il résulte que: Le siège social a été transféré du 5 chemin des Misois 89500 DIXMONT au 43 rue d'Eichtal 89500 DIXMONT, à compter du 4 février 2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,La Gérance

AL890830007

MODIFICATION DE CAPITAL

EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

« LES SOURDELLES »

Société Civile au capital de 123 000,00 €
Siège social : 11, Rue de Chablis
89800 BEINE
RCS AUXERRE 512 849 837
N° SIRET 512 849 837 00012

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 Janvier 2021, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 86 100 euros pour le porter de 123 000 euros à 209 100 euros par incorporation d'une partie de la réserve générale.

Cette augmentation de capital se fera par élévation de la valeur nominale de chaque part qui est de 100 € pour la porter à 170 €.

En conséquence, les associés ont modifié les articles 7 et 8 des statuts :

Article 7 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT NEUF MILLE CENT EUROS (209 100,00 €) et correspond au montant total des apports nets de Monsieur Cyrille MIGNOTTE et de l'augmentation de capital du 29/01/2021.

Le reste de l'article, sans changement.

Article 8 – Parts sociales

Le capital social est divisé en 1230 parts sociales d'une valeur nominale de 170 euros (170,00 €) chacune portant les numéros 1 à 1 230 qui sont attribuées à :

- Monsieur Cyrille MIGNOTTE, 1 080 parts de 170 € chacune, ci…….. 1 080

numérotées de 1 à 1 080 en représentation de son apport net de biens

meubles et de l'augmentation de capital du 29/01/2021.

- Monsieur Antoine MIGNOTTE, 150 parts de 170 € chacune, ci…..…….150

numérotées de 1 081 à 1 230, en représentation de la donation

de parts du 10/01/2019 et de l'augmentation de capital du 29/01/2021.

Total égal au nombre de parts composant le capital social…… 1 230

Le reste de l'article sans changement.

Pour avis,

Le Gérant

AL890829799

C.L.M.

SAS au capital de 1 200 €
Siège social : 1, Les Grands Lucas
89330 PIFFONDS
818 973 919 RCS SENS

Le 19/02/2021, les associés ont décidé de réduire le capital social de 1 200 € à 400 € par rachat et annulation de 80 actions, sous condition de l'absence d'opposition ; d'augmenter le capital social de 800 € par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale, sous condition suspensive de la réalisation de la réduction de capital social.

Le procès-verbal constatant la décision sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens à l'issue de la présente publication.

AL890829949

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

DURY, Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros porté à 500 000 euros, Siège social : Zone Artisanale des Champs Casselins, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, 353 643 380 RCS AUXERRE. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 15 février 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 300 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200 000 €). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500 000 €).

AL890829969

ANCIENS ETS GEORGES SCHIEVER ET FILS

Société anonyme à Directoire et
Conseil de surveillance
Au capital de 138 420,00 euros
Siège social
Zone Industrielle - rue de l'étang
89200 AVALLON
425 920 352 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 18/11/2020 et du Directoire du 29/12/2020, il résulte que :

- Le capital a été réduit de 8 100 euros pour le porter de 138 420 euros à 130 320 euros par voie de distribution et de remboursement aux actionnaires ayant accepté l'offre de rachat.

Cette réduction a été réalisée par annulation des actions appartenant aux actionnaires concernés et donc par diminution du nombre d'actions existantes.

L'article 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts a été modifié en conséquence :

-Ancienne mention :

Capital social : 138 420 euros

-Nouvelle mention :

Capital social : 130 320 euros.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

AL890829982

ANCIENS ETS GEORGES SCHIEVER ET FILS

Société anonyme à Directoire et
Conseil de surveillance
Au capital de 130 320,00 euros
Siège social
Zone Industrielle - rue de l'étang
89200 AVALLON
425 920 352 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 30/12/2020 :

- Le capital social a été augmenté de 8 100 euros pour être porté de 130 320 euros à 138 420 euros par incorporation de réserves.

L'article 7 « Capital social » des statuts a été modifié en conséquence :

- Ancienne mention :

Capital social : 130 320 euros

- Nouvelle mention :

Capital social : 138 420 euros.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

AL890829983

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : ETC MANAGEMENT. Forme : SARL. Siège social : Place DE L'EUROPE, 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE. 794650960 RCS d'Auxerre Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 janvier 2021, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 43200 euros à 51840 euros. Les articles 6, 7 et 8 des statuts sont modifiés en conséquence.. Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL890830010

RECTIFICATIF

ERRATUM

Dans la parution de l'avis de constitution de la SCI DU BOIS MATHIE, du journal n°1613 du vendredi 22/01/2021, il faut lire que le siège social est à APPOIGNY (89380) 12 rue des Bergerats, Les Bries, au lieu de CHARBUY (89113), Chemin du Bois Mathié.

Pour avis et mention

Le notaire.

AL890829977

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP LELIEVRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire à AVALLON (89), le 16 février 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par : M. Bernard Louis Jules BRESSION, PDG et retraité, et Mme Pierrette Chantal BEREND, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à SAUVIGNY-LE-BOIS (89200) 16 route de Sauvigny Etaules le Haut, préalablement soumis au régime de la communauté d'acquêts.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL890829991

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 6 février 2021 dressé par Maître Lucile DUMAIRE, notaire à THORIGNY SUR OREUSE (Yonne), 2 Route de Nogent. Monsieur Bruno Gilles KAUFFMANN né le 15 juillet 1959 à PARIS 14ème. Et Madame Brigitte KAUFFMANN née Roger née le 31 août 1961 à SENS (Yonne), Demeurant ensemble 12 Avenue de la Messe, 89140 VINNEUF, Mariés le 1 août 1981 par devant l'officier de l'Etat civil de VINNEUF (Yonne) sous le régime de la communauté réduite aux acquêts Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

AL890829993

SCP Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN et Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaires associés
10 boulevard Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Stéphanie FAIVRE FRANCIN le 19 février 2021,

Monsieur Jean-Marie Géraud Albert PRIEUR, né à PARIS, le 26 octobre 1952 etMadame Edith MAGNIEN, née à TANLAY, le 01 août 1949, demeurant ensemble à AUXERRE (89000), 15 rue Sous Murs, mariés à la Mairie de PARIS 4ème arr., le 26 avril 1993, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle de biens présents et à venir avec attribution intégrale au conjoint survivant.

Les oppositions seront reçues en l'étude du notaire rédacteur où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Le notaire

AL890830000

MODIFICATION DE STATUTS

NOORDZEE HERITAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 500,00 €
Siège social
9 rue du Faubourg Saint-Martin
89600 SAINT FLORENTIN
RCS AUXERRE 883 931 107

AJOUT D'ACTIVITES

Aux termes d'une décision en date du 2 Février 2021, l'associé unique et seul président de la société NOORDZEE HERITAGE a décidé : -d'ajouter à l'objet social les activités suivantes : Traiteur, Vente à emporter de produits alimentaires, Vente à emporter de produits alimentaires sur foires, marchés et salons professionnels, Micro- Brasserie, Exploitation d'un camping, Exploitation de chambres d'hôtes et gîtes, Organisation d'évènementiels. - de modifier la dénomination sociale comme suit : ARD HOTEL GROUPE

Pour avis, le président.

AL890829970

STE COOPERATIVE AGRICOLE DE CEREALES «BIOBOURGOGNE»

SA au capital de 277760 Euros
Sentier de la fontaine Route de noyers,
89310 Nitry
328650197 R.C.S. Auxerre
Sigle : CO.CE.BI

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 13/12/2017 il a été pris acte des administrateurs sortants :

- EARL DE LA REOME représentée par PICOCHE Michel

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 19/12/2018 il a été pris acte de la nomination de la société :

- E.I LEFEVRE, représentée par LEFEVRE Vincent en tant qu'administrateur.

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 19/12/2018 il a été pris acte des administrateurs sortants :

- GAEC de PRIEZ représenté par CABARAT Philippe

- GAEC DU CHAMP BEAUBLE représenté par COLLIN Philippe.

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 05/12/2019 il a été pris acte de la nomination de la société et de la personne :

- EARL DU BOIS CHAUMONT représentée par CAMBURET Philippe en tant qu'administrateur

- MILLOT Bérengère en tant qu'administrateur

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 05/12/2019 il a été pris acte des administrateurs sortants :

- 110 BOURGOGNE représentée par PETION Christian

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 03/12/2020 il a été pris acte de la nomination des sociétés :

- EARL CHAILLOS GAME représentée par GAME Florian en tant qu'administrateur

- E.I MOREAU représentée par MOREAU Grégory en tant qu'administrateur

Aux termes du conseil d'administration en date du 14 janvier 2021, il a été pris acte de la nomination de la société EI LEFEVRE, domiciliée à La Tranchérie 89170 Saint Fargeau représentée par LEFEVRE Vincent en qualité de nouveau Secrétaire, à compter du 14/01/2021, en remplacement de EARL DES CHATS FERRES représentée par BOURGEOIS Julien.

Aux termes du conseil d'administration en date du 14 janvier 2021, il a été pris acte de la nomination de la société EARL DE LA MARTINERIE, domiciliée à Rochy Dicy 89120 Charny Orée de Puisaye en qualité de nouveau Trésorier, à compter du 14/01/2021, en remplacement de GAEC THIBAULT représentée par THIBAULT Franck.

Aux termes du conseil d'administration en date du 14 janvier 2021, il a été pris acte de la validation du contrat de travail du directeur arrivé au 7 janvier 2021, Romain SCHAETZEL.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL890829871

SENALI

SARL au capital de 189 500 euros
2 Rue Volta 89100 SENS
RCS SENS 879 730 737

Extension de l'objet social

Aux termes du PV de l'AGE du 01/01/2021, l'objet social a été étendu à «la conception, la vente et l'installation de cuisines, salle de bains, placards et aménagements intérieurs ainsi que la fourniture des appareils électroménagers et tout matériel se rapportant à ces activités.»

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis,

La gérance

AL890829971

Me Marc GANDRE
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas 89700 TONNERRE

SCEA LEGER PERE ET FILS

Société Civile
Capital : 69.799,20 ¤
4 Grande Rue 89800 MALIGNY
RSC AUXERRE 413 817 453

Modification du capital + Démission co-gérant

Les 26/10/2017 et 12/07/2018, par acte reçu par Me Marc GANDRE, notaire à TONNERRE, les associés ont décidés d'augmenter le capital d'une somme de 69.799,20 euros par apport de biens pour le porter à 193.852,80 euros.

Le 26/10/2017, aux termes d'une assemblée générale Monsieur Fabrice LEGER a démissionné de son poste de Co-gérant, à compter du 26/10/2017. Monsieur Jean DURUP est à compter de cette date, seul gérant.

Mention en sera faite au RCS de AUXERRE

Pour avis.

AL890829984

PM SUPPLY

SARL au capital de 5 000 €
Siège social
15, Faubourg Sommier
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
811 640 374 RCS SENS

Le 22/10/2020, l'associé unique a décidé : -d'adjoindre l'activité de « fabrication additive » dans son objet social ; -de modifier la dénomination sociale en « I.A. Composite ».

En conséquence, les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés. Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL890829987

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE ET D'OBJET SOCIAL

PARISOT COUVERTURE Société à responsabilité limitée au capital de 4.000 € Siège social : Hameau de Linant – 5 Ruelle du Cognat – 89570 TURNY 539.552.117 RCS SENS Le 22 Février 2021, l'associé unique a décidé : - De modifier, à compter de ce jour, la dénomination sociale qui est désormais « EURL DU FOSSE DE BRAUX » - De modifier l'article 2 des statuts - De modifier, à compter de ce jour, l'objet social qui est désormais : « Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ainsi que la fourniture de toutes prestations de services, conseils, études à des entreprises, la gestion de titres et généralement, toutes opérations de nature à favoriser le développement des différentes filiales de la société existantes ou à créer ; La prise de participation dans toutes sociétés - De modifier l'article 3 des statuts - De refondre en totalité le pacte social

AL890830006

POURSUITE D'ACTIVITÉ

S.J.B.
Société d'Avocats

DELINOTTE-GUILLEMARD SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 27 440,82 euros
Siège social
7-9 Place de la Halle
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
507 250 033 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 2021, les associées ont décidé de proroger de quatre-vingt-dix-neuf années la durée de la Société, soit jusqu'au 1er février 2121, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL890829989

NON DISSOLUTION

ADEQUAT AUXERROIS

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 9 T rue des Lions
89170 SAINT-FARGEAU
844 506 956 RCS AUXERRE

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de la Présidente du 5/02/2021, il résulte que statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, la Présidente a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL890830011

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI ASEY

SCI au capital de 1000€. Siège social: 14 route de joigny 89113 Fleury-la-vallée. 489403972 RCS SENS. Le 16/12/2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de SENS.

AL890829819

SAS ALAIN GAUDIN

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 9 200 euros
Siège social
Presles, 89420 CUSSY LES FORGES
Siège de liquidation
82 route de la Forêt au Duc Villiers les Potots
89630 Quarré-les-Tombes
490 877 248 RCS AUXERRE

Le 18/01/2021 à Quarré-les-Tombes, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Alain Gaudin, demeurant 82 route de la Forêt au Duc Villiers les Potots 89630 Quarré-les-Tombes, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au RCS sera radiée dudit registre.

AL890829920

SARL N'GUYEN

SARL en liquidation
au capital de 8 000 euros
Siège
Route Nationale 6,
89420 CUSSY LES FORGES
413 139 775 RCS AUXERRE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire

réunie le 30 septembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Patrick N'GUYEN, demeurant 3d Résidence Nomazy 03000 MOULINS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 3d Résidence Nomazy 03000 MOULINS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

AL890829927

SARL N'GUYEN

SARL en liquidation
au capital de 8 000 euros
Siège
Route Nationale 6
89420 CUSSY LES FORGES
Siège de liquidation
3d Résidence Nomazy 03000 MOULINS
413 139 775 RCS AUXERRE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 21/12/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation,

déchargé Monsieur Patrick N'GUYEN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30/09/2020. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis - Le Liquidateur

AL890829926

SCI DES PRES SERGENTS

SCI au capital de 12 958,17 €
Siège social : BORNISOIE
VILLIERS SUR THOLON
89110 MONTHOLON
322 641 952 RCS SENS

Le 31/12/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé M. Philippe MASUE demeurant à Villeneuve Sur Yonne (89500), 15, Faubourg Sommier, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social.

AL890829985

SCI DES PRES SERGENTS

SCI en liquidation amiable
au capital de 12 958,17 €
Siège social : BORNISOIE
VILLIERS SUR THOLON
89110 MONTHOLON
322 641 952 RCS SENS

Le 31/12/2020 - 11h30, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Philippe MASUE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL890829986

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Société à responsabilité limitée en cours de liquidation au capital de 8 000,00 euros Siège social de la liquidation : 13 Route de Gare 89400 BONNARD R.C.S. SENS 326 766 938 Aux termes d'une délibération en date du 20 janvier 2021, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation en date du 30 juin 2020. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens. Le liquidateur.

AL890830003

MB89 CONSTRUCTION

L'AGE a décidé, le 31/12/2020, la dissolution anticipée de la société MB89 CONSTRUCTION, SASU au capital de 500€, 13 Rue Jules Ferry, 89000 Auxerre, 824 373 856 RCS Auxerre, au 31/12/2020, désigné liquidateur Mr BENHAMED Mimoun, 13 Rue Jules Ferry, 89000 Auxerre et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Auxerre

AL890830004

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Y.TECH, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 3 000 euros Siège : 36 Rue de la Vau Derrière, 89240 CHEVANNES, 518 986 278 RCS AUXERRE. L'Assemblée Générale réunie le 28 janvier 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 novembre 2020, déchargé M. Thierry LEDROIT, demeurant 36 Rue de la Vau Derrière - 89240 CHEVANNES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

AL890830009

EARL DE BOUNON

EARL en liquidation au capital de 22 410,01 euros. Siège social : Bounon 89560 MERRY-SEC. 347 917 569 RCS AUXERRE. Liquidateurs : M. Richard LOURY – Bounon 89560 MERRY SEC et Mme Brigitte JOUROT 12 rue des Genêts 21110 COLLONGES-LES-PREMIÈRES. Clôture de liquidation : Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2020, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de d'AUXERRE. Le liquidateur.

AL890830012

➜ AVIS DE CONSTITUTION

SCI SIMON KARINE

La SCI SIMON KARINE a été constituée. Capital: 1000 € Siège: 1 Rue De La République 89690 Cheroy Objet: Acquisition, revente à titre exceptionnel, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Durée: 99 ans Gérance: Karine Simon, 2 Rue De La République 89690 Cheroy. Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. RCS: SENS

AL890829924

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : dénomination sociale : MARGUERITE DEVELOPPEMENT Capital : 500€ Siège social : 4 rue du Maréchal Leclerc 89800 Chablis Objet : vente de produits et services en ligne, développement et maintenance éditoriale de services en ligne (sites web, présence sur les réseaux sociaux et toute plateforme ou application accessible en ligne), toute activité commerciale dans le domaine de l'œnologie, la gastronomie, l'artisanat et le tourisme, que ce soit en ligne ou en présence physique, y compris la promotion et l'organisation d'événements. Durée : 99 ans. Président : Mme Ringeval Emmanuelle demeurant 15, Grande Rue 10210 Coussegrey La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix RCS Auxerre

AL890829928

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/02/2021, il a été constituée une SCI dénommée :

SCI KBZ PROPERTIES

Siège social : 6 Bis Rue Colbert - 89000 AUXERRE

Capital : 500€

Objet : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation,la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.

Gérance : Monsieur Samir KHABOUZE, 6 bis Rue Colbert 89000 AUXERRE et Mme Najoua KHABOUZE, 6 bis Rue Colbert 89000 AUXERRE

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

AL890829963

Etude de Maîtres
Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT
Notaires associés à AUXERRE
(Yonne), 18-20 Boulevard
du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , le 16 février 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la

propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : Odace Habitat.

Le siège social est fixé à : HERY (89550), 5 rue Millot Vinot.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : SIX CENTS EUROS (600,00 EUR).

Les apports sont en numéraire, entièrement libérés.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant

ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Madame Cloélia BELTRAMELLI, demeurant à HERY

(89550), 5 Rue Millot Vinot et Monsieur Stéphane CHARRIE, demeurant à VALRAVILLON

(89110), 3 rue Jean Moulin, Ex-commune de GUERCHY

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

Pour avis

Le notaire.

AL890829979

CBSQAR

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Sens en date du 17 février 2021, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CBSQAR.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 2 000 euros divisé en 200 parts sociales de 10 euros chacune entièrement libérées.

Siège social : 22 rue de Laurencin 89100 SENS.

Objet : La vente de produits d'herboristerie en boutique et en ligne, de produits et d'accessoires de cosmétiques et de soins, de produits animaliers et de tous autres produits

alimentaires et non alimentaires.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur Quentin SOETINCK domicilié au 44 rue de Mondereau 89100 SENS.

Modalités des décisions collectives : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmissions des actions : Les actions ne peuvent être cédées sauf entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des associés présents ou représentés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Le président

AL890829981

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Marc GANDRE, notaire à TONNERRE, le 2 février 2021, il a été constituée la société civile dénommée «DADOSEVI», siège social : COLLAN (89700), 3 rue de l'Ecuelle.

Capital social : TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS (388.760,00 euros) divisé en 38.876 parts sociales de DIX EUROS (10,00 euros) chacune,

numérotées de 1 à 38.876.

Apports en numéraire à concurrence de TROIS CENT EUROS (300,00 euros).

Apports en nature de divers biens et parcelles situés à COLLAN (Yonne), BERNEVILLE SUR MER (Calvados), et BELLEFONTAINE (Jura)

Evalués à concurrence de TROIS CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE EUROS (388.460,00 euros).

Objet social : L'acquisition en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété, la propriété, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de

tous immeubles et biens immobiliers,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE (Yonne)

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de ladite société :

- Monsieur Daniel DAMPT, Retraité, demeurant à COLLAN (89700), 3 rue de l'Ecuelle.

- Madame Dominique Françoise DEFAIX, Retraitée, demeurant à COLLAN (89700), 3 rue de l'Ecuelle.

Pour avis.

AL890829990

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TONNERRE (Yonne) du 18 février 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : MAK OPTIQUE. Siège : Centre Commercial Auchan - Route de Dijon, 89700 TONNERRE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 5 000 euros. Objet : Commerce de détail d'optique : vente et montages de verres correcteurs, vente de lunettes, vente de lentilles de contact, vente de produits d'entretien pour les lunettes et les lentilles, vente d'articles divers. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Marc-Antoine KIEN, demeurant 9 rue Basse Perrière – 89000 AUXERRE. La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL890829992

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 23/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

MATIGNON AUTOMATISME

Forme: Société à Responsabilité Limitée

Objet social : L'entretien, la maintenance et la vente de stores, volets et pièces détachées

Siège social : 17 rue de Sancey, 89100 SENS.

Capital : 5 000 €.

Gérance : Mikaël MATIGNON demeurant 24 rue du Bois 10190 AIX VILLEMAUR PALIS;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL890829999

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 16/02/2021, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : GOFFART

Forme : Société civile d'exploitation agricole

Objet social : Exploitation agricole

Capital social : 4.000,00 euros

Siège social : 1 chemin des Prés de la Couleuvre 89190 PONT SUR VANNE

Durée : 99 ans

Gérance : M. Jean-Paul GOFFART demeurant 22 rue des Pâtures 89100 MALAY-LE-GRAND et M Dominique GOFFART demeurant 4 rue de la Serre 89190 PONT-SUR-VANNE

Cessions de parts sociales : toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés pris en la forme d'une décision collective extraordinaire, sauf lorsque la société n'est composée que de deux associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour insertion, la gérance.

AL890830008

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

pour 1 an 52 €
pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

Bovins viande
Grandes cultures
Lait élevage
Porcs
Vigne
Volailles
Fruits & légumes
Pâtre
Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE

Météo

Groupama Predict, un nouvel outil pour la gestion de crise

Le 12 janvier dernier était organisée une visite virtuelle au siège de Predict à Montpellier. L'occasion de présenter au grand public cet outil de prévision météorologique et de gestion des risques qui a notamment fait la preuve de son efficacité lors de la tempête Alex de 2020.



Née en 2006, la société Predict a vu le jour grâce à l'appui technique de trois poids lourds français : Météo France pour la météorologie, Airbus pour l'activité spatiale et BRL pour l'hydraulique. En quelques années, Predict s'est affirmée comme un acteur incontournable dans l'assistance aux collectivités territoriales, aux industriels et aux particuliers pour les risques d'inondations. Forte de son succès, la société s'est progressivement ouverte à d'autres phénomènes naturels potentiellement destructeurs comme les tempêtes, les submersions marines, les sécheresses, les chutes de neige et même plus récemment les pandémies. Avec l'augmentation du nombre de phénomènes climatiques extrêmes, Predict avait naturellement vocation à se rapprocher du monde de l'assurance.

À la recherche d'une nouvelle offre de service pour ses assurés, Groupama, premier assureur du monde agricole, a été le premier à se laisser séduire en 2007.

Predict mobilisé lors de la tempête Alex

Depuis la vigie, le cœur opérationnel de Predict disposant notamment d'une salle de prévision météorologique, le président de la société, Alix Roumagnac, et le directeur métiers entreprises, collectivités et associations de Groupama, Thomas Schramme, ont présenté le 12 janvier dernier le service Groupama-Predict. Cas pratique choisi : la tempête Alex d'octobre 2020. Touchant d'abord la Bretagne, cette tempête a ensuite engendré un épisode méditerranéen exceptionnel qui a causé des dégâts majeurs principalement dans les Alpes-Maritimes. Durant cette crise, le service Groupama-Predict s'est déployé en trois temps. Avant même le début de la tempête, une phase préventive a permis de mesurer la vulnérabilité de chaque territoire. Particuliers, agriculteurs et commerçants se sont vu remettre des fiches de consignes. Les municipalités ont quant à elles été aidées dans la mise en place de leur plan communal de sauvegarde, un document de gestion de crise exigé par les préfectures. « *Environ 7 700 communes ont été contactées individuellement. L'idée était surtout de pouvoir prendre contact avec les équipes municipales nouvellement élues pour leur expliquer la procédure à suivre en cas de crise* », a expliqué Thomas Schramme. Lorsque la tempête est arrivée, le service Groupama-Predict s'est ensuite déployé sur la base des prévisions météorologiques effectuées depuis la vigie. Au total : 6 500 communes ont été alertées et 578 000 SMS ont été envoyés aux assurés concernés. « *Ce dispositif comprend cinq échelons, toutes les communes n'ont pas reçu le même niveau d'alerte* », a précisé Alix Roumagnac. « *L'application mobile permet de visualiser en temps réel l'évolution de la situation et les collectivités territoriales peuvent aussi l'utiliser pour informer leurs administrés des actions engagées et mettre à jour leur plan communal de sauvegarde* ».



©Predict

Thomas Schramme (gauche), directeur métiers entreprises, collectivités et associations de Groupama et Alix Roumagnac (droite), président de Predict depuis le siège de Montpellier.

Les assurés pleinement satisfaits

Au moment de dresser un premier bilan, l'offre de service proposée par Predict s'est révélée précieuse pour les communes les plus touchées. « *Grâce aux informations que nous avons reçues, nous avons pu engager une reconnaissance terrain tout au long de l'évènement. Nous avons alerté la population via notre automate d'appels en masse Gedicom. Un centre d'accueil d'urgence a été ouvert au gymnase pour héberger les sinistrés de la route* », raconte Jean-Marc Grilli, adjoint à la sécurité à la mairie de Saint-Martin-du-Var (Alpes-Maritimes). Une fois la tempête passée, l'accompagnement ne s'est pas arrêté là pour autant. Les assurés Groupama les plus touchés ont rapidement été contactés par les services de Predict afin de pouvoir leur prêter assistance. « *Le dimanche, les satellites d'Airbus sont passés sur le site et dès le début de la semaine suivante, Groupama a pu organiser des rendez-vous avec ses assurés. Au total, plus de quatre mille personnes ont été mises en sécurité* », se félicite Alix Roumagnac. S'appuyant sur des retours particulièrement positifs, Groupama souhaite désormais pouvoir développer ce service à l'ensemble des marchés et entités du groupe. Ce sera chose faite d'ici la fin de l'année.

PIERRE GARCIA



Communication

Des clips vidéo déjantés pour combattre l'agribashing

Déjantée, marrante, top, géniale… les commentaires ne manquent pas pour la vidéo « *Ma France, ma campagne* » de Bruno Cardot, une parodie de la chanson de Manau, « *La tribu de Dana* ». Ce n'est pas la première…
ni la dernière.



Source : Facebook B. Cardot.



Source : Facebook B. Cardot.

Fervent défenseur de l'agriculture et de ses pratiques, Bruno Cardot ne manque pas d'imagination pour contrecarrer l'agribashing. Et ce, depuis déjà quelques années. « *J'ai créé un premier compte Facebook il y a environ 6 ans, un sur Tweeter il y a 4 ans et dernièrement sur TikTok. Au départ, je voulais simplement m'informer, car c'est rapide et plus neutre que les chaînes TV ou certaines presses écrites* », explique-t-il. «*J'allais chercher des infos sur le matériel à titre professionnel. J'ai alors réalisé une première vidéo sur les outils que l'on nous enlève avec les réglementations. Je l'ai fait comme ça, en improvisant et en y glissant de l'humour. Et ça a cartonné* », se rappelle celui qui, pour échanger avec ses collègues de tout le territoire, s'est ensuite inscrit sur FranceAgritwittos, une association qui communique positivement sur l'agriculture. En 2019, alors qu'il découvre un vol de 200 kg de pommes de terre dans son champ, il dénonce ce fait en postant une vidéo « *coup de gueule* » tournée sur l'instant, en ironisant sur le fait qu'il s'agissait de pommes de terre de fécule impropres à la consommation. «*C'est de la fécule, ça bouche le trou du c…*». Avec Dudule la fécule, il entre dans les annales des réseaux sociaux. Car oui, pour l'agriculteur, rien ne vaut l'humour, la satire et l'autodérision, surtout pour répondre aux attaques infondées. « *En choquant, mais en restant toujours poli, on marque les esprits, on fait passer des messages et on rétablit la vérité* » assure celui qui arrive à toucher tous les publics, jeunes et moins jeunes.

« On est en plein combat »

Bruno Cardot est en plein combat. Un combat contre l'agribashing. « *Il faut le dénoncer, le hurler* ». C'est chose faite, comme, sa première parodie en juin 2020, de la chanson Antisocial, de Trust, renommée « *Antifarmer, tu perds ton sang-froid* ». Sa dernière trouvaille, « *Ma France, ma campagne* » sur l'air de La Tribu de Dana, chanté par le groupe Manau. « *Les paroles me viennent, je trouve les rimes, j'adapte les syllabes et je les associe au rythme d'une chanson qui correspond* ».
Son secret ? Sa passion pour la musique. « *Je suis batteur donc j'aime le rock. En revanche, je ne suis pas chanteur* ». Mais qu'importe. « *Pour Trust, j'ai crié pour casser ma voix et obtenir le résultat escompté* ». Pour Manau, c'est différent, c'est du rap. Bruno a transposé les paroles de La Tribu de Dana qui racontent l'épopée d'un guerrier celte, à son combat contre les détracteurs de l'agriculture. Il a laissé même 20 à 25 % du texte qui correspondait bien à son message. Pour réaliser ce clip, Bruno Cardot fait appel à un copain, Sébastien Delval, agriculteur dans le Nord. Le duo s'affuble de perruques, de bijoux et autres tenues vestimentaires pour le côté décalé. « *Nous ne faisons qu'une prise avec trois scènes filmées avec un smartphone par Justine, ma fille, qui m'aide à réaliser ensuite le montage de la vidéo* ». Résultat : le buzz assuré. Il a déjà dépassé 23 800 vues sur Tweeter, 228 000 sur Facebook et 33 500 sur TikTok rien que pour son dernier clip, Ma France Ma Campagne, posté fin décembre. Son dernier délire : une parodie de l'américain Jake Angeli, « *l'homme-bison* ».

Tous les agriculteurs peuvent être acteurs

Pour Bruno Cardot, qui est adhérent à l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne et président de l'arrondissement de Saint-Quentin, tous les agriculteurs peuvent et doivent s'impliquer dans la défense du métier. « *Avec les moyens de communication actuels, on peut se faire entendre. Une vidéo, un message, un rendez-vous, un dîner en famille, une ferme ouverte… il existe de nombreuses manières d'expliquer notre métier. Si 400 000 paysans se mobilisaient contre nos détracteurs qui pourrissent notre vie en divulguant des infos fausses et injustes, nous pourrions les pousser dans leur retranchement et l'incohérence de leurs propos causerait leur tort* ». Son combat, il veut le gagner mais pas tout seul. Pour lui, aucun doute, « *l'union fait la force* ».

GAÉTANE TRICHET

Bruno Cardot, branché communication

Au-delà des réseaux sociaux, Bruno Cardot aime le contact humain. Il est ambassadeur pour Passion Céréales avec Monchamp.fr, une plateforme d'échanges ouverte aux agriculteurs et aux élèves des classes de CM1 à la 6ème. « *Je travaille avec une classe du collège Le Gramat, Paris XVème. Grâce à une application, les enfants posent des questions et je réponds. C'est une belle opportunité pour faire comprendre, découvrir notre métier et leur transmettre notre passion* » assure Bruno Cardot qui aimerait que les agriculteurs s'investissent toujours plus dans ce genre d'initiatives.
Bruno Cardot en est conscient : se faire connaître et reconnaître prend du temps. Aujourd'hui, grâce à FranceAgriTwittos, certains agriculteurs sont invités sur les plateaux TV et peuvent parler de l'agriculture, rétablir la vérité et contrecarrer les idées fausses. « *C'est une victoire. Le combat n'est pas fini, mais certains « escrologiens » ont déjà reculé. Il faut continuer, notamment en utilisant les réseaux sociaux* » dit-il, remerciant au passage tous les agriculteurs qui twittent mais aussi les scientifiques, certains journalistes, qui ont rejoint la communauté de FranceAgriTwittos et qui ont pris fait et cause pour défendre l'agriculture française, l'une des plus saines et des plus durables au monde.


Bruno Cardot a toujours son portable, prêt à filmer…